



The *Great* Canadian Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

Source: courtesy of the Provincial House,
Bathurst, NB, Religious Hospitallers of
St. Joseph / Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph

Copyright: © 1991 Copyrighted by
Arlee Hoyt McGee

Digitized: October, 2013

309



Visionnaires

Visionnaires 1916-1991

Par
Arlee Hoyt McGee

Rédacteur:
George Bergeron

L' Association des infirmières et
infirmiers du Nouveau-Brunswick

Copyright © Arlee Hoyt McGee

Tous droits de reproduction, d'édition, d'impression, en totalité ou en partie, sont réservés en exclusivité. La reproduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Données du catalogue canadien des publications

Hoyt McGee, Arlee, 1932-

C'est Votre Affaire, 1981

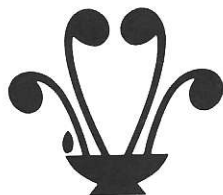
The Victoria Public Hospital, Fredericton 1888-1976, 1984

Visionnaires, 1991

ISBN 1-895613-00-0

Imprimé au Canada par Centennial Print and Litho Ltd.,
Fredericton, N.-B.

La photo de la page titre est celle d'Elizabeth Innes, infirmière pionnière qui a oeuvré à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pendant les années 1880. Elle a laissé à la postérité d'importants récits de son travail.



Ce livre a été publié par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent, Fredericton, NB E3B 3W5 lors des célébrations de son 75^e anniversaire. Les opinions exprimées dans ce livre sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les politiques et les opinions de l'Association. Tous commentaires et informations au sujet de l'histoire du nursing au Nouveau-Brunswick peuvent être communiqués à l'auteur en s'adressant à l'Association soit par écrit ou par téléphone.

Table des matières

Les débuts	9
Le bureau provincial	27
Les décideuses	31
Les années, les présidentes, les assemblées annuelles, les enjeux	45
Prix, bourses, membres à vie, membres honoraires	59
Écoles de formation infirmière à la poursuite d'une vision	73
Les services administratif et de soutien	81
Les communications	85
La vision	93
Sources consultées	97
Légendes des photos	101

Préface

Raconter l'histoire de la profession infirmière à partir seulement des dossiers ou des récits oraux comporte des avantages aussi bien que des désavantages. Se fier aux informations expurgées, que l'on retrouve souvent dans les comptes rendus rédigés par les infirmières, présente aussi des limites. L'histoire actuelle de la profession infirmière au Nouveau-Brunswick vise à faire le lien entre les souvenirs gardés en mémoire, les faits connus et les données historiques. Le processus de sélection de la documentation, qui fut recherchée manuellement dans un bref délai, fut le même que pour la plupart des récits historiques — les jugements de valeur, mots, sujets, personnes et activités mentionnés sont le choix de l'auteur. Le texte emploie le féminin en parlant des infirmières, étant donné que la grande majorité des soins sont dispensés par des femmes. Les infirmières Marilyn Brewer et Nancy Rideout ont contribué à ce document en faisant la lecture du manuscrit. Je tiens également à remercier les membres de l'Association, le personnel de soutien du bureau provincial et George Bergeron, directeur des relations publiques et de l'information. Si la préparation du présent manuel pour commémorer le 75^e anniversaire de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick fut pour moi une joie et un honneur, c'est parce que je comprends toute l'importance qu'il y a de préserver et d'utiliser la riche histoire de la profession infirmière, plus particulièrement de sa relation avec la position des femmes au niveau de la société. J'espère que le compte rendu qui suit ne sera pas seulement lu comme une histoire et comme un souvenir de notre passé. J'espère qu'il sera abordé d'une manière philosophique, et que les divers faits relatés permettront à chaque lectrice de rétablir des liens et d'ajouter aux détails qui manquent à partir des souvenirs gravés dans sa propre mémoire. À mon avis, l'histoire de la profession infirmière doit être remise entre les mains des infirmières, des écoles de formation et du public, où des questions importantes seront posées sur les facteurs historiques qui ont influencés la vie des infirmières, sur le rapport direct de ces facteurs avec les événements qui auront lieu à l'avenir dans la vie des infirmières et sur les choix de ces dernières au XXI^e siècle.



Arlee Hoyt McGee, novembre 1991

APPLICATION CARD

NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF GRADUATE NURSES

Name, *Margaret L. Mae Dowell*

Address, *Tennfield Ridge*
Charlotte Co. N.B.

Training School, *General Public Hospital*

Address of Training School, *St. John, N.B.*

Term of Training, *Two years*

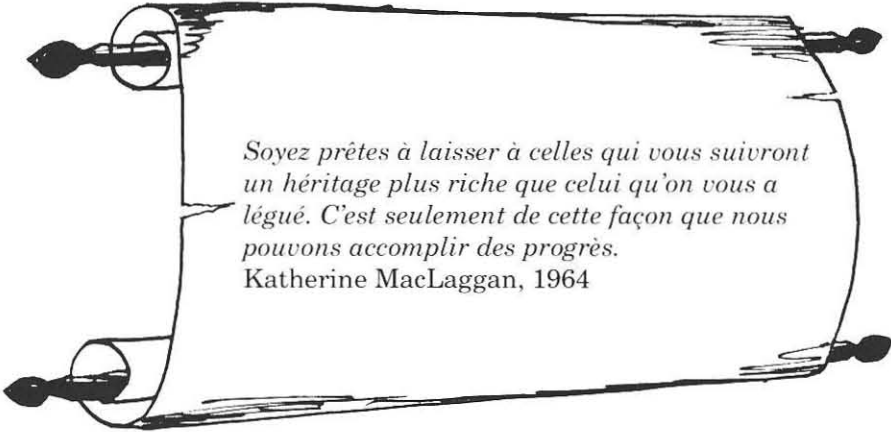
Date of Graduation, *July 17, 1920*

Signature of Lady Superintendent of Training School, *Maude E. Ketalick*

Post Graduate Courses or additional experience,

Date of application, *July 17, 1920*

Les débuts



*Soyez prêtes à laisser à celles qui vous suivront
un héritage plus riche que celui qu'on vous a
légué. C'est seulement de cette façon que nous
pouvons accomplir des progrès.*

Katherine MacLaggan, 1964



Julia Purdy, infirmière-chef de l'Hôpital général public de Saint-Jean de 1888 à 1890.



Amanda Viger, infirmière pharmacienne des Hospitalières de Saint-Joseph.



Soeur Dorina Frigault dans son musée à Tracadie au Nouveau-Brunswick.

Jeanne Mance, la première infirmière laïque de l'Amérique du Nord, a fondé l'Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal il y a 349 ans. Depuis, la profession infirmière a reflété les convictions, les mœurs et la culture de notre société canadienne. C'est à partir de l'histoire infirmière que nous apprenons à connaître la profession infirmière. L'histoire infirmière du Nouveau-Brunswick, à laquelle chaque infirmière a contribué, témoigne des efforts des pionnières audacieuses et du patrimoine particulier de la province. Au cours des premières années en question, le monde médical était dominé par des hommes, tandis que les femmes s'occupaient des accouchements, des soins aux malades, de la promotion de la santé et des secours aux personnes âgées. Elles faisaient un travail inaperçu sans se faire voir et sans posséder aucun pouvoir ou statut; c'est à partir de ce genre de soins que la profession infirmière professionnelle au Nouveau-Brunswick s'est développée. Toutefois, contrairement à ce qu'on a tendance à croire, les infirmières n'étaient pas des servantes. Ce fait est appuyé par l'histoire. Il s'agit pour le constater de tenir compte de l'engagement, de la responsabilité et de la contribution des dispensatrices de soins suivantes:



- Dans son journal, qui est maintenant conservé au Musée du Nouveau-Brunswick, Elizabeth Innis décrit en un style incliné les soins infirmiers qu'elle dispensait à des civils, des marins et des soldats dans la ville de Saint-Jean bien avant l'influence de Florence Nightingale. À cette époque où la médecine contribuait à mettre des os en place, à arracher des dents et à amputer des membres, des femmes du Nouveau-Brunswick dispensaient des soins infirmiers de soutien avec l'appui de Dame nature.

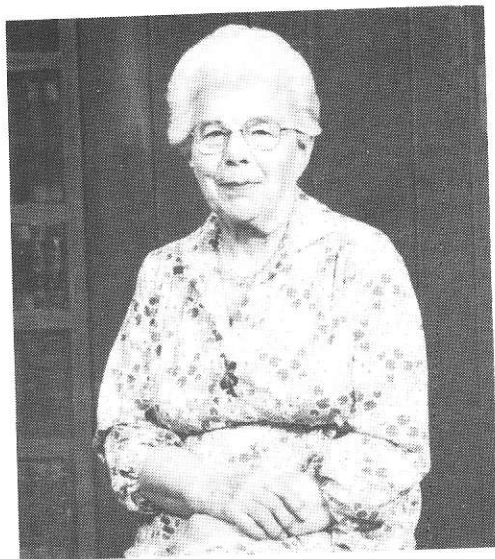
- À l'ouverture du premier hôpital de Saint-Jean (1865), les lits d'hôpitaux coûtaient 3,65 \$ chacun. La première infirmière en chef a commandé vingt-quatre lits, douze chemises de nuit, trois écrans et une planche pour le transport des malades. Parmi ses fonctions, elle devait s'occuper des appareils ménagers, des meubles, des salles, des lits, des vêtements (tout ce qui devait être nettoyé), et elle devait visiter les salles deux fois par jour pour distribuer des aliments et obéir aux ordres du surintendant de l'hôpital.



- Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il n'existait aucune profession infirmière définie au Nouveau-Brunswick. On avait recours à des infirmières laïques et à des sages-femmes pour dispenser des soins aux femmes enceintes et aux malades. Entre 1868 et 1873, des religieuses ont commencé à jouer un rôle actif dans la province. Amanda Viger et d'autres personnes furent les premières pharmaciennes à venir mettre à profit ce qu'elles avaient appris à leur maison-mère de Montréal. Soeur Dorina Frigault, ancienne directrice des soins infirmiers à l'hôpital Hôtel-Dieu de St-Joseph, leur a rendu un hommage durable en aménageant un musée à la mémoire de l'ordre religieux des Soeurs hospitalières de St-Joseph. Les femmes en question ont exercé la profession infirmière en aidant les lépreux au lazaret (léproserie), qui fut ouvert à Tracadie de 1868 à 1965. L'habileté de guérir de soeur Saint-Jean-de-Goto a été reconnue au niveau de la province.



- Un an après l'adoption d'une Loi de la santé en 1887, qui établissait un conseil de santé provincial au Nouveau-Brunswick, des cours de formation infirmière commencèrent à être donnés dans des hôpitaux-écoles. L'infirmière Alberta Hanscome décrit dans *History of the Saint John General Hospital and School of*



Muriel Hunter, directrice des soins infirmiers de Santé publique de 1942 à 1964, de la province du Nouveau-Brunswick.



Infirmières de la Croix-Rouge au Nouveau-Brunswick, (de gauche à droite) Jean Sweet, Genevieve Eaton, Alvina Pinet, Mel Beyers et Gladys Mason.



Présentation du statut de membre honoraire à Edith Branch Pinet par soeur Ernestine LaPlante (à droite) et Anne Thorne, présidente, (à gauche) en 1980.

Nursing les fonctions attribuées aux infirmières de l'hôpital au cours de cette période et jusqu'à 1954. Le commissaire écrivait ce qui suit en 1902 après une visite: *une infirmière stagiaire devait s'occuper de 21 malades, faire les pansements, laver toute la vaisselle et épousseter la chambre, la salle de bains et l'évier.* Ce n'est que vingt-cinq ans plus tard qu'il fut donné suite à la recommandation du commissaire pour que ce travail soit confié à des femmes de ménage.



- Les conditions sanitaires laissaient à désirer en 1895, à l'époque où Anne Agnes Carson est devenue la première infirmière visiteuse de Saint-Jean. Elle recevait un salaire de 175 \$ par an, et payait ses frais de déplacement. En 1897, époque où les hôpitaux étaient considérés comme des endroits pour malades chroniques, les Infirmières de l'Ordre de Victoria (VON) ont commencé à offrir leurs services infirmiers au Canada. En 1919, Mlle Patterson était le seul membre du VON à Fredericton. À l'aide d'une bicyclette, elle a effectué 187 visites à domicile chez des malades pour dispenser des soins au cours de ses six premières semaines d'emploi. Elle a dispensé des soins aux personnes âgées, à des infirmes et à des nouveau-nés, et elle a établi des programmes de santé dans les écoles. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria ont été les premières à dispenser des services de santé essentiels dans les localités du Nouveau-Brunswick, et elles ont contribué à l'organisation et à la réforme des services de santé publique partout dans la province.



- Le service des soins infirmiers d'hygiène publique du Nouveau-Brunswick fut établi en 1921 au sein du ministère de la Santé, qui existait alors depuis trois ans. La première directrice du service, Harriet Meiklejohn, avait le rêve suivant: ... *placer le plus*

rapidement possible une infirmière-hygiéniste dans chaque ville du Nouveau-Brunswick Les infirmières, qui étaient beaucoup moins nombreuses, se sont occupées particulièrement des enfants, étant donné que 135 bébés sur 1 000 mouraient au cours de leur première année. En 1981, le taux de mortalité infantile avait été réduit à 76 par 1 000 naissances. Les rapports préparés par Muriel Hunter, la directrice des soins infirmiers d'hygiène publique qui a développé les services des soins infirmiers coordonnés au Nouveau-Brunswick en 1942, montrent le défi que les infirmières ont dû relever à cause du climat social préjudiciable à la santé, ainsi que les soins infirmiers dispensés aux enfants dans les écoles et aux familles sur tous les chemins de campagne au Nouveau-Brunswick. Ray MacKenzie était bien connue dans les foyers et les écoles le long de la vallée du fleuve Saint-Jean, de même que dans les comtés de Westmorland, d'Albert et de Kent. En raison de son rôle d'ambassadrice de la bienveillance au sein de la communauté, elle a reçu le "prix Souffle de vie" en reconnaissance de son travail auprès d'enfants atteints de fibrose kystique.



- Les souvenirs personnels et statistiques publiés dans *Red Cross Outpost in New Brunswick (1922-1978)* décrivent les expériences des infirmières qui ont travaillé isolées dans des conditions pénibles pour dispenser des services médicaux professionnels à des localités qui auraient été normalement privées de tels services. Ces personnes ont utilisé des chasse-neige, des raquettes, des attelages, de youyous, des draisines à bras et des jeeps pour se rendre chez leurs malades. Jessie Murray, de la région de St. Stephen, fut l'une des premières infirmières de la Croix-Rouge à exercer sa profession au Nouveau-Brunswick à titre d'infirmière-hygiéniste. De Shippagan à l'île Deer, des infirmières placées dans des petits hôpitaux et des postes infirmiers, lesquels se



En jouant un rôle de leader, Katherine MacLaggan a contribué à la création d'une école de formation infirmière à l'U.N.-B. à Fredericton.

trouvaient parfois dans leur propre foyer, ont répondu aux besoins en faisant preuve de flexibilité à une époque où les biens de première nécessité et ressources étaient rares. Geneviève Eaton témoigne de quarante-cinq années de services infirmiers dispensés aux deux côtés de la frontière à partir de l'île Fundy, à Campobello. Thérèse Arsenault (Fournier) de Bathurst a mérité le prix DOW en 1949 pour son courage et son dévouement. Bien qu'elle fut malade elle-même, elle s'est rendue à Miscou durant une tempête en vue d'aider un malade qui pouvait difficilement être soigné ailleurs.



- Les récits au sujet d'Edith Branch-Pinet, membre de l'Ordre du Canada, racontent les soins infirmiers directs qu'elle a dispensés pendant de nombreuses années pour soutenir et améliorer la qualité de vie de la population acadienne le long de la côte Nord. En raison de l'absence d'un médecin, on avait volontiers recours à des sages-femmes, de telle sorte qu'Edith Pinet a facilité la naissance de centaines de bébés en santé.



- Il existe peu de sources documentaires sur le rôle des minorités en matière de soins infirmiers. Dans l'histoire de l'Hôpital général public de Saint-Jean, il est fait mention de l'embauchage par le conseil de John McCready à titre de premier infirmier, pour 20 \$ par mois comme salaire. Mary Burns, la première infirmière engagée, était payée 5 \$ par mois. Il est peu question dans les dossiers de l'AIINB de la contribution des hommes aux soins aux malades. En 1941, dans un procès-verbal du conseil de direction de l'AIENB, il est mentionné que l'Association n'est pas autorisée à accéder à la demande d'un infirmier qui veut obtenir le même rang militaire que les infirmières. En 1947, un comité du "questionnaire sur les infirmiers" en vient à la

conclusion suivante ... à condition qu'ils possèdent les mêmes qualités et la même formation que les infirmières, il faudrait que les infirmiers soient envisagés au même titre.



- Cent six ans après la rédaction de *Notes on Nursing* par Florence Nightingale, la Dre Katherine McLaggan, de Fredericton, la première infirmière au Nouveau-Brunswick à obtenir un doctorat en éducation, a publié *Portrait of Nursing*, soit un plan pour la formation infirmière au Nouveau-Brunswick, qui allait changer la vie de milliers de personnes. Elle a pu voir de son vivant les écoles de formation infirmière passer des hôpitaux aux universités. Témoignant de ses convictions profondes sur le besoin d'une langue seconde ainsi que de l'attachement profond qu'elle accordait à la formation infirmière, la Dre McLaggan disait *New Brunswick's future French and English together lies in economic and social reform*. Elle a participé à un programme unique de formation en matière de santé, qu'elle avait préparé elle-même pour les élèves-maîtres et qui lui a permis de les former en santé tout en les aidant à résoudre leurs problèmes personnels de santé.



- La Malécite Natalie Solomon-Gray, infirmière immatriculée de salle d'opération, a d'abord travaillé pour la direction des services médicaux à la réserve du fleuve de Saint-Jean, puis pour les Malécites en faisant partie de leur premier organisme professionnel indien au Canada — les infirmières et infirmiers autochtones du Canada. Lisa Dutcher et Shelley Francis furent les premières indiennes du Nouveau-Brunswick à faire des études en vue d'obtenir un baccalauréat en nursing de l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Pendant que ces dernières poursuivaient leurs études, en 1990, afin de

pouvoir mieux dispenser des soins de santé aux familles autochtones, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick commençait à travailler avec une bande indienne à un programme de soins de santé autonomes.



- Mary Christina "Chrissie" Slipp, infirmière surveillante de nuit et voisine de 85 ans, a reçu le plus grand honneur offert par le Club Rotary en reconnaissance de sa contribution à la communauté de Woodstock. Elle a offert ses talents infirmiers longtemps avant l'adoption de l'assurance-maladie. Chrissie s'est aussi occupée du Département de prêt de la Croix-Rouge, a travaillé pour un service de repas à domicile, a fait partie du conseil d'administration de VON et a aidé les personnes dans le besoin. À l'heure actuelle, en 1991, de nombreuses infirmières prennent la parole collectivement en faveur d'une politique de santé publique pour les Néo-Brunswickois.



- En 1981, de nombreuses infirmières du Nouveau-Brunswick ont suivi l'exemple de leurs ancêtres en participant au programme novateur de l'Hôpital extra-mural. Simone Comeau-Geddry est actuellement directrice générale adjointe et coordonnatrice des services des soins aux malades. Jackie Steward et Marie Holland, qui furent toutes deux directrices des soins infirmiers de l'Hôpital qui en était alors à ses débuts, ont contribué à établir les bases des services à domicile dans les secteurs des soins palliatifs et des soins prolongés.

Les statistiques passent sous silence l'esprit d'aventure de l'infirmière, son ingéniosité ainsi que sa compréhension des êtres humains. Sauf pour la réforme de Florence Nightingale, la contribution à la société de la profession infirmière demeure vague. Les stéréotypes sexuels ont causé une grande injustice à la

profession infirmière. Il faudra un bon jour faire le récit détaillé de l'Association à titre de représentante des infirmières du Nouveau-Brunswick — en ce qui a trait à l'amélioration de leur statut éducatif et professionnel, ainsi qu'à l'impact du genre sur la profession. Un tel compte rendu traditionnel, par ordre chronologique, reconnaît les intervenantes principales et souligne les transitions importantes. Il nous aide à réfléchir à l'aspect humanisation des soins, de même qu'aux dispensatrices des soins et à leurs réalisations fantastiques.



Il est possible de se renseigner sur l'histoire de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) aux Archives provinciales et à la bibliothèque de son bureau central — dans le journal et la revue de l'Association, dans les bulletins, de même que dans les rapports reliés avec des couvertures noires revêtues de lettres dorées du conseil d'administration. Les sentiments des infirmières se trouvent exprimées dans le langage mystérieux des procès-verbaux, qui sont parfois écrits à la main. Il s'agit de documents rédigés de façon à éviter l'expression de points de vue personnels, mais qui néanmoins donnent un certain aperçu des pensées particulières. Certaines expressions compatissantes racontent la maladie ou le décès de l'une des membres. La lectrice peut y trouver des paroles chaleureuses à l'intention des personnes dévouées, des expressions de joie face à des progrès accomplis, ainsi que des expressions de frustration devant certaines difficultés. Il s'agit de chroniques qui expriment sous forme de potins et d'expressions de triomphe les valeurs des infirmières, ainsi que leur engagement et leurs activités principales. Le récit des cinquante premières années de l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick (AIENB) — nom qui était donné à l'Association avant 1984 — a été publié par son premier comité des relations publiques à l'occasion de l'Assemblée de

l'anniversaire d'or, en 1966. En 1991, année qui marque les trois quarts de siècles de l'Association, nous avons beaucoup plus de faits à raconter au sujet de la perspective de l'infirmière et de son point de vue.

Notre organisation, qui porte désormais le nom d'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB), possède un point de vue mondial interrelié, tout en conservant ses propres particularités en matière de droit, de langue, de politique et de genre. L'histoire, la géographie et les forces économiques ont imposé une certaine contrainte aux infirmières du Nouveau-Brunswick. Les personnes qui comprennent les infirmières au gouvernement, dans les universités, dans les bureaucraties des hôpitaux et parmi le public, savent que la profession infirmière est exigeante. Les infirmières ont l'habitude de lutter pour conserver leur professionnalisme, ainsi que pour s'occuper des familles et des besoins des collectivités. Leurs initiatives audacieuses leur imposent un lourd tribut mental, politique et social, mais grâce à leur Association, elles n'ont pas à se retrouver seules.

Les infirmières du Nouveau-Brunswick ont occupé une position avantageuse dès le début. Comme elles étaient surtout des femmes, elles étaient habituées à évaluer les besoins de santé dans les milieux familiaux. Elles savaient qui avait besoin de soins et comment ces soins pouvaient être dispensés; leur nature compatissante leur permettait de bien effectuer un tel travail. À une époque où il existait de sérieux écarts entre les régions rurales et urbaines, où nous n'avions pas de ministre de la santé (la province avait un conseil provincial composé de 27 districts), où l'élimination des ordures posait un grave problème, où la diphtérie et la typhoïde exerçaient leurs ravages, un petit groupe d'infirmières ont compris la valeur de leur action collective.

Trois collègues de l'Hôpital général de Saint-Jean — Melissa Brown, Ada Burns et Gertrude Williams — avaient pris l'habitude de se réunir souvent pour discuter de problèmes et d'idées en matière de soins infirmiers. En 1903,

elles ont invité d'autres infirmières à les aider à former une société. Madame F.L. Stewart a été la première présidente de cette première société d'infirmières aux provinces maritimes. Les membres à charte étaient au nombre de seize. Le Dr J.M. Scammell et le Dr T. Dyson Walker, tous deux de Saint-Jean, les ont aidées. La société ainsi formée a établi un registre des infirmières compétentes de leur propre école, de même qu'un régime d'allocation pour infirmières malades. Pendant seize ans, l'infirmière Hattie Hunter a dirigé une entreprise d'oxygène dans toute la province, soit jusqu'en 1920.

Après six années d'activités, la Société des infirmières, dont les membres se limitaient aux diplômées de l'Hôpital général public de Saint-Jean, a pris l'initiative de former la première Association des infirmières diplômées. En janvier 1907, le Conseil local des femmes, avec qui celle-ci était affiliée, fut autorisé à les aider à obtenir une immatriculation nationale pour leurs infirmières. En mars 1909, toutes les infirmières furent invitées à une réunion à Saint-Jean pour discuter de la formation d'un organisme qui respecterait l'égalité des droits et des privilèges des diplômées de toutes les écoles de formation. Les anciennes étudiantes de l'Hôpital général de Saint-Jean continuaient à faire partie de leur propre association.

Le 29 avril 1916, année où les femmes ont obtenu le droit de vote au Manitoba, six infirmières se sont rendues à Fredericton pour une rencontre avec le comité de collaboration. Celles-ci ont mentionné par écrit qu'elles ... *redoutaient la réunion, mais qu'en fait elles ont beaucoup aimé celle-ci parce qu'elles ont été traitées avec beaucoup de politesse. La seule personne à s'opposer à notre projet de loi fut un médecin de Woodstock.* La première loi sur les infirmières du Nouveau-Brunswick contenait les noms de quarante-deux infirmières diplômées. Le Nouveau-Brunswick fut la troisième province du Canada à adopter une loi sur la profession infirmière, soit après la Nouvelle-Écosse en 1910 et le Manitoba en 1913. Arthuretta Branscombe fut la présidente élue du groupe d'infirmières qui ont obtenu cette loi. Elle a signé le projet de loi

constituant en corporation "The New Brunswick Association of Graduate Nurses" (NBAGN). Dans l'exercice de leur droit d'autoréglementation, les infirmières avaient une vision qui portait surtout sur la santé de la province.

Des visionnaires, des infirmières dont les noms sont oubliés, ont laissé bien des preuves de leur existence. Elles ont consacré un très grand nombre d'heures autour de tables de conseil à établir des politiques en matière de planification à long terme, et aussi à trouver des moyens qui leur permettraient de déterminer la forme, l'importance et l'avenir des soins de santé dans leurs localités. En 1924, elles ont légalement formé la New Brunswick Association of Registered Nurses (Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick). Cet organe de direction a aidé les infirmières à survivre et à s'épanouir, tout en conservant les éléments essentiels pour les personnes dont elles s'occupaient. Les membres de cette association n'approuvaient pas toujours unanimement les résolutions, mais la majorité l'emportait.

Selon les comptes rendus écrits sur les dispensatrices de soins, les femmes se joignaient au système et commençaient à exercer leur pratique en ayant pour objectif de contribuer au bien-être de la société sans penser aux récompenses. À cette époque de l'oubli de soi, selon la philosophie du XIX^e siècle, les infirmières du Nouveau-Brunswick apprenaient à consacrer leurs énergies au service de la population. Elles répondaient instinctivement aux besoins des autres. Nous ne devons pas oublier ces débuts. Chaque localité avait son infirmière volontaire. Celle-ci répondait aux appels des secteurs aussi bien public que privé, et elles influençaient des changements dans les foyers par la persuasion religieuse ou l'altruisme plutôt que par l'autorité. À mesure que la profession prenait de l'expansion, il devenait évident que le rôle des infirmières reflétait celui des femmes.

De nombreuses infirmières se trouvaient sans emploi en 1935. À cette époque, l'AIENB a établi qu'en raison des conditions économiques graves

dans la province, les infirmières qui dispensaient des soins aux personnes nécessiteuses devaient indiquer le plein montant sur leur facture, mais qu'elles devaient accepter ce qui leur serait offert pour leurs services: des oeufs, des pommes de terre et des afghans. Elles avaient des objectifs modestes, et une bonne partie du travail accompli par les infirmières était cachée. Il est difficile de mesurer la quantité des soins accordés aux patients. Toutefois, le public comprenait toute la valeur des bons soins infirmiers. Il est malheureux qu'en raison des conditions économiques, les infirmières aient connu une réduction de leurs revenus, pendant que leur statut auprès de la société prenait de l'importance. Le public se demandait ce qui se produirait s'il cessait d'avoir accès à des soins infirmiers. Les gens se sont rappelés plus tard de la valeur des infirmières, au moment où les générations futures d'infirmières ont demandé que leurs services soient convenablement reconnus.

De nombreuses preuves montrent que les infirmières du Nouveau-Brunswick savaient que la santé des gens dépend de qui ils sont, d'où ils vivent et de la façon dont ils vivent. Une telle perspicacité de la part des infirmières, leur besoin constant de répondre à des engagements historiques et le fait qu'elles représentaient les deux principales cultures de la province, font qu'elles ont été les premières à chercher des moyens d'étendre leurs services. De nombreuses infirmières ont travaillé dans les communautés, là où elles étaient plus utiles. À titre d'agentes efficaces, les infirmières ont partagé leurs connaissances comme dispensatrices de soins dans les voisinages, laissant ainsi leur marque dans tous les foyers et hameaux. Les infirmières sont devenues les confidentes de leurs malades. Elles témoignaient constamment de leurs connaissances des avantages de l'interaction humaine.

Les guerres et la Crise économique ont beaucoup contribué à rehausser l'image des infirmières. Elles leur ont aussi causé des problèmes puisqu'elles avaient plus de responsabilités à assumer. Elles étaient plus en



Maude Retallick, directrice de l'école de formation infirmière de l'Hôpital général de Saint-Jean de 1913 à 1920.



Inez Smith, présidente de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés du Nouveau-Brunswick de 1973 à 1976 et directrice générale et registraire de 1977 à 1988.



Groupe de religieuses infirmières au Nouveau-Brunswick se préparant à quitter Saint-Jean pour aller travailler outremer en 1943.



Religieuse infirmière au Nouveau-Brunswick, Norma Hill, no 16, générale



Départ du "Camp militaire hospitalier de Sussex" pour se rendre outremer en 1943.



Religieuses infirmières du Nouveau-Brunswick en habits de travail à Bruges en Belgique en 1944.

demande durant les périodes de guerres et d'épidémies. L'Association a dressé des "listes d'inscriptions communes" des membres qui se portaient volontaires pour le service infirmier militaire et les cas d'urgence. Certaines infirmières se sont mises à la disposition du ministre de la Santé publique dans la lutte contre les maladies contagieuses. On leur a confié la responsabilité d'éduquer la population en matière de prévention. En 1919, les cinq infirmières-hygiénistes de la province se trouvaient toutes dans la ville de Saint-Jean. Toutefois, en 1926, la province comptait trente-trois infirmières-hygiénistes, qui s'occupaient du bien-être de l'enfance, des ligues de femmes et des séances d'immunisation contre la diphtérie. Les infirmières donnaient bénévolement leurs instructions, de telle sorte qu'au cours de cette même année 1 300 membres du public ont pu profiter de quarante cours de nursing à domicile.

Les infirmières ont dispensé des soins intensifs, prolongés et préventifs durant les périodes d'épidémies, comme la tuberculose. À en juger d'après les dossiers sur l'état de santé des étudiantes, une telle situation mettait en danger la santé des dispensatrices de soins. Dès 1902, les étudiantes infirmières ont dû se regrouper afin de protéger leur propre bien-être. Durant une épidémie de variole, les infirmières de l'Hôpital public de Saint-Jean ont demandé au Dr Addy de Saint-Jean une aide parce qu'elles étaient surchargées de travail. Comme le conseil a jugé leur demande inappropriée, celui-ci a demandé aux étudiantes de s'excuser ou de donner leur démission. Elles ont par la suite démissionné en groupe. Au cours des années 40 et 50, les infirmières de l'Hôpital public Victoria, à Fredericton, ont consacré des heures de soins constants à rétablir la fonction musculaire des victimes de la poliomyélite de la province, et ce avec peu de ressources, sauf un poumon d'acier et la thérapie de la chaleur de soeur Kenny. Plusieurs années plus tard, les infirmières-hygiénistes ont parcouru la province à l'occasion d'une campagne d'immunisation des enfants avec le vaccin Salk.

Les infirmières se portaient volontaires durant les désastres. Maude Retallick, devenue plus tard secrétaire-trésorière-registraire de l'AIENB, a dirigé une équipe de cinq infirmières de l'Hôpital général de Saint-Jean, en 1917, qui sont venues prêter secours après l'explosion de Halifax. Ces femmes ont mérité les éloges de la ville pour l'excellence des services qu'elles ont dispensés en se sacrifiant elles-mêmes.

Les infirmières ont travaillé au niveau international. En 1969, Yolande Albert, de l'Hôtel-Dieu d'Edmundston, a travaillé à bord du navire-hôpital Hope et a prêté des secours d'urgence à la suite des inondations survenues en Tunisie. Un documentaire intitulé " D o c t o r / T e a c h e r / F r i e n d " (médecin/enseignante/amie) a été préparé sur son travail. Un comité de défense civile de l'AIENB, établi durant les années 60, a contribué à préparer les infirmières de l'Association pour les situations d'urgence.

Les registres font état du patriotisme des infirmières. Des religieuses infirmières ont servi outre-mer, dans bien des cas en Afrique du Sud; celles qui sont demeurées au pays ont travaillé dans des hôpitaux militaires, soutenu des programmes de maintien de la santé au front intérieur, acheté des bons de la Défense nationale et préparé des fournitures pour les hôpitaux. En 1918, la religieuse infirmière Anna Irene Stammers fut la première femme du Nouveau-Brunswick à perdre la vie en service actif sur le navire-hôpital Llandovey Castle. L'infirmière Anna Mae Duncan fut la première infirmière tuée à l'occasion du torpillage du navire Athenia. *En 1943, 14,7 % des infirmières du Nouveau-Brunswick étaient en service militaire actif, soit la deuxième proportion en importance au pays.* Jessie E. Lawson, diplômée de l'hôpital Soldiers Memorial, devint l'agente infirmière en chef (volontaire) de la direction de l'Ambulance Saint-Jean, en 1978. Elle a participé au service d'évacuation aéromédical durant le pont aérien établi en Corée, et fut directrice du service infirmier dans les services médicaux des Forces canadiennes. Les religieuses infirmières du Nouveau-Brunswick

ont continué à se distinguer par leurs services au cours des conflits mondiaux qui ont suivi.

En raison de la pénurie d'infirmières durant la guerre, l'AIENB a songé au service d'infirmières auxiliaires, de telle sorte que comme association elle a contribué à l'élaboration du premier programme d'infirmières auxiliaires de la province, en 1946. La catégorie de travailleuses en question, qui portent le nom d'infirmières auxiliaires, a pris de l'expansion et s'est développée pendant presque vingt ans sous la direction de l'AIENB. En 1973, Albert Cowie fut le premier infirmier auxiliaire immatriculé à être nommé au Conseil de l'AIENB. En 1977, les IAI sont devenues indépendantes, tout en conservant des rapports avec l'AIENB comme précieuse alliée au sein de l'équipe de soins de santé.

Sur une période de trois quarts de siècle, le nombre d'infirmières est passé de cinquante-neuf en 1916 à 8 600 en 1991. La structure de l'Association a permis aux infirmières de rétrécir l'écart entre ce qui est perçu comme soins de santé et le besoin de prévention — surtout grâce à un modèle de soins de santé primaires qui met l'accent sur les soins compatissants plutôt que sur les soins de guérison. Avant l'adoption, en 1957, de la *NBARN Act of Incorporation*, qui accordait plus de responsabilités juridiques à l'AIENB, l'Association formait un lien unissant les objectifs ambitieux et étendus des infirmières. Elle unissait toutes les infirmières, quel que soit leur niveau, et leur permettait de mieux faire face aux situations dans lesquelles elles se trouvaient souvent impuissantes. L'empressement de certaines infirmières à prendre la parole pour défendre des points qu'elles ont à cœur est devenu la ressource la plus précieuse de l'Association.

Les travaux préparatoires entrepris par le comité d'éducation de l'AIENB, après la Deuxième Guerre mondiale, ont donné lieu à l'adoption d'un plan de formation des infirmières, plan qui a permis à celles-ci de jouir de la réputation enviable de personnes qui se consacrent à dispenser d'excellents soins

infirmiers à la population du Nouveau-Brunswick. En raison de ses liens étroits avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), son organisme national, l'AIENB a fait du Nouveau-Brunswick la première province à inclure dans ses frais d'inscription un abonnement à la revue professionnelle *L'infirmière canadienne*. L'Association cherchait à rendre des comptes de ses activités, et elle fut l'une des premières à présenter un mémoire à la Commission royale d'enquête sur les services de santé, en 1961, dans laquelle elle exprime son intérêt aux principes de base en matière de formation infirmière. En février 1973, comme elle cherchait à assumer encore plus de responsabilités, l'AIENB fut la première association infirmière du Canada à ajouter un représentant public à son organe de direction, dans la personne du Dr Austin M. Clarke, de Moncton.

Les cours de perfectionnement devinrent obligatoires, et les infirmières inactives qui désiraient reprendre l'exercice de leur profession furent tenues de suivre des cours de recyclage. Les programmes destinés à redonner aux infirmières inactives leur statut professionnel ont débuté en 1965. Les programmes de formation permanente furent patronnés grâce aux efforts de l'AIENB et de la première école de formation universitaire, à l'Université du Nouveau-Brunswick. Des ateliers de formation furent offerts aux membres. Des cours de santé mentale après le niveau de base ont permis aux infirmières de se former davantage en soins psychiatriques aux malades mentaux. Plus tard, grâce à un système de conférences rendez-vous, les infirmières vivant dans les régions éloignées ont pu suivre un programme de baccalauréat offert par les écoles universitaires de formation infirmière.

L'Association a grandi et est devenue plus active, comme un enfant en santé, de telle sorte qu'en 1979 elle a commencé à jouer un rôle politique actif. Les infirmières du Nouveau-Brunswick commençaient à penser globalement et à agir sur le plan local. À l'occasion d'audiences publiques, en 1989,

l'AIINB a pris la parole sur l'accord du lac Meech. C'est qu'à titre de plus important groupe de dispensateurs de soins de santé, elle avait à son avis l'obligation de faire en sorte que les droits des consommateurs à des soins de santé fondamentaux soient respectés. En plus de vouloir dispenser des soins de qualité, l'Association a cherché à répondre aux besoins des infirmières qui voulaient poursuivre des études dans leur propre milieu. En 1991, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation a commencé à financer le cours de recyclage modulaire en nursing du Nouveau-Brunswick. L'intérêt continu accordé par la profession en matière de formation, dans les secteurs comme l'orientation des malades et la formation en matière de santé, a servi de complément aux fonctions assumées par les médecins du Nouveau-Brunswick.

À partir du moment où les écoles hospitalières n'avaient plus leur raison d'être pour la formation des infirmières, l'AIENB, après un examen de conscience, a décidé de préparer ses infirmières à un changement. Pour que la transition se fasse bien, les infirmières ont dû apprendre à trouver l'équilibre entre leur vie privée et leur croissance personnelle, tout en répondant aux besoins des malades et en tenant compte des dangers possibles liés à l'exercice de leur profession, des questions d'éthique et des risques de poursuites. En plus de s'occuper d'immatriculations, d'autoréglementation et de normes de formation, l'Association est devenue le moyen qui a permis à ses membres de maintenir leurs principes. Après avoir consacré des années à des réunions avec des services gouvernementaux et autres organismes en vue de trouver des réponses à certaines questions, les infirmières ont obtenu la *Loi sur les infirmières et infirmiers* de 1984, qui protège leur titre et décrit leurs responsabilités juridiques et les normes qu'elles doivent respecter par rapport à d'autres groupes, en particulier le personnel infirmier auxiliaire. La *Loi sur les infirmières et infirmiers* précise le mandat de l'Association, qui continue ainsi à s'intéresser beaucoup à la protection du public en veillant à la compétence

des employés de soins de santé. Cette même année, au niveau national, les efforts intenses des infirmières ont influencé le contenu de la Loi canadienne sur la santé.

Les mémoires soumis par l'Association au gouvernement témoignent largement du sens des responsabilités sociales qui a animé de plus en plus les infirmières du Nouveau-Brunswick. À la première réunion du Conseil d'administration, en 1917, les infirmières ont adopté une résolution en faveur du vote des femmes, dans laquelle il est mentionné que ... *les femmes qui répondent aux mêmes normes que les hommes ont le droit de s'exprimer sur les communautés dans lesquelles nous vivons, le droit de s'affirmer sur les genres de lois que nous devons adopter, le droit de choisir des dirigeants, de faire appliquer les lois en question et aussi de faire en sorte que personne ne soit privé de ces droits en raison de son sexe*. Cinquante-huit ans plus tard, à la Journée internationale des femmes, deux femmes représentaient l'AIENB à la première conférence pour les femmes du Nouveau-Brunswick. L'AIENB a protégé les intérêts de la profession infirmière et des consommateurs par ses interventions face aux lois nouvelles et modifiées. Elle a continué à participer à l'élaboration des politiques sur la santé, de telle sorte qu'en 1968, l'AIINB a présenté cinq mémoires au gouvernement au cours d'une période de cinq mois. Les infirmières du Nouveau-Brunswick voyaient à quel point les démarches de pression étaient importantes.

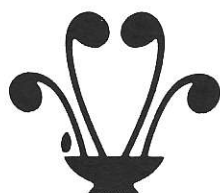
Par l'entremise de l'Association, les infirmières ont pris la parole sur les questions qui intéressent les personnes souffrant de maladies échappant à leur contrôle. Des comités ont étudié les nombreux rapports gouvernementaux, comme le *Rapport LeDain sur l'usage non médical des médicaments* et le *Rapport Hastings sur les centres de santé communautaires*. Après avoir déterminé leur rôle relativement aux personnes qui font un abus des drogues, les infirmières ont copatronné en 1978 le premier colloque provincial sur "les femmes et l'usage non médical des drogues". L'AIENB a aussi pris position sur d'autres questions qui menacent la



Marilyn Brewer a engagé les négociations collectives pour les infirmières au Nouveau-Brunswick.



Madeleine Steeves, présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick de 1982 à 1990.



santé de la population, comme les points qui concernent les fumeurs, les mauvais traitements contre les enfants et le port obligatoire des ceintures de sécurité. Guidée par des normes élevées et par un code de déontologie, l'Association a aidé les infirmières à jouer un rôle visible dans la défense des malades. En 1979, l'AIENB a lancé et aidé à soutenir la première "conférence sur les droits des malades" de la province. De nos jours, l'Association partage avec les bénéficiaires des soins du Nouveau-Brunswick ses ressources en matière de formation sur les droits des malades.

À titre d'organisme responsable des immatriculations, l'AIINB s'occupe de la discipline de ses membres. L'Association reconnaît également que la conduite professionnelle de ses membres n'empêche pas ces dernières de promouvoir leurs propres intérêts. Dans une de ses nombreuses activités de croissance, l'AIINB s'est appuyée sur les désirs et aspirations de ses membres pour s'occuper surtout de l'équilibre entre le statut et l'engagement professionnel, et ce en soulignant les besoins des infirmières en matière de sécurité financière et de prises de décisions. Cependant, les infirmières devaient s'habituer à travailler ensemble sans problème.

L'Association fut l'une des premières à appuyer les droits de la femme au travail. En 1921, elle a demandé au gouvernement d'adopter une "loi sur le salaire minimum", qui régirait les salaires et conditions d'emploi des femmes et jeunes filles. Avec les années, elle en est venue à s'intéresser davantage au bien-être social de ses infirmières. En 1965, un comité d'infirmières a bravé une tempête de neige pour se rendre à un rendez-vous à l'Assemblée législative avec Louis Robichaud, alors premier ministre, en vue de chercher à négocier de meilleurs salaires pour les infirmières. Cette même année, l'AIENB a approuvé les principes des négociations collectives. L'établissement d'un comité des affaires sociales et économiques fut le fondement des conventions collectives que les infirmières connaissent actuellement. Marilyn Brewer, agente des relations publiques de l'AIENB, a

participé au processus en question en 1966, lorsque Dirkje Johnson devint agent des relations en matière d'emploi de l'AIENB. La première convention collective fut signée en 1969, mais seulement après des négociations pénibles. Le conseil provincial des négociations collectives des infirmières du Nouveau-Brunswick (CPNCINB) fut formé en 1975. L'infirmière Grace Stevens, à laquelle s'est jointe plus tard l'infirmière Glenna Rowsell, une personne bien connue dans les milieux infirmiers, s'est occupée de l'application des négociations collectives. Le 14 novembre 1976, Mlle Rowsell a participé à une réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour discuter du contrôle des salaires des infirmières du Nouveau-Brunswick. À cette occasion, le premier ministre Trudeau s'était montré peu sympathique, en disant que c'était "tant pis" si les infirmières du Nouveau-Brunswick étaient moins bien payées qu'ailleurs au Canada.

L'AIENB, en collaboration avec le CPNCINB, avec qui il se distingue sur le plan constitutionnel, a montré aux infirmières ce que l'unité d'action peut produire. En 1976, l'AIENB a appuyé le principe du débrayage légal d'une journée demandé par le Conseil provincial des négociations collectives des infirmières du Nouveau-Brunswick, pour protester contre le fait que les infirmières n'avaient pu obtenir gain de cause sur la différence salariale. Un tel geste de collaboration a permis à la population de comprendre la dépendance de la province à l'égard des infirmières. Cette action légitime et bien réfléchie a identifié pour les infirmières comme étant une source de fierté et d'espoir. La profession infirmière, qui restait depuis trop longtemps suspendue entre le passé et l'avenir, commençait à se rendre compte de son pouvoir et de son potentiel grâce aux efforts unis de ses membres. De nos jours, l'AIINB contribue à ce sentiment de cohésion en appuyant les infirmières dans les secteurs spécialisés et en aidant celles qui désirent former des groupes d'intérêts spéciaux. Les réseaux ainsi formés offrent aux infirmières qui ont des intérêts mutuels un moyen de promouvoir leurs objectifs,

de partager leurs expériences et d'échanger des idées.

Depuis les débuts de l'AIINB, il est beaucoup question des droits de la personne, et la société a connu des progrès technologiques et de nombreux changements dans les modes de vie urbaine et rurale, ainsi qu'au niveau de la planète. L'Association a dû prendre de l'expansion dans tous les sens en vue de s'adapter aux besoins de ses membres. Afin de faire face à une gamme de nouveaux problèmes chez leurs clients, les infirmières ont dû s'adapter à des besoins changeants dans divers milieux. Les nombreux comités de l'Association cherchent à promouvoir les idées des membres ainsi que les intérêts fondamentaux de la profession, comme la prévention, les soins, le bien-être des clients et les moyens de les aider à s'adapter. Nous avons des exemples de tels soins compatissants en la personne d'infirmières membres individuelles comme la Dre Shirley Alcoe, bien connue au pays pour ses travaux contre le cancer. Afin de bien remplir son rôle, l'Association doit défendre à la fois les dispensateurs de soins ainsi que des bénéficiaires de ces soins.

La Commission Grange de 1983 a averti les infirmières qu'elles devaient examiner leurs droits et demeurer renseignées au sujet de la loi.

Étant donné que les infirmières sont responsables de leurs actions ou omissions, l'AIINB a publié des *Normes infirmières et informations de l'AIINB*. Il s'agit d'une série de publications en matière de droit, de déontologie, de normes, etc. Il est réconfortant pour les infirmières de savoir que leur Association les couvre par une assurance de la responsabilité civile et que, depuis janvier 1989, elles font partie de la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada, une société nationale qui les aide en cas de poursuites au civil.

L'AIINB se penche sur le rôle futur des infirmières en ce qui a trait aux évaluations, à la gestion des cas, au dépistage, à la formation des malades et au soutien familial. Dans cette dernière décennie du XX^e siècle, les membres de l'Association élargissent leurs possibilités et leur

charge de travail. Plus elle continue à augmenter leurs responsabilités, plus leurs conditions et leurs milieux de travail deviennent des sources de conflits. Il s'agit, pour s'en rendre compte, de penser qu'en 1991, à une époque où l'éducation en matière de santé est censé être une priorité, le coefficient infirmière-étudiants pour s'occuper des besoins de santé des écoliers du Nouveau-Brunswick est de 1 sur 3 500.

En 1990, les membres et représentantes de l'AIINB ont effectué une étude à l'échelle de la province afin de déterminer de quelle façon elles peuvent mieux s'entraider au cours des prochaines années. L'Association et le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick doivent continuer à planifier ainsi leur avenir afin d'améliorer les conditions de travail des infirmières. Les infirmières reconnaissent que leur participation et contribution actives au sein de leur association professionnelle ont une portée considérable. La profession infirmière évolue comme les autres, de telle sorte que de nos jours les infirmières exigent un statut égal. Même si les infirmières se trouvent limitées par le tissu des programmes de soins de santé nationaux, elles cherchent à atteindre un niveau de liberté et de flexibilité qui leur permettra de faire ce qu'elles peuvent faire le mieux. La formation professionnelle future des infirmières, destinée à faire de celles-ci des partenaires égaux dans le système de soins de santé, est donc une priorité de l'AIINB. L'absence de reconnaissance de l'infirmière comme partenaire égale dans le système du point d'accès en soins primaires est une perte pour les consommateurs et nuit au potentiel supérieur des infirmières du Nouveau-Brunswick.

L'Association affiche un dossier impressionnant. Celui-ci montre que les infirmières du Nouveau-Brunswick ont consacré fidèlement leur temps et leurs aptitudes. L'AIINB a reconnu le mérite de bon nombre de ses membres en leur accordant des certificats de membre à vie et des certificats de mérite, tout en décernant des certificats de membre honoraire à d'autres personnes qui ont aidé la profession. Un

de ces jours, une histoire globale relatera les nombreuses idées qui ont façonné la profession infirmière du Nouveau-Brunswick et ses établissements.

En cette dernière décennie du millénaire, les membres de l'AIINB continuent à s'inspirer des sages paroles suivantes exprimées en 1964 par Katherine McLaggan: *Nous sommes à l'époque où les nouvelles idées s'opposent à notre confort. Nous sommes aussi dans une période où le temps possède une nouvelle dimension. Nous n'avons plus le luxe d'attendre. Vous avez la responsabilité de participer aux questions de votre époque.*

Les infirmières agissent parce que c'est attendu d'elles ou parce qu'elles veulent s'occuper des questions de l'heure. Elles identifient les besoins non satisfaits de leurs malades et localités, puis elles s'en occupent. Les infirmières ont l'expérience des difficultés; sur ce point, la présente décennie ne fait pas exception. Toutefois, les infirmières ne veulent plus se priver de la satisfaction personnelle que leur lieu de travail pourrait leur donner. En assumant un rôle politique actif, les infirmières libèrent des stéréotypes et se sentent plus à l'aise face aux concepts du pouvoir et de la politique. Elles se présentent désormais comme des dispensatrices de soins qui ont appris à réévaluer leur travail au service des malades. Elles ont aussi appris les avantages de célébrer ensemble leurs réalisations.

Chaque infirmière qui cherche et espère l'excellence dans sa profession a une vision et un objectif qu'elle poursuit. Les infirmières défendent constamment les causes de la santé par une politique publique saine. Les événements marquants montrent que l'AIINB atteint son objectif, qui consiste à améliorer les conditions de vie dans la province. En montrant bien ce qu'elles contribuent à la santé de la société et en rassemblant leur vision et leurs croyances pour agir ensemble, les infirmières du Nouveau-Brunswick jouiront sans doute de la crédibilité et du pouvoir politique qu'elles méritent d'obtenir.

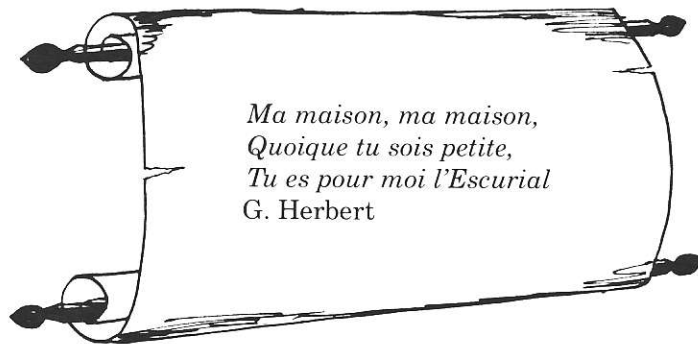


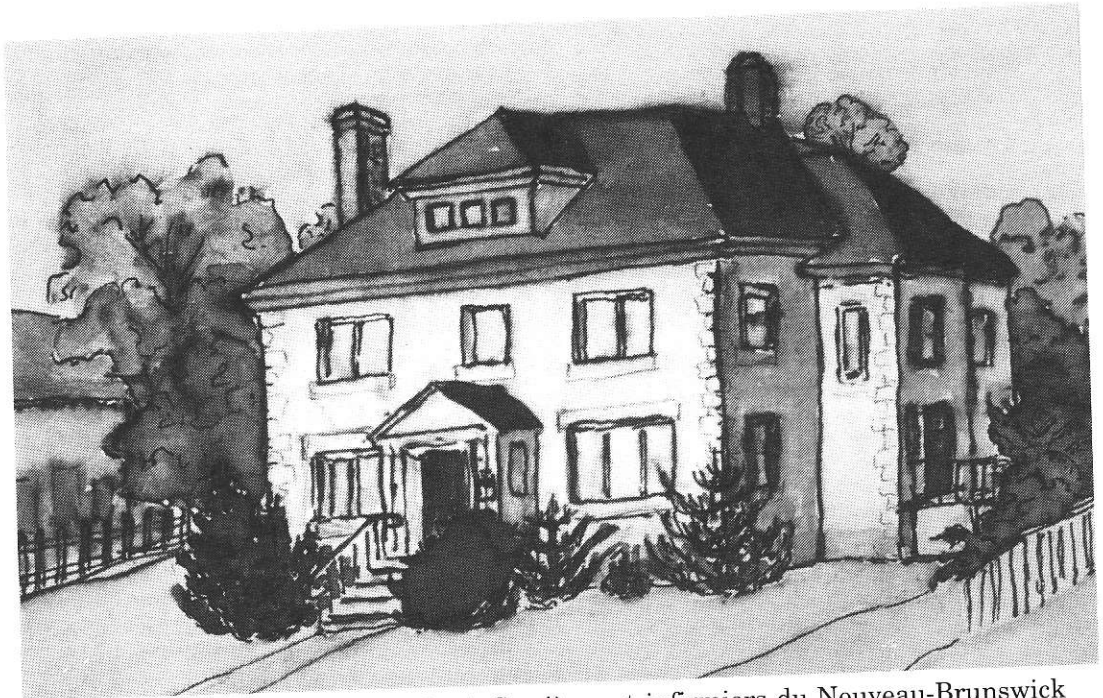
Infirmières de Santé publique du Nouveau-Brunswick au travail.



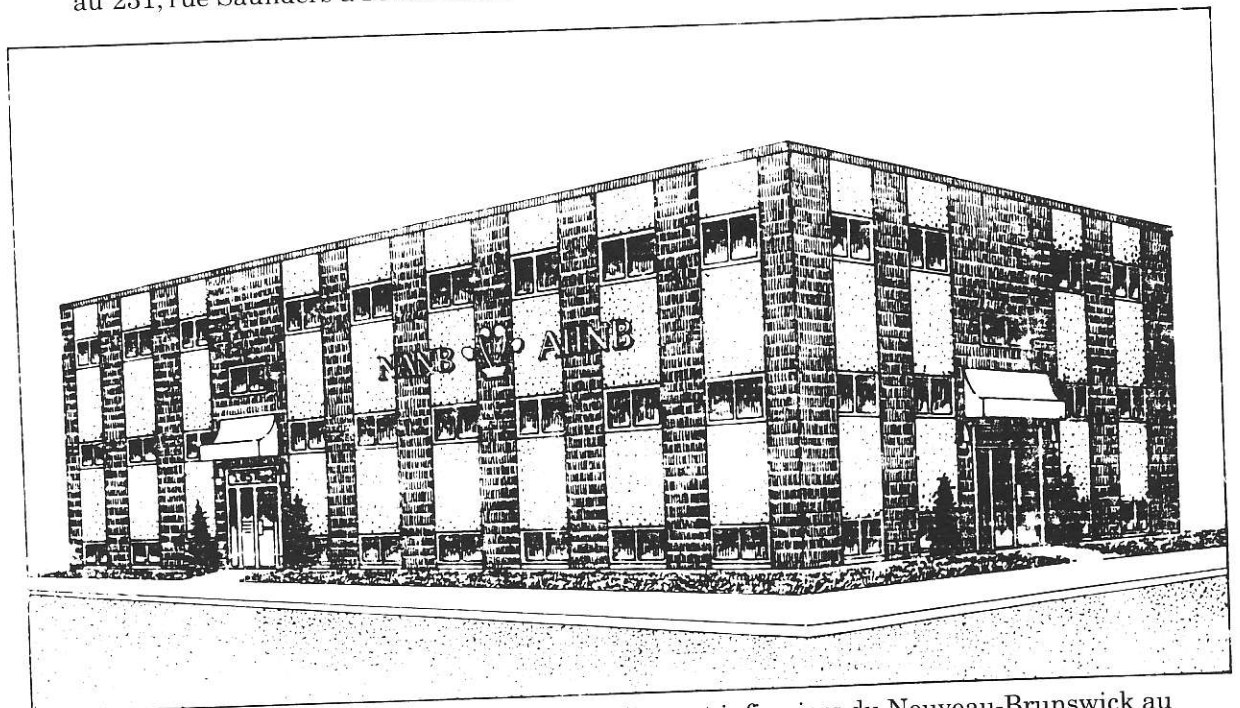
Les infirmières de VON au travail.

Le bureau provincial





Bureau central de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au 231, rue Saunders à Fredericton.



Bureau central actuel de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au coin des rues Regent et Brunswick à Fredericton.

La New Brunswick Nurses Society (Société des infirmières du Nouveau-Brunswick) a tenu ses premières réunions dans le cabinet du Dr Scammell, à Saint-Jean, parce qu'elle n'avait pas les moyens de louer une salle chauffée. La société a ensuite utilisé une salle de conférence dans la résidence des infirmières. Cette nouvelle association des infirmières, décrite comme une "grande famille" unie, s'est d'abord servie d'une salle de réunion utilisée par la Saint John Graduate Nurses Association, à l'Hôpital public général. En 1948, l'AIENB utilisait des petites salles au troisième niveau de l'ancien centre de santé, à l'angle des rues Sidney et Mecklenberg, à Saint-Jean, jusqu'à la vente du centre à la Marine. En 1951, l'Association a déménagé ses bureaux à l'édifice du YMCA, sur la rue Waterloo, dans une salle suffisamment grande pour permettre des réunions de son conseil. Ensuite, pendant les six années suivantes, l'Association a utilisé l'édifice Neill situé au 380, rue Queen, à Fredericton, où elle a rénové un vieux magasin pour les réunions. Certaines infirmières n'étaient pas d'accord sur le déménagement à Fredericton. L'explication donnée fut que ... *le siège du gouvernement se trouvait dans cette ville et nous commençons à avoir de plus en plus de rapports avec le gouvernement ...*

La "famille" infirmière a continué à grandir, de telle sorte que bientôt ces locaux devinrent encore trop petits. Le 3 mai 1957, l'Association a acheté la "maison Richards", sur un terrain d'un quart d'acre dans un secteur résidentiel de Fredericton, en investissant 11 100 \$ dans un fonds en fiducie hypothécaire. *La vente d'actions aux infirmières s'est révélé une très bonne idée et un bon investissement pour celles-ci.* L'Association s'est exprimée en termes prophétiques au moment de l'achat de sa nouvelle résidence, au 231, rue Saunders. Le procès-verbal se lit comme suit: *et le revêtement de pierres à l'extérieur lui donne une apparence durable, comme si le bâtiment se préparait à faire face à toutes les tempêtes dont il pourra être*

témoin au cours des années à venir, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

Le jour du déménagement, le 17 mai 1957, fut un jour de joie. Les architectes avaient déjà préparé des devis sur les changements proposés afin de répondre aux normes du code du bâtiment. L'Association voulait rénover les cinq bureaux de son édifice de deux étages et demi, et ce tout en s'organisant pour résoudre tous les problèmes liés à l'achat d'une maison. Les impôts municipaux se chiffraient à 290 \$ par année. L'appartement au rez-de-chaussée fut loué à Muriel Archibald, la secrétaire générale, pour 75 \$ par mois, y compris le chauffage et l'eau chaude. L'Association a conclu un arrangement semblable avec Gwendolyn Hermann, qui faisait également fonction de secrétaire générale. Les premiers concierges de l'édifice portent les noms Foster, Margaret et Thurston; ces personnes se sont acquittées bien fidèlement de leurs fonctions pendant dix ans.

Toutefois, l'édifice situé au 231, rue Saunders, tout comme les occupants qu'il représentait, se trouvait dans un état constant de métamorphose. Les transformations qu'il subissait étaient très visibles, alors que les changements au sein de l'Association même se révélaient plus subtils. Dans cet édifice située dans une rue résidentielle paisible, l'Association s'occupait tous les jours d'un tas de questions ayant une portée considérable.

En 1959, les sections de Moncton, de Fredericton, de Miramichi et d'Edmundston ont meublé la salle de conférence, sous les avant-toits du troisième niveau. Les infirmières ont aussi tenu une "soirée tasse et soucoupe". En 1962, à l'occasion de leur assemblée annuelle, à Edmundston, les infirmières ont cérémonieusement brûlé l'hypothèque. En 1964, le bureau provincial était décrit comme étant "paisiblement élégant". Le service durable en argent, un don de Mlle Archibald, témoignait de sa loyauté durant ses sept années comme membre du personnel. Un terrain de stationnement recouvert fut ajouté à l'arrière de l'édifice en mai 1969. L'édifice de l'AIENB subit toutes sortes de transformations en vue de

répondre aux besoins de ses membres, y compris les onze sections des infirmières représentant toutes les régions de la province.

Des travaux au bureau central furent entrepris chaque fois qu'il fallait répondre aux besoins de l'Association. En novembre 1969, l'appartement fut converti en bureaux. Les changements apportés au bureau provincial reflétaient les problèmes auxquels les infirmières faisaient face; la vie reprenait son rythme normal une fois les travaux terminés et la poussière dissipée.

Tous les coins et recoins de l'immeuble de la rue Saunders furent utilisés à l'occasion de nombreuses rénovations. La bibliothèque, située d'abord à l'étage supérieur, fut déménagée au sous-sol afin de pouvoir loger le nombre accru de livres et de dossiers. Les travaux au bureau provincial se poursuivirent jusqu'en 1988. Comme le nombre de membres augmentait, le Conseil a dû tenir ses réunions dans une salle d'hôtel. Le moment était venu pour l'Association de songer à des nouveaux locaux.

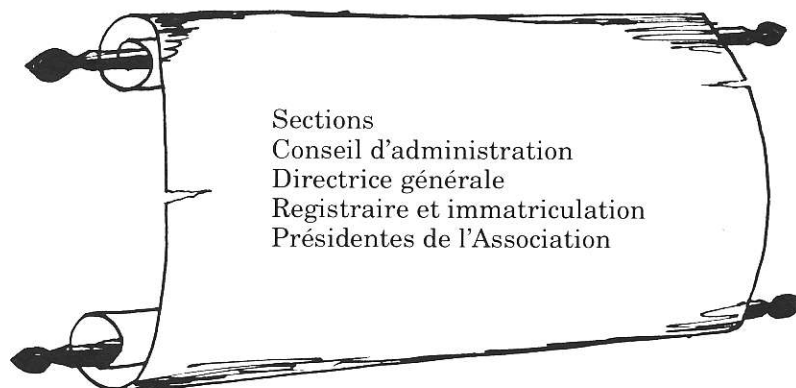
En 1990, le Conseil d'administration s'est penché sur une proposition concernant un nouvel édifice, après avoir examiné la base et le potentiel de ses ressources. Le nouveau siège social envisagé permettrait à tous les groupes de l'Association d'y tenir ses réunions, en plus d'avoir des locaux en réserve. Le Conseil a alors décidé de faire un pas important en achetant l'immeuble à bureaux situé au 165, rue Regent. Il s'agit d'un prestigieux immeuble à bureaux de deux étages, recouvert de briques et datant d'une vingtaine d'années. Il se trouve au centre-ville à proximité des ministères gouvernementaux et de l'Assemblée législative. C'est avec beaucoup d'espoir que le personnel a déménagé dans cet immeuble le 23 mars 1991. L'AIINB quittait bien avec une certaine tristesse l'ancien immeuble, mais somme toute, elle représente des gens et non un bâtiment. L'Association a cependant laissé un bâtiment qui avait bien servi la cause de ses infirmières et du public, tout en sachant que celui-ci rendrait un service semblable à l'Institut national canadien pour les aveugles, ses nouveaux propriétaires.

En souhaitant la bienvenue aux membres invités à visiter le nouveau siège social de l'Association à l'été de 1991, la présidente a prononcé ces quelques mots: *L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est heureuse de participer à la revitalisation du centre-ville de Fredericton, et d'être située à proximité du Cabinet du premier ministre, de l'Assemblée législative de la province, du ministère de la Santé et des Services communautaires et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation. Tous ces organismes ont, à un moment ou l'autre, sollicité les compétences de l'Association en sciences infirmières. Ce nouvel édifice nous permettra de partager et de promouvoir les compétences infirmières beaucoup plus facilement.*

La fiche militaire des infirmières du Nouveau-Brunswick a embelli l'image de ces dernières en tant que professionnelles. De sa part, le nouveau bureau central a certainement rendu cette image plus belle également.

Le nouvel édifice possède les ressources matérielles nécessaires pour appuyer les infirmières dans la prestation de soins de qualité à la population de cette province aujourd'hui, et à l'avenir, lorsque les infirmières joueront un rôle encore plus important.

Les décideuses





Muriel Archibald, registraire de l'AIENB de 1955 à 1962.



Service pour le thé en argent, don de Muriel Archibald fait à l'Association en 1964.

L'AIINB est le plus important organisme de santé de la province. Elle représente la profession infirmière devant le public et les groupes de santé, ainsi que les intérêts de toutes les infirmières. L'Association vise à protéger les consommateurs de la santé.

Toutes les infirmières de l'Association peuvent participer aux activités de celle-ci aux niveaux local, provincial et national. Les dossiers permettent de constater que les infirmières peuvent mieux se défendre en participant directement aux activités de l'Association et en poursuivant ses objectifs.

Sections

L'Association compte onze sections, qui représentent la profession au niveau local. Elle est constituée des membres des sections suivantes: section de Restigouche, section de la péninsule Acadienne, section de Bathurst, section du comté de Carleton, section du comté de Charlotte, section d'Edmundston, section de Moncton, section de Miramichi, section de Saint-Jean, section de Sussex et section de York-Sunbury. Elle a formé des sections afin d'encourager la participation en ce qui concerne la profession infirmière, de poursuivre les intérêts des infirmières en ce qui concerne le bien-être du public et de sensibiliser ses membres sur les objectifs et actions de la profession infirmière aux niveaux national et international, de même que dans leur propre province. Les membres qui jouent un rôle actif au sein de leur section sont les héroïnes méconnues de l'Association. C'est au niveau de la base ou des sections que les changements se produisent d'abord au sein de l'organisation. Les groupes d'intérêts, les infirmières individuelles et le conseil d'administration peuvent aussi présenter des résolutions aux assemblées générales annuelles.

Au niveau de la province, les infirmières sont représentées par un conseil d'administration, qui cherche à offrir aux générations d'infirmières une base solide pour bâtir la profession de l'avenir. Les activités de l'AIINB se fondent sur

les résolutions adoptées aux assemblées annuelles, sur les prescriptions de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et des *Règlements administratifs*, ainsi que sur le besoin d'intervenir face aux développements gouvernementaux et sociaux qui touchent ses membres. Les questions soulevées par les sections sont souvent confiées à l'étude de comités.

Conseil d'administration

Le premier Conseil d'administration formé par les infirmières du Nouveau-Brunswick, au début du XX^e siècle, se composait de vingt femmes. En 1916, *sur une motion dûment proposée et appuyée, les membres suivants du conseil furent élus: Arthuretta Branscombe, présidente; Gertrude Williams, 1^{ère} vice-présidente; Sarah Brophy, 2^e vice-présidente; Mabel Richards, registraire; Lillian Kaine, secrétaire rédactrice; Ada A. Burns, secrétaire correspondante; Emma Mitchell, trésorière.*

En 1941, lorsque soeur Kerr déclarait ouverte la réunion du Conseil de l'AIENB dans les bureaux des infirmières à l'Hôpital général de Saint-Jean, la discussion a porté surtout sur les bons de la Défense nationale, sur l'envoi d'argent aux fonds des infirmières contre les raids aériens et pour venir en aide aux enfants réfugiés de Londres. Elles ont parlé de l'inscription des infirmières volontaires et de cours de premiers soins, ainsi que du film *The Home Front*. Des infirmières ont aussi discuté du rôle des "travailleurs auxiliaires" au cas où la pénurie d'infirmières deviendrait plus grave. En ce début des années 90, les décisions prises aux réunions du Conseil ne sont pas différentes de celles des autres organismes importants. Dans le passé, les discussions ont porté notamment sur l'impact de la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral, sur les conditions d'admission à la profession, sur les augmentations budgétaires, sur l'achat d'une propriété dans la ville et sur les conséquences de tous les points précédents en ce qui concerne les membres.



Gwen Herman, 1964 à 1969.



Karon Croll, 1976 à 1978



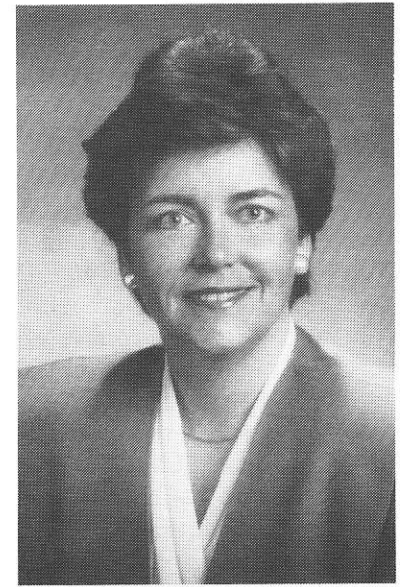
Bonny Hoyt Hallett, 1979 à 1984



Mary Shields, 1984-85



Lucille Auffrey, 1985 à 1991.



Anne Marie Atkinson, 1991 à -

Quatre fois par an, vingt-deux infirmières volontaires provenant de divers milieux infirmiers — sept dirigeantes élues, onze présidentes de section (élues localement) ou leurs représentantes, quatre infirmières conseillères générales — plus trois représentants du public, se réunissent dans la capitale de la province pour discuter des affaires de l'Association en vertu du pouvoir et des responsabilités qui leur sont conférées par la *Loi*. Toutefois, à compter de septembre 1992, le Conseil d'administration de l'AIINB sera réduit à vingt-et-un membres, auxquels seront confiés des responsabilités particulières. Depuis novembre 1974, où cinq membres des sections furent choisis pour assister aux réunions du Conseil, toute infirmière du Nouveau-Brunswick peut demander à l'avance d'assister à des réunions du Conseil comme observatrice directe.

Les réunions du Conseil représentent une importante activité en ces années 90. Le matériel de traduction à lui seul remplirait presque tout l'étage supérieur de l'immeuble situé au 231, rue Saunders, où l'AIINB avait l'habitude de tenir ses réunions. Deux secrétaires doivent travailler pendant deux journées complètes pour préparer les réunions du Conseil.

Une réunion commence habituellement par les observations de la présidente. En novembre 1990, par exemple, les propos exprimés par Claire LeBlanc reflétaient la vision partagée par les dispensatrices et bénéficiaires des soins. L'interaction du groupe montrait que le Conseil avait opté en faveur d'une relation étroite, de la confiance et de l'accord des sentiments. Les discussions étaient ouvertes, et les opinions individuelles étaient très respectées.

Les membres du Conseil doivent tenir des séances marathon en raison des longs ordres du jour. Ils écoutent la directrice générale leur présenter un rapport indiquant que les programmes, priorités, projets et activités des comités se déroulent comme prévu, et vérifient si l'AIINB atteint prudemment ses objectifs financiers. Les comités des membres présentent aussi leurs rapports sur divers projets en matière de soins de santé ou de formation ou

pratique infirmières. Les présidentes de section, qui représentent toutes les régions de la province, partagent les préoccupations et réalisations des membres des sections.

Le comité de direction, composé des dirigeants de l'AIINB, se réunit selon les besoins. Il étudie les recommandations avec l'aide du personnel professionnel et de soutien, ainsi que des vérificateurs et du conseiller juridique. Étant donné qu'elle s'appuie sur les réalités de tous les jours, la vision du Conseil devient celle de ses nombreuses infirmières. En utilisant l'une ou l'autre des langues officielles et en observant une procédure parlementaire bien établie, le Conseil cherche à bien exprimer ses politiques. Les points soulevés au niveau de la base sont traités par le Conseil, puis les membres sont tenus au courant des mesures prises à ce sujet.

En 1978 et de nouveau en 1985, l'Association a entrepris des études internes et externes de sa structure. En 1989, un comité a parcouru la province afin d'interroger les membres sur les façons de restructurer l'AIINB. Une nouvelle vision fut formulée en février 1991 par Anne Marie Atkinson et six membres, qui représentaient l'Association sur les plans linguistique et géographique, y compris les secteurs de la pratique infirmière, de la formation et de l'administration.

Le comité d'étude des structures, dans son rapport, a mis l'accent sur certains changements de structure, et surtout sur le processus. Les recommandations, qui s'appuyaient sur un consensus général parmi les infirmières consultées, avaient pour vue de revivifier les sections, de définir les rôles d'un Conseil moins nombreux et de rationaliser les comités. Au printemps de 1991, Anne Marie Atkinson fut nommée première directrice des affaires corporatives, dont les responsabilités consistaient à mettre en oeuvre bon nombre des changements de structure approuvés par les membres. En juillet 1991, Pam Armitage l'a remplacée dans les mêmes fonctions. La vision de l'AIINB présentée par le comité d'étude en question mettait l'accent sur les infirmières.

Directrice générale

La directrice générale occupe des fonctions très variées et qui changent constamment. Elle doit bien s'appliquer à son travail sans perdre ses objectifs de vue malgré le stress et les changements, et ce tout en tenant compte "des deux côtés de la médaille". Son défi consiste à transformer plusieurs milliers de personnalités en une équipe de travail. Lucille Auffrey, experte-conseil en pratique infirmière de l'AIINB depuis 1982, est devenue en 1986 directrice générale. Elle était la première directrice générale francophone de l'Association. Le travail de la directrice générale consiste à aider les infirmières aux prises avec des questions complexes de l'heure, comme les menaces aux normes de soins de santé, la réduction des fonds consacrés au régime des soins de santé et les moyens d'améliorer la vie au travail des infirmières.

La directrice générale s'occupe des questions qui lui sont soumises par les membres en vue de faire avancer la profession infirmière et de favoriser les soins de santé de qualité. Elle compte sur la loyauté et la persévérance du personnel professionnel et de soutien. Elle doit notamment passer en revue le travail de l'année et préparer par écrit des rapports annuels détaillés, faire fonction de gestionnaire, s'occuper des examens de conduite professionnelle et représenter les infirmières comme ambassadrice générale auprès du public, du gouvernement, ainsi que des autres associations et organismes. Au cours des vingt-cinq dernières années, Gwendolyn Hermann, Jean Anderson, Karon Croll, Marilyn Brewer, Bonny Hoyt-Hallett, Mary Shields et Lucille Auffrey ont rempli les fonctions de directrice générale de l'Association. Des membres du personnel ont occupé temporairement ce poste captivant durant les périodes de vacance du poste. Selon Marilyn Brewer, qui fut directrice générale intérimaire en 1978, le poste en question est comparable à celui du *petit garçon qui met son doigt dans l'écluse pour essayer d'empêcher une inondation*.

Il est facile de raconter, au sujet des infirmières en question, leur lieu de naissance, leurs études ainsi que les postes qu'elles ont occupés. Il est plus difficile de raconter le but poursuivi par chacune en vue d'élever la profession infirmière au niveau envisagé. Nous pouvons difficilement comprendre l'intelligence et le courage qu'il faut pour représenter la profession infirmière de manière juste et équitable, comme les membres et le public l'exigent. En août 1991, Anne Marie Atkinson remplaçait Lucille Auffrey à titre de directrice générale, pendant que cette dernière prenait un congé sabbatique.

Registraire et immatriculation

Afin de dispenser des soins de qualité à la population de la province, l'Association des infirmières et infirmiers devait d'abord faire un recensement de la population infirmière, déterminer le niveau de compétence de celle-ci, puis établir des normes et obtenir des mesures législatives. L'Association a commencé en établissant un registre à Saint-Jean, dans lequel étaient inscrits les noms de toutes les infirmières diplômées. Le droit d'inscription était de un dollar. Les médecins de la province furent avisés que le registre viserait à répondre à tous les appels de service infirmier durant la nuit et le jour. En 1919, le groupe a préparé une formule de demande, qui portait sur neuf divisions de service infirmier. En plus d'un "registre public", les cinq districts de la province ont dressé des "registres locaux" afin de tenir des listes à jour des membres en règle. Si une infirmière ne respectait pas les normes de l'Association, son nom était rayé du registre. Les noms des personnes qui répondaient aux critères, ainsi que de celles qui n'y répondaient pas, étaient inscrits dans les procès-verbaux. Étaient admissibles les infirmières qui avaient obtenu leur diplôme d'un hôpital inscrit après un programme d'études de trois ans et qui avaient subi avec succès les examens. Il n'était pas rare de voir des infirmières membres de l'Association donner leur démission, même si elles avaient deux ans pour se joindre et s'inscrire. Les normes

de compétence furent plusieurs fois réduites afin de permettre l'acceptation de certains membres. L'acceptation d'infirmières ayant moins de trois années de formation a toujours fait l'objet de controverse. Lorsqu'on l'accusait de faire preuve de discrimination contre certaines écoles, l'Association demandait à son organisme national de déterminer des normes. Toutefois, étant donné qu'il s'agissait d'une question provinciale, l'AIIC refusait d'intervenir.

Mabel Richards, la première registraire, doit avoir relevé tout un défi en exécutant ses fonctions à partir de sa résidence, à Saint-Jean. Ses responsabilités étaient décrites à l'article V de la première loi, adoptée le 19 avril 1916. Elle devait ... *établir et tenir un registre des infirmières membres en règle de l'Association et, en janvier de chaque année, publier une liste révisée et corrigée des membres dans la Royal Gazette*. Les noms des premiers membres étaient indiqués dans une reliure à feuilles mobiles et un fichier. Elle a envoyé des cartes postales aux 114 premières candidates admissibles, y compris les infirmières qui allaient outre-mer ou qui faisaient leur service militaire au pays, des infirmières travaillant dans des établissements et certaines devenues inactives. Les cotisations entraient petit à petit, et les certificats d'immatriculation étaient expédiés dans des tubes d'envoi aux infirmières qualifiées qui payaient leurs cotisations.

Des lettres de protestations furent envoyées en 1921 parce que les frais d'immatriculation avaient été portés à deux dollars. La registraire recevait toutes sortes de demandes bizarres — on lui demandait souvent de percevoir des droits que des malades devaient à des infirmières. En 1925, les frais annuels d'immatriculation permettaient aux infirmières d'être inscrites dans le registre officiel et d'être membres des associations provinciale, nationale et internationale. Les 205 membres qui ont payé les droits de cotisation obligatoires de dix dollars en 1930 ont reçu des cartes de membres imprimées.

La registraire examinait scrupuleusement les demandes et entretenait une vaste correspondance au sujet de certains membres.

Étant donné que certaines femmes n'avaient pas un niveau de formation suffisant, des efforts furent exercés dès les débuts pour augmenter les normes de formation. Celles-ci ont donné lieu, en 1927, à des modifications à la *Registration Act*. Les infirmières éventuelles étaient tenues de faire au moins une année d'études secondaires et de recevoir une formation dans un hôpital ayant en moyenne un taux d'occupation quotidien de trente-cinq lits. En 1943, une nouvelle loi a contribué à rehausser les conditions exigées des candidates infirmières. Des immatriculations réciproques furent offertes aux infirmières provenant d'autres provinces et pays.

Au début, les membres de l'Association ont commencé à travailler pour celle-ci sans rémunération. La registraire faisait souvent fonction de secrétaire, et parfois de trésorière; elle visitait aussi les écoles de formation infirmière. En 1936, elle a visité les treize écoles de formation de la province. En 1937, la registraire a délivré 1 597 certificats à des infirmières immatriculées. Emma J. Mitchell a fait fonction de secrétaire pendant un certain nombre d'années. Les procès-verbaux mentionnent *qu'elle y a consacré plus de temps qu'elle pouvait se le permettre*. En 1924, huit années après la constitution en société, une rémunération fut versée pour la première fois à la secrétaire-registraire. Celle-ci était de 25 \$ par mois.

Les guerres ont causé bien des difficultés aux registraires. Étant donné que des infirmières étaient en service outre-mer, un service de placement d'infirmières, dirigé par Margaret Pringle, fut mis sur pied afin de répondre à une forte demande d'infirmières dans les hôpitaux civils. Toutefois, étant donné une pénurie de personnel, il n'était pas toujours possible d'obtenir des infirmières sur demande. En 1946, des "immatriculations temporaires à titre gracieux" furent accordées à des infirmières afin d'augmenter leur nombre. Des infirmières se plaignaient parce qu'elle pouvaient difficilement obtenir des souliers et bas blancs.

Eliza P. Hegan et Minnie Armstrong furent registraires au cours des premières années de

l'Association. En 1921, le poste fut comblé par Mlle A. White, puis par Mlle A. MacMaster. Maude E. Retallick fut secrétaire-trésorière-registraire de 1924 à 1941. Ces fonctions furent occupées de 1940 à 1954 par Alma F. Law, et de 1954 à 1955 par Hilda Bartsch. Muriel Archibald fut registraire de 1955 à 1962. De 1967 à 1977, Mary Russell occupa plusieurs fonctions au bureau provincial.

Lois Gladney, la première registraire à temps plein, occupa ses fonctions pendant onze ans. Comme plusieurs autres membres du personnel de l'Association, celle-ci se livrait également à d'autres activités en cas de besoin. Elle fut témoin de l'augmentation du personnel de l'Association, qui est passé de cinq employées en 1959 à douze employées à temps plein et cinq employées à temps partiel en 1970.

L'Association a connu de nombreux changements durant les années 70, au moment où Eva O'Connor était registraire. En 1972, les formules d'immatriculation furent imprimées en anglais et en français. Durant les années 80, les infirmières durent prouver qu'elles avaient exercé leur profession pendant 450 heures au cours des trois années précédentes pour être reconnues comme membres actifs. Pauline Rivard fut la première registraire francophone, poste qu'elle a occupé pendant neuf ans. Les personnes suivantes lui ont succédé à titre intérimaire et à temps plein: Jan Cameron-Gionet, Loredanna Catelli Sonier et Lise Richard.

Étant donné que les cotisations étaient augmentées périodiquement, l'Association expliquait chaque année à ses membres à quoi les "dollars des cotisations" étaient consacrés, notamment l'assurance civile professionnelle ainsi que les services juridiques et bilingues. Le système d'immatriculation fut informatisé en 1987. En 1991, l'information sur les immatriculations ne pouvait être inscrite et extraite qu'à partir d'un ordinateur.

Linda Finley, la registraire actuelle, a amorcé le processus de renouvellement des immatriculations de 1991 en percevant les droits de 200 \$ (plus la TPS de 7 %). Les cotisations

doivent être remises le 1^{er} janvier. Les 346 infirmières diplômées au Nouveau-Brunswick en 1990 comptaient parmi les nouvelles personnes à demander leur immatriculation. La cotisation permet de jouir des droits et privilèges accordés aux infirmières actives, notamment le droit d'utiliser le titre infirmière immatriculée ou les initiales I. ou I.I. Le droit couvre également l'assurance civile professionnelle. De plus, les infirmières immatriculées reçoivent des avis des réunions de l'AIINB, et peuvent participer à celles-ci. Elles reçoivent la revue professionnelle officielle de l'Association, ainsi que toutes les autres publications de celles-ci. Elles peuvent être élues ou nommées au Conseil de l'Association et faire partie de ses comités. Elles sont également membres de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et du Conseil international des infirmières, et elles reçoivent la publication *L'infirmière canadienne*.

La registraire consacre encore une grande partie de son travail à s'assurer que les infirmières sont admissibles à exercer leur profession. Toute personne immatriculée au Nouveau-Brunswick et qui a continué à exercer sa profession peut être immatriculée dans toute autre province ou territoire. Les autorisations d'exercice temporaires ne sont accordées qu'aux étudiantes et aux infirmières de l'extérieur du pays qui attendent de se présenter à des examens écrits ou de recevoir les résultats de ceux-ci. Les infirmières qui ont obtenu leur formation à l'extérieur du Nouveau-Brunswick sont évaluées d'après les normes provinciales de la période en question. Elles doivent toutes réussir des examens d'immatriculation et se soumettre à une période de travail clinique surveillé si elles n'ont pas été employées dans un pays de l'Amérique du Nord.

Tout comme leurs prédécesseurs, les registraires de la dernière décennie ont participé aux travaux des comités. De plus, elles font de plus en plus l'évaluation de la pratique des infirmières qui poursuivent diverses activités nouvelles. Il s'agit d'un processus passionnant, car les infirmières font beaucoup preuve d'esprit d'entreprise à cette époque où l'environnement

est menacé et où les besoins de santé sont variés. Les infirmières sont bien déterminées à répondre aux besoins en question en travaillant à l'extérieur du cadre traditionnel des hôpitaux et des organismes gouvernementaux. Les registres d'immatriculation montrent clairement que le rôle des infirmières est en expansion et aux prises à des changements constants.

Présidentes de l'Association

Les présidentes de l'Association des infirmières sont des chefs élues qui ont pour rendre la profession infirmière plus visible. Elles doivent en même temps trouver l'équilibre entre leur travail et leurs besoins personnels, et ce tout en élargissant leurs connaissances et en améliorant leurs aptitudes politiques. Grâce à leur leadership et à leur vision, les présidentes de l'AIINB ont énormément contribué à l'avenir prometteur de la profession. Elles nous ont laissé un riche patrimoine infirmier et bien des paroles prophétiques.

Déclarations des présidentes au cours des 50 dernières années



SOEUR CORRINE KERR (1940-1944)

Les infirmières doivent se préparer aux changements de la période d'après-guerre.



MURIEL HUNTER (1950-1954)

Il faut se rappeler que les changements ne se produisent pas du jour au lendemain ni tout simplement par des souhaits, mais qu'ils exigent des efforts longs, patients et laborieux de la part de nombreuses personnes.



MARION MYERS (1944-1948)

La pénurie d'infirmières laisse de nombreux organismes avec un personnel très insuffisant. Il faut notamment envisager pour l'année à venir un cours de base de deux ans et un groupe en soins infirmiers pratiques.



GRACE STEVENS (1954-1958)

Par son apparence, son attitude, ses actions, ses paroles et son service infirmier expert, l'infirmière reflète sa profession et les membres de celle-ci.



HILDA BARTSCH (1948-1950)

Les infirmières doivent continuer à déployer bien des efforts pour que le gouvernement appuie la formation infirmière.



LOIS O. SMITH (1958-1962)

Chose certaine, l'infirmière devra vraiment avoir les connaissances voulues et pouvoir s'exprimer afin de pouvoir s'acquitter des fonctions qui seront exigées d'elle à l'avenir.



KATHERINE MacLAGGAN (1962-1964)

N'ayez pas peur de vous occuper complètement de l'avenir.



IRENE LECKIE (1968-1970)

Soyons de celles qui continuent à chercher à dispenser de meilleurs soins infirmiers à tous nos malades.



JEAN ANDERSON (1964-1966)

Nous devons être informées et envisager des choses d'un oeil critique, mais nous devons aussi prendre des décisions unies.



HARRIETT HAYES (1970-1971)

Nous devons dès maintenant prendre des mesures pour faire en sorte que notre rôle soit élargi de façon à répondre à nos attentes plutôt qu'à celles des autres.



KATHERINE WRIGHT (1966-1968)

Nous n'aurons jamais trop d'infirmières professionnelles compétentes dans notre province ou pays.



APOLLINE ROBICHAUD (1971-1973)

L'avenir offre trois options aux infirmières du Nouveau-Brunswick — changements, défis et choix.



BERNADETTE LEBLANC (1973-1975)
En nous adaptant aux changements, ne perdons jamais de vue ce qui convient le mieux à la population du Nouveau-Brunswick et à la profession infirmière.



ANNE THORNE (1979-1981)
Les gens verront la fierté que nos efforts nous inspirent.



SIMONE CORMIER (1975-1977)
Rappelez-vous mon mot de passe: "ensemble".



SOEUR ERNESTINE BOUDREAU (1981-1983)
Les infirmières doivent dispenser des soins qui dépassent les limites et capacités du matériel de pointe.



JUDITH OULTON (1977-1979)
Les infirmières ont l'expertise voulue pour pouvoir dispenser des soins préventifs dans les localités et des soins primaires dans les centres de santé, ce qui réduit les besoins d'hospitalisation, épargne les dollars du gouvernement et permet à de nombreux citoyens de continuer à gagner leur vie.



MARY ELLEN DRISCOLL (1984-1985)
Sauf dans le cas de la maîtresse de maison, je ne puis imaginer aucune autre profession ou occupation qui touche un si grand nombre de vies.



YOLANDE CYR (1985-1987)

L'Association des infirmières et infirmiers doit faire en sorte que les consommateurs des soins de santé profitent de l'excellente qualité des services répondant aux normes de la pratique infirmière.



CARROLL ANN O'LEARY (1987-1989)

À l'avenir, chaque fois qu'elles envisagent l'avenir, les infirmières partageront une vision commune, dans laquelle le client reçoit les meilleurs soins possible et l'infirmière atteint son plein potentiel.



CLAIRE LEBLANC (1989-1991)

Le moment est venu, en 1991, de célébrer l'excellence de la profession infirmière et d'honorer et récompenser les personnes qui ont contribué à celle-ci, de souligner les réalisations du passé et de prédire celles de demain.



FONDA KAZI (1991-1993)

Les infirmières doivent développer des stratégies pour défendre leur cause à mesure qu'évoluent leurs rôles dans le système de soins de santé.

Les années
Les présidentes
Les assemblées annuelles
Les enjeux

A l'appel nominal des sections aux assemblées annuelles, chaque infirmière se lève pour représenter sa propre région de la province. La section qui reçoit souhaite la bienvenue aux membres et il règne un excellent esprit de camaraderie. Les séances d'affaires sont lourdes et le contenu donne à réfléchir, car elles représentent pour les infirmières une occasion de réévaluer leurs convictions sur leur profession. Les infirmières absentes peuvent faire exprimer leur point de vue par procuration. Les infirmières ont compris dès les débuts que les décisions prises aux assemblées annuelles touchent non seulement leur propre vie, mais aussi celle d'autres Néo-Brunswickois. Il semble cependant que, malgré des progrès accomplis, l'histoire de la profession infirmière s'est répétée dans certains cas.

1916-1917

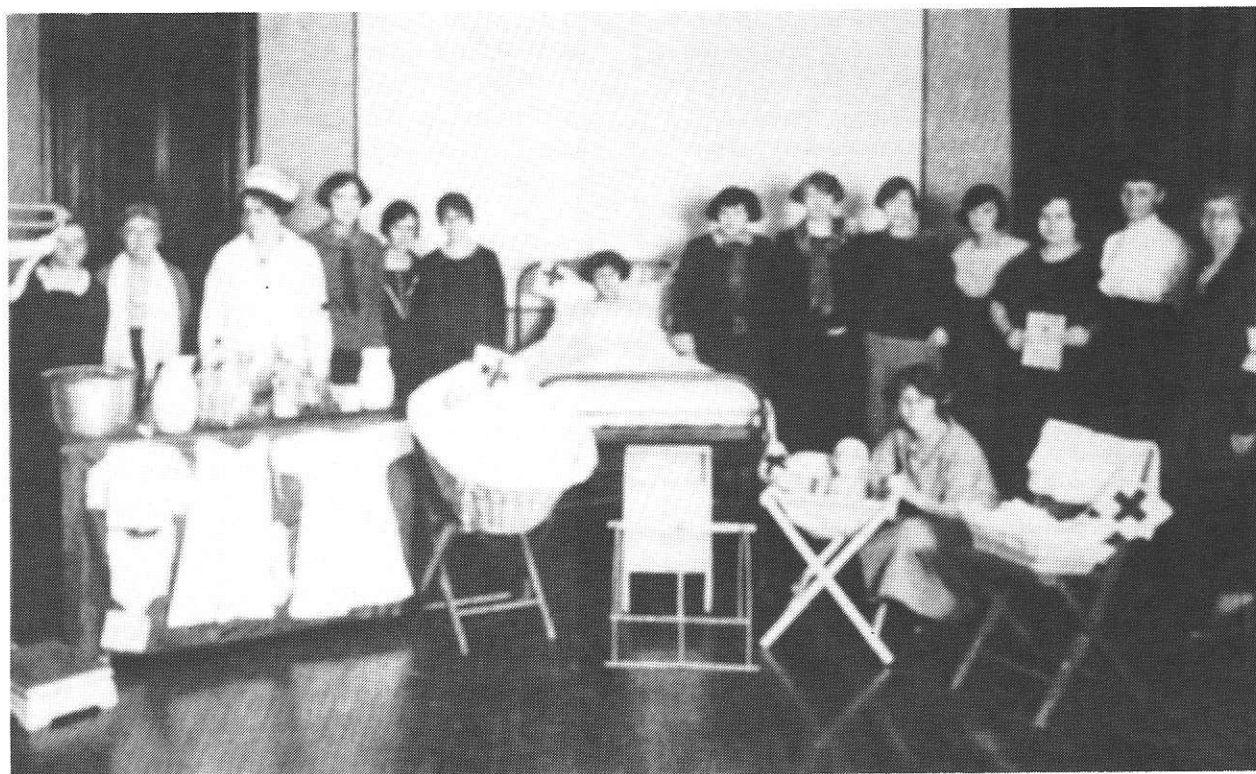
ARTHURETTA BRANSCOMBE s'adresse aux membres de la nouvelle New Brunswick Association of Graduate Nurses (NBAGN) à leur première assemblée annuelle tenue à St. Stephen, à l'hôpital Chipman Memorial, le 10 juillet 1917. Elle traite des problèmes soulevés par la période de guerre. Joyce Wishart, infirmière militaire alors en permission, relate ses expériences de guerre aux trente-quatre membres. Le groupe réuni décide d'imposer des cotisations uniformes aux infirmières particulières diplômées. Les comités se penchent sur les divisions de la province en vue d'établir des sections locales. Le projet de loi proposé sur les infirmières soulève des protestations, parce qu'il aurait obligé les infirmières à réduire leurs normes. Il est question d'accepter les hôpitaux ayant en moyenne au moins quinze lits occupés pour la formation des infirmières publiques futures. Les premières sections de l'Association, celles de Saint-Jean et de St. Stephen, sont formées.

1917-1918

GERTRUDE WILLIAMS est la première infirmière-chef de l'école de formation infirmière de l'Hôpital général public de Saint-Jean. En 1918, année où les femmes au Canada obtiennent le droit de vote au fédéral, elle préside l'assemblée annuelle tenue à l'hôpital Miramichi, à Newcastle. La présidente demande un barème de frais uniformes pour les infirmières particulières au taux de 18 \$ par semaine pour un service de vingt-quatre heures. Les membres votent en faveur de l'adoption d'une "épinglette des infirmières immatriculées". Il est recommandé d'organiser des conférences en santé publique pour les étudiantes infirmières. Il est aussi question d'une "bonne formation en services d'accouchement" pour les infirmières. Les cotisations des membres sont établies à 1,00 \$. Les membres décident d'acheter une obligation de la victoire de 1 000 \$ en montants de 100 \$.

1918-1919

CHARLOTTE BROWN est représentée par la vice-présidente Margaret Murdoch à la troisième assemblée annuelle tenue à Saint-Jean. Le Dr William F. Roberts, le premier ministre de la Santé de l'Empire britannique, donne un exposé sur l'immatriculation obligatoire de toutes les infirmières. *En période de guerre, il faut un appel nominal pour connaître le nombre de soldats. Dans la lutte contre les maladies, il est également important de connaître le nombre d'infirmières, parce que l'épidémie de grippe ne manquera pas de se produire (la grippe espagnole). Toutes les infirmières signent une lettre protestant contre la première ébauche du projet de loi du Dr Roberts.* Plus tard, les membres acceptent le compromis demandé par le ministre et votent à l'unanimité en faveur de la loi exigeant l'immatriculation de toutes les infirmières du Nouveau-Brunswick. Le groupe propose la nomination d'une infirmière-hygiéniste au ministère de la Santé. Le Dr Wherrett, diagnosticien en tuberculose, déclare aux



Un des premiers cours pour apprendre à dispenser des soins à la maison donné à Saint-Jean. Les infirmières de VON au travail.

journalistes que l'infirmière est la personne la plus apte à communiquer au public les connaissances des médecins et infirmières au sujet de la maladie. Il exprime l'avis que les infirmières devaient s'occuper de la formation des gens en matière de prévention. Un comité de sages-femmes est actif et les directrices des soins infirmiers expriment des inquiétudes sur la formation des étudiantes infirmières. La troisième section de l'Association est formée à Fredericton en 1919, année où les femmes du Nouveau-Brunswick obtiennent le droit de vote dans la province.

1919-1926

MARGARET MURDOCH prononce en tout sept discours à titre de présidente, soit à Fredericton en 1921, à Moncton en 1922, à Woodstock en 1923, à Saint-Jean en 1924, à Campbellton en 1925 et à Fredericton en 1926. Elle est surintendante des infirmières à l'Hôpital général de Saint-Jean pendant vingt-six ans, avant de prendre sa retraite en 1948. Durant son mandat à la présidence, il est demandé aux autorités de l'hôpital de n'engager que des infirmières immatriculées au Nouveau-Brunswick. En 1919, le premier examen d'immatriculation a lieu et on procède à un recensement afin de déterminer le nombre d'infirmières en cas de désastre ou d'épidémie. Les surintendantes des hôpitaux du Nouveau-Brunswick conjugent leurs efforts en vue d'établir des normes hospitalières uniformes. Elles adoptent par la suite des normes pour les programmes d'études. L'affiliation des étudiantes infirmières dans les sanatoriums pour tuberculeux est approuvée. La section de Moncton est formée en 1920. Sept infirmières demandent de se présenter aux examens d'immatriculation cette année-là. Deux étudiantes ne peuvent pas se présenter aux examens parce qu'elles sont de service. À la cinquième assemblée annuelle, il est proposé d'établir une "chaire des soins infirmiers". Il est aussi beaucoup question de changer le nom de l'organisation afin d'appeler celle-ci Association

des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick. Au cours de chaque assemblée annuelle, des membres demandent d'augmenter le niveau d'études requis pour être admis aux écoles de formation infirmière. En 1922, les infirmières discutent de la formation d'un comité de la pratique infirmière. En 1923, les infirmières du Nouveau-Brunswick contribuent 1 175,95 \$ pour le monument aux morts de la guerre, à Ottawa. En 1924, Alina Jean McMaster avise les membres que certaines étudiantes infirmières sont acceptées après sept années de scolarité. À compter de 1925, les étudiantes devront avoir terminé une année d'études secondaires pour être admises. Les faits suivants sont notés au sujet de la réunion tenue à Woodstock: *après une promenade en voiture, les infirmières furent invitées par les médecins et leurs épouses à un dîner et une danse au club de golf.* Il est proposé en 1926, la première année où l'Association des infirmières et infirmiers du Canada s'est réunie au Nouveau-Brunswick, que la journée de travail des infirmières particulières se limite à douze heures.

1926-1936

A. JEAN MacMASTER a servi l'AIENB pendant de nombreuses années. Elle préside à des assemblées annuelles, soit à Moncton en 1927, à St. Stephen en 1928, à Saint-Jean en 1929, à Bathurst en 1930, à Fredericton en 1931, à Moncton en 1932, à St. Stephen en 1933, à Saint-Jean en 1934, à Fredericton en 1935 et à Moncton en 1936. Son mandat est caractérisé par un grave problème de chômage chez les infirmières, par des demandes pour l'immatriculation obligatoire de toutes les infirmières et pour l'élimination du service de 24 heures. Les infirmières cherchent à obtenir un régime d'assurance-maladie comportant des services infirmiers. Il n'existe même pas une seule instructrice à temps plein pour les étudiantes infirmières dans les Maritimes. Des modifications à la Loi sont déposées à l'Assemblée législative en 1931. Les procès-verbaux mentionnent à ce sujet: *que*

l'avocat a réduit de 50 à 35 le nombre de lits occupés dans les écoles appropriées, parce qu'il jugeait le premier chiffre excessif. En 1934, des premières discussions informelles ont lieu avec le surintendant de l'hôpital provincial à propos de l'établissement d'un cours de nursing psychiatrique pour les étudiantes infirmières — cours qui fut établi 20 ans plus tard. À l'assemblée annuelle de 1935, les infirmières approuvent des résolutions en vue d'améliorer le statut des écoles de formation infirmière et de soumettre celles-ci à des inspections. La préférence est accordée aux candidates ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires. En 1936, les infirmières essaient sans succès d'obtenir une nouvelle mesure législative qui aurait augmenté les normes des écoles de formation infirmière. Les députés de l'Assemblée législative jugent ... *que l'Association essaie de fermer les petits hôpitaux.* Il est mentionné dans les procès-verbaux que ... *le travail des infirmières-hygiénistes continue à répondre à des normes élevées, même si celles-ci reçoivent peu d'encouragement.*

1936-1940

GEORGIE VAN DORSSER préside les assemblées annuelles tenues à St. Stephen en 1937, à Saint-Jean en 1938, à Fredericton en 1939 et à Moncton en 1940. Les membres réunis à ces occasions insistent sur le besoin d'une collaboration de la part des écoles à l'occasion des inspections que Maude Retallick avait commencé à effectuer. On propose des journées de huit heures pour les étudiantes, et on approuve aussi la réciprocité des immatriculations. Il est notamment question de modifications à la *Registration Act*. En 1938, Mlle Van Dorsser présente la première bourse d'études de l'Association, d'un montant de 250 \$, à une infirmière du Nouveau-Brunswick inscrite à un cours pédagogique. L'Association distribue des brochures intitulées "Should You Wish to Become a Nurse" (Si la profession infirmière vous intéresse) aux étudiantes des écoles secondaires de la province.

1940-1944

SOEUR CORRINE KERR préside les assemblées annuelles de Newcastle en 1941, de St. Stephen en 1942, de Saint-Jean en 1943 et de Fredericton en 1944. Sept années après que la mesure fut proposée pour la première fois, les infirmières particulières obtiennent des journées de travail de huit heures. Une nouvelle *Registration Act* est également entrée en vigueur. Il est conseillé aux infirmières de s'adresser à leur Association si elles ne sont pas satisfaites de leur lieu de travail. Les infirmières célèbrent leur 25^e anniversaire à Newcastle. Le gâteau avec chandelles est fourni par la section de St. Stephen. Emma Trafton, infirmière de Fredericton, obtient une bourse de l'AIENB pour des études de santé à l'université de Toronto. À leur assemblée annuelle de 1944, les infirmières se réunissent à la salle commémorative Fraser, à Fredericton, en robe de soirée: *Nous avons été conduites en voiture et en autobus à l'auberge Decoy, où un somptueux dîner fut servi sur des tables bien garnies. Mlle Dorothy Parsons a gracieusement cédé la présidence à Mlle Marion Myers, qui a alors proposé un toast au roi. Après le repas, les convives ont chanté en chœur avec soeur Kerr comme soloïste, accompagnée de Mme Brewer.* Les infirmières décident d'envoyer une résolution au gouvernement provincial pour qu'il accorde aux écoles de formation infirmière une aide comparable à celle versée à d'autres établissements.

1944-1948

MARION MYERS est nommée première instructrice compétente à temps plein de la Saint John School of Nursing, en 1932. À l'assemblée tenue à Moncton en 1945, elle présente à titre de présidente un rapport sur l'assemblée annuelle de l'AIIC et souligne que l'AIENB pourra se doter d'un groupe de relations de travail *lorsque le besoin se fera sentir.* L'année suivante, les infirmières se réunissent à St. Stephen. Des étudiantes infirmières ont assisté à l'assemblée tenue à Saint-Jean, en 1947. La présidente

Myers fait la déclaration suivante à l'ouverture de la 32^e assemblée annuelle, à Fredericton: *Nous avons les mêmes problèmes qu'il y a un an, soit une pénurie de main-d'oeuvre infirmière, des révisions à la Loi et un programme d'études révisé en première année.* Durant le mandat en question, Katherine E. MacLaggan préside un comité de l'éducation et forme un comité de travail officieux composé de représentantes d'autres groupes, soit la Société médicale, l'Association des hôpitaux, le ministère de la Santé, les administrateurs d'hôpitaux et des membres du public. La province du Nouveau-Brunswick compte 722 infirmières célibataires et 259 infirmières mariées en 1932. La section de Campbellton est fondée en 1946 et celle d'Edmundston en 1947.

1948-1950

HILDA BARTSCH a participé à deux assemblées annuelles, soit à Edmundston en 1949 et à Moncton en 1950. Elle a ensuite occupé les fonctions de secrétaire-registraire de 1954 à 1955. Durant le mandat de celle-ci à la présidence, Alice Wright, I.I., B.Sc.I., effectue une étude de la santé dans la province. L'Association et la formation infirmière profitent beaucoup des connaissances de cette dernière et de l'intérêt qu'elle porte à résoudre les problèmes de la profession. L'AIENB connaît une période difficile en 1951, mais ses membres savent faire preuve de sagesse au cours des discussions sur la formation des deux organismes distincts. Le 15 août, l'AIINB adopte unanimement une résolution que *les examens peuvent être rédigés en français ou en anglais et c'est l'infirmière candidate qui décide de la langue à employer.*

1950-1954

MURIEL HUNTER traite des questions d'actualité aux assemblées annuelles tenues en 1951 à St. Stephen, en 1952 à Saint-Jean, en 1953 à Fredericton et en 1954 à Edmundston. Les examens de compétence sont établis au niveau de la province durant cette période. En

1951, une subvention provinciale permet de retenir la première conseillère pédagogique infirmière de la province. Isabelle Lane occupe le poste en question durant huit mandats. En 1951 également, l'Association déménage son siège social dans la capitale provinciale et établit des politiques sur le personnel concernant les infirmières du Nouveau-Brunswick. L'Association recommande aussi l'adoption d'une mesure législative quelconque relativement aux infirmières auxiliaires. En 1953, elle adopte des normes minimales pour les écoles de formation infirmière du Nouveau-Brunswick. Les étudiantes infirmières parlent de faire partie de l'Association. Il est beaucoup question d'établir un programme centralisé de formation infirmière à l'époque où Kathleen Russell, enseignante infirmière canadienne, recueille des informations sur la formation infirmière dans la province. La section de Miramichi est formée en 1950 et celle du comté de Carleton en 1952.

1954-1958

GRACE STEVENS attire l'attention des infirmières sur de nombreuses questions à l'ordre du jour aux assemblées tenues à Moncton en 1955, à Saint-Jean en 1956, à St. Stephen en 1957 et à Woodstock en 1958. Afin de donner suite aux recommandations du rapport Russel, qui avait été présenté à l'assemblée annuelle de 1956, l'Association accepte de chercher un moyen efficace de préparer les infirmières à dispenser la large gamme de services infirmiers exigé par le public, notamment des services hospitaliers et des services communautaires élargis. L'infirmière Ryllys Cutler est engagée en 1957 pour coordonner l'éducation permanente des infirmières et s'occuper des problèmes des soins aux malades. Les instituts de nursing sont recommandés pour la première fois. Les infirmières apprennent en 1958 que leur droit d'immatriculation de 20 \$ est déductible sur leurs impôts. À l'assemblée du 40^e anniversaire, 253 infirmières, ainsi qu'un certain nombre d'étudiantes et neuf membres à charte de

PORTRAIT OF NURSING

A PLAN FOR THE EDUCATION OF NURSES
IN THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

by

KATHERINE MACLAGGAN

*Director of the School of Nursing and
Professor of Nursing, University of New Brunswick,
Fredericton, New Brunswick*

Published by

THE NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF REGISTERED NURSES
FREDERICTON, NEW BRUNSWICK

l'Association, viennent entendre l'exposé de Mlle Stevens sur la "formation infirmière". Le bulletin des infirmières fait mention de protocole en conseillant aux infirmières de ne jamais faire tinter leurs verres ni de jouer l'hymne national en faisant un toast à la reine. La section de Bathurst est formée en 1956.

1958-1962

LOIS O. SMITH souligne l'importance des instituts pour les infirmières-chefs, les surveillantes et les instructrices. À l'assemblée de 1959, à Campbellton, il est surtout question de la continuité des soins aux malades. La *Loi* est modifiée de façon à inclure les infirmières auxiliaires. Les infirmières de Tracadie forment une section au cours de la même année. L'assemblée annuelle tenue à Newcastle, en 1960, a pour thème "la foi dans la profession et l'avenir". Le thème de l'assemblée annuelle de 1961, tenue à Fredericton, est "des meilleurs soins infirmiers par une meilleure formation infirmière". Des séances de planification se poursuivent en vue de l'affiliation des infirmières en soins psychiatriques. Un certain nombre d'étudiantes infirmières reçoivent huit heures d'études à l'hôpital provincial, tandis que les étudiantes francophones sont envoyées à Québec pour leur affiliation en soins psychiatriques. En 1960, suite à la présentation du rapport sur les "conséquences possibles d'un régime d'assurance-hospitalisation sur les services infirmiers", le comité du nursing demande que le salaire minimum actuel des infirmières immatriculées occupant un poste de premier niveau soit de 3 000 \$ par an. Dans son dernier discours prononcé à Edmundston, en 1962, la présidente fait remarquer: *Il est possible de discuter sans fin sur toute question qui concerne la profession infirmière. La Loi a déjà été modifiée sept fois.*

1962-1964

KATHERINE E. MacLAGGAN joue un rôle important dans l'orientation assumée par

l'Association. Elle préside des assemblées annuelles mémorables. De plus, elle fait des études de doctorat à New York. En 1963, le thème de l'assemblée tenue à Moncton est "le droit et la pratique de la profession infirmière". Des étudiantes infirmières obtiennent leur diplôme de l'école universitaire de formation infirmière, à Fredericton. Des infirmières expriment des réserves à propos de leur salaire mensuel de base de 275 \$, alors que les IAI gagnent 190 \$. L'exposé donné par Mlle MacLaggan en 1964 à 365 infirmières immatriculées porte sur "le coeur de la profession infirmière". Elle insiste sur le droit des infirmières d'obtenir un juste salaire pour leurs services et des conditions de travail équitables. Durant son mandat à la présidence, Mlle MacLaggan accepte, au nom de l'Association, un certificat du centenaire décerné par la Croix-Rouge en reconnaissance de ses années de collaboration à des tâches humanitaires communes.

1964-1966

M. JEAN ANDERSON préside l'assemblée de St. Stephen en 1965. Elle a le privilège de décerner des certificats de membre à vie et de membre honoraire à l'assemblée du jubilé d'or tenu à Saint-Jean, en 1966. Les fêtes célébrant le demi-siècle de l'Association ont lieu dans la salle St. Peters CYO, à Saint-Jean. Trois des membres à charte, soit Mlle Ada Burns, Mme Margaret McKevey et Mme Mildred Vaughan, participent à cette cérémonie. Mlle Anderson présente à la 49^e assemblée annuelle l'étude *Portrait of Nursing* préparée par Katherine MacLaggan. Durant le mandat de Jean Anderson, l'Association forme un comité de bien-être social et économique. En 1965, les étudiantes francophones ont accès à une école de formation à Moncton. Les négociations collectives sont approuvées. En 1965, les infirmières diplômées peuvent suivre le premier programme de réorientation offert par l'Hôpital public Victoria, à Fredericton. La section de Sussex, le onzième de l'Association, est formée en 1965.

1966-1968

KATHERINE WRIGHT préside à l'assemblée annuelle tenue à Fredericton en 1967, qui a pour thème "les services infirmiers en transition". Le *Rapport Frankel* fait l'objet d'une discussion dans le domaine des relations employeur-employés. Le salaire initial recommandé pour les infirmières soignantes est de 375 \$ par mois. L'Association prépare des mémoires sur l'assurance-maladie et le vieillissement, puis elle les présente au gouvernement. La *Nurses Act* accorde aux infirmières le droit de négocier collectivement. Mlle Wright donne un vibrant discours à l'assemblée annuelle de 1968, à St. Andrews, sur ... *les changements qui se font attendre depuis longtemps en matière de formation des infirmières*. Une discussion de groupe porte sur le thème "les professionnels et les syndicats". L'Association décide de fonctionner en français et en anglais. Katherine MacLaggan meurt en février 1967, après avoir perçu l'avenir réservé à la profession infirmière. En 1968, l'édifice de nursing, au campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, fut nommé en son nom.

1968-1970

IRENE LECKIE occupe un mandat marqué par des événements stimulants et controversés. Le 15 juin 1979, 90 % des infirmières travaillant dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick remettent leur démission avec préavis d'un mois. Les infirmières signent leur premier contrat suite à des négociations volontaires avec le gouvernement et la responsabilité des négociations collectives est confiée à un conseil provincial des négociations collectives des infirmières de la province. Le salaire initial des infirmières, de 373 \$ par mois, est augmenté de 15 % pour passer à 430 \$ par mois. Dans les résolutions qu'elles adoptent dans la salle MacLaggan de l'U.N.-B., en 1970, les infirmières insistent sur le besoin d'une assurance contre la faute professionnelle. L'Association comptait désormais plus de 5 000 membres. Le discours de

la présidente sur le "rôle élargi de l'infirmière dans la communauté" est traduit simultanément pour les infirmières francophones. De 1978 à 1983, Irene Leckie est doyenne du nursing au campus de l'U.N.-B., à Fredericton. Elle obtient le titre de professeure émérite en 1984.

1970-1971

HARRIET HAYES traite des "modes de soins de santé au Nouveau-Brunswick" à la 55^e assemblée annuelle tenue au Holiday Inn de Saint-Jean. Il est notamment question du rôle élargi des infirmières, de leurs droits de dispenser des soins aux malades qui se font avorter et de la faute professionnelle. Les infirmières discutent du *Rapport Lewellyn Davies*. L'Association exerce des pressions auprès du ministère de la Santé pour qu'il abolisse la *Hospital Protection Act*, qui place les infirmières dans une situation vulnérable. Il est aussi recommandé de mieux renseigner le public sur le rôle de l'Association. La première école indépendante donnant un cours de deux ans en nursing au niveau du diplôme est établie à Saint-Jean en 1970. C'est durant cette même année que le "comité du pouvoir des fleurs" de Catherine Bannister, de l'AIENB, est l'hôte de la 35^e assemblée annuelle de l'AIIC, auquel 1 265 infirmières participent.

1971-1973

APOLLINE ROBICHAUD, la première présidente acadienne, préside l'assemblée annuelle de 1972, à Edmundston. C'est au cours de cette même année, décrite comme "une année de crise, de chocs et de décisions", qu'un non-membre de la profession infirmière est nommé pour la première fois au Conseil. Les comités étudient les *Rapports LeDain, Hastings et Boudreau*. La Saint John School of Nursing produit ses premières diplômées. Les infirmières réunies à Moncton à l'assemblée annuelle de 1973, qui a pour thème "soins de santé primaire", étudient notamment en détail le concept des infirmières praticiennes. Des représentantes

infirmières parcourent la province pour traiter de la fermeture des hôpitaux-écoles de formation infirmière.

1973-1975

BERNADETTE LEBLANC, qui occupe actuellement les fonctions de juge au Nouveau-Brunswick, souhaite la bienvenue aux déléguées venues assister en 1974 à leur 58^e assemblée annuelle, à Bathurst. La Dre M. Josephine Flaherty, conférencière principale, donne un vibrant exposé ayant pour thème "sur la crête des changements". À l'assemblée annuelle de 1975, à l'hôtel Algonquin de St. Andrews, les membres se plaignent particulièrement du gel des salaires que le gouvernement vient d'annoncer, malgré un accord salarial déjà conclu avec les infirmières. Un rapport est présenté sur la pratique infirmière, de même que des documents sur les soins primaires et sur la formation requise pour permettre aux infirmières d'exercer un rôle élargi. En 1975, le nursing psychiatrique devient partie intégrante du programme de sciences infirmières au Nouveau-Brunswick. Au cours de la même année, l'AIENB fait don au siège social de l'AIIC d'une pièce d'artisanat produite au Nouveau-Brunswick; il s'agit d'une plaque murale d'étain intitulée "Fiddlehead Sunrise".

1975-1977

SIMONE CORMIER insiste sur le marketing et le lobbying à l'occasion de l'assemblée annuelle tenue au Playhouse de Fredericton, en 1976. Les membres discutent également de l'impact, pour la profession infirmière, de la suppression de 300 lits. L'Association procède à son premier vote postal. Le 14 octobre 1976, le syndicat et l'Association participent ensemble à une "journée de protestations". Il est question du "bon vieux temps" à l'assemblée qui marque l'anniversaire de diamant des infirmières. C'est l'occasion de rappeler aux infirmières qu'on disait, il y a soixante ans, *une infirmières qui fume, consomme des boissons alcooliques,*

fréquente un salon de coiffure ou une salle de danse donne à la directrice des infirmières un juste motif de douter de sa valeur, de ses intentions et de son intégrité. En 1977, à l'assemblée annuelle de l'AIENB tenue à l'école secondaire 2^e cycle de Restigouche, à Campbellton, les infirmières acceptent les cours de deux ans au lieu de trois dans les écoles de formation au niveau du diplôme. L'AIENB opte aussi pour l'amélioration des normes de santé mentale dans la province en recommandant au gouvernement de retenir les services d'un expert-conseil provincial en nursing psychiatrique. Gemma Therrien, infirmière de Saint-Basile, est l'auteure du logo gagnant — une lampe avec crosse de fougère — devenu depuis le symbole permanent de l'Association.

1977-1979

JUDITH OULTON, la directrice générale actuelle de l'AIIC, participe à sa première assemblée annuelle à titre de présidente de l'AIENB à Saint-Jean, en 1978. Le thème de cette assemblée, "Infirmières, oseriez-vous être patientes?", attire l'attention des journaux en raison de son titre provocateur. Il est beaucoup question de changements à la 62^e assemblée annuelle, où elle exhorte les membres à *penser aux changements ou se livrer à la pourriture sèche.* Les infirmières sont mises en garde contre les conséquences profondes que certains facteurs au niveau du gouvernement peuvent entraîner sur leur profession. Elles sont encouragées à continuer à exercer des pressions pour l'amélioration des services de santé mentale. L'Association demande au gouvernement de rendre obligatoire le signalement des cas d'abus contre les enfants. En réponse au rapport du groupe de travail sur les soins de santé au Nouveau-Brunswick, un rapport fondé sur le système traditionnel de soins axés sur les médecins, l'Association propose d'accorder plus de pouvoirs aux infirmières comme moyen de réduire les coûts des soins de santé. Dans un mémoire à propos des services de santé, elle demande d'accorder plus de fonds pour la

promotion de la santé. Le système de votes par procuration fait l'objet d'un débat animé à l'assemblée annuelle de 1979, à l'hôtel Beauséjour de Moncton.

1979-1981

ANNE THORNE préside à l'assemblée annuelle ayant pour thème "le pouvoir des infirmières dans les années 80", où les infirmières votent en faveur de l'assurance contre la faute professionnelle. Elles acceptent avec peu d'enthousiasme une augmentation des cotisations professionnelles, qui passe de 80 \$ à 105 \$. L'assemblée annuelle de 1980 a lieu à l'auberge Keddy's de Fredericton. Le premier vote par procuration se fait au Howard Johnson d'Edmundston en 1981. Les résolutions portent notamment sur le port obligatoire des ceintures de sécurité et sur l'ablation de la glande pituitaire. Les membres adoptent les recommandations du comité des structures et fonctions, lequel reconnaît le point de vue des infirmières ainsi que les réalités pratiques de notre époque.

1981-1983

SOEUR ERNESTINE BOUDREAU préside sa première assemblée annuelle en 1982. Les infirmières réunies à cette occasion discutent du baccalauréat comme condition minimale d'accès à la profession. Un sondage mené auprès des 1 723 infirmières membres révèle que celles-ci sont satisfaites de leur association. La Dre Carolyn J. Peplar, éminente enseignante infirmière qui a joué un rôle actif au sein du comité consultatif de l'AIENB sur la formation infirmière, devient la troisième canadienne à mériter le Fellowship international en éducation 3M du Conseil international des infirmières. En 1983, l'AIENB adopte "les soins infirmiers primaires" comme thème de son assemblée annuelle. Les membres décident de s'opposer ouvertement au projet de loi 44, qui vise la réglementation des disciplines de la santé. À l'assemblée annuelle tenue à Saint-Jean, les

infirmières se rallient face à la commission Emmett Hall et au fait qu'elles devront désormais avoir exercé la profession pendant 450 heures au cours des trois années précédentes pour pouvoir rester membres. À l'occasion de son dernier mandat, soeur Boudreau exhorte les membres à contribuer à la révision de la *NBARN Act of Incorporation*.

1983-1985

MARY ELLEN DRISCOLL se distingue surtout comme présidente à l'assemblée annuelle de 1984, à Moncton. C'est avec fierté que les infirmières font du lobbying en vue de l'adoption de la *Loi canadienne sur la santé*. Les infirmières du sud, du centre et du nord de la province acclament à des conseils municipaux l'élection des infirmières Leslie McColgan, Clara Moffatt et Jessica Ryan. L'Association obtient un nouveau nom ainsi que l'adoption, à l'assemblée législative, de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, que la présidente avait défendue sans relâche durant son mandat. La structure de l'organisation fait l'objet d'un examen; les résolutions portent notamment sur la santé et la vie au travail. Les membres du Conseil et du comité de direction obtiennent un remplacement de salaire en 1985, à l'occasion de l'assemblée annuelle tenue à Bathurst. Les membres n'hésitent pas à voter par procuration.

1985-1987

YOLANDE CYR préside sa première assemblée annuelle en 1986, à Fredericton. Les infirmières ont les yeux tournés vers l'an 2000, où le baccalauréat deviendra une condition d'admission obligatoire, et accordent une priorité à l'éducation permanente. Yolande mentionne que l'assemblée annuelle de 1987, qu'elle a présidée, fut la plus explosive jamais tenue par l'Association. Un débat fait rage sur une résolution que le baccalauréat en nursing soit une condition minimale d'accession à la profession. À l'assemblée de 1987, également tenue dans la capitale, les discussions portent

TITRE DE LA CHANSON: A pleines voiles vers le Nouveau-Brunswick

TITLE OF THE SONG: Sail into New Brunswick

Chanson sur l'air de "Rame, Rame"
Sung to the tune of

Refrain:



Vogue, vogue, vogue en bateau Vers Nouveau-Brunswick là où il fait beau



Sail and sail toward New Brunswick To discover hospitality and friendship

Couplet 1:



Nurses partiront des quatre coins dy pays. Pour partager la Biennale Nationale



Together we'll share because all nurses care. Wisdom and knowledge will be part of a pledge

Couplet 2:



United, unis en déontologie And fun it will be in Saint John you'll see

. Refrain



L'A.T.N.B. désire vous souhaiter Bienvenue, chez nous N.A.N.B. welcomes you

. Refrain

Composé par Bertha Godin, inf.
Composed by : Bertha Godin RN

Chanson thème de la Biennale de 1992 composée par Bertha Godin pour l'AIINB en 1989.

notamment sur les besoins en formation des infirmières. Il est rappelé aux infirmières qu'elles doivent prendre ... une décision aujourd'hui pour la pratique de demain.

1987-1989

CARROLL ANN O'LEARY, à l'assemblée annuelle tenue également à Fredericton, fait preuve de diplomatie en s'adressant aux membres au sujet des lignes directrices sur l'admission à la profession. Les infirmières expriment des réserves sur la qualité de la vie au travail et sur les effets de celle-ci sur la sécurité des soins aux malades. Elles discutent de leur rôle en ce qui concerne le SIDA, de même que de questions de déontologie et de la transmission verbale d'ordonnances. Des séances de formation sont organisées sur le "code gris" en faveur de l'adoption du *Code de déontologie de l'AIC*. L'Association demande au ministère de la Santé et des Services communautaires de freiner l'érosion des rôles des infirmières-hygiénistes et infirmières en santé mentale. Les infirmières plaident davantage pour les dons d'organes et de tissus. À l'assemblée annuelle de 1988, suite à des efforts de formation vigoureux et à une bonne campagne d'information, les membres votent en faveur de nouvelles normes d'éducation comme futur point d'admission à la profession. À la première conférence sur la pratique infirmière tenue par l'Association en 1989, les infirmières confirment qu'elles peuvent façonner l'avenir de leur profession.

1989-1991

CLAIRE LEBLANC dirige sa première assemblée annuelle comme présidente à Moncton. Les membres discutent du rapport McKelvey-Levesque, un document gouvernemental qui analyse les systèmes des soins de santé au Nouveau-Brunswick, puis propose des changements, mais sans toutefois insister davantage sur l'expansion possible du rôle des infirmières. L'Association donne également suite au *Rapport de la Commission*

sur certains programmes de soins de santé. Il est notamment question du *Code sur les procédés médicaux-infirmiers* de l'AIINB. Un comité est chargé d'examiner la structure de l'Association. C'est sous la présidence de Claire LeBlanc que les membres votent sur le premier plan financier à long terme, qui a permis en fin de compte l'achat du nouveau siège social de l'Association, au 165, rue Regent. Les infirmières du Nouveau-Brunswick obtiennent le droit d'être représentées au conseil de la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada. Elles obtiennent également accès à un avocat par un numéro sans frais d'interurbain. Des membres appuient par un vote leur engagement en faveur de soins infirmiers de qualité pour la population du Nouveau-Brunswick. Au début de la nouvelle année, les infirmières évaluent la qualité de leur vie au travail en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services communautaires, qui cherche des moyens d'évaluer la satisfaction au travail de celles-ci. Selon l'histoire, les infirmières du Nouveau-Brunswick ont été décrites comme étant un groupe de personnes patientes. Cependant, leur patience diminue puisque les inquiétudes de leurs ancêtres renaissent en elles (c'est à dire la santé, le bien-être et la formation de l'infirmière). Grâce aux efforts de persuasion des infirmières, le premier ministre Frank McKenna s'engage à appuyer le baccalauréat en nursing comme condition d'admission future d'ici l'an 2000. L'Association adopte "Changer de direction — diriger le changement" comme thème de l'assemblée annuelle de 1991. Comme il fallait s'y attendre, dès la fin de l'assemblée on se prépare avec enthousiasme à en organiser une autre, soit la biennale de 1992 de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, à Saint-Jean.

Prix
Bourses
Membres à vie
Membres honoraires

La profession infirmière a toujours servi de point d'appui aux services communautaires et ses membres respectent et apprécient beaucoup la contribution des autres employés de santé. L'histoire a aussi appris à l'AIINB l'importance de reconnaître publiquement les services dispensés par certaines autres personnes, ainsi que le besoin pour les infirmières de s'appuyer mutuellement dans leurs aspirations et réalisations. L'Association décerne chaque année des certificats de mérite à des infirmières et membres du public en général qui ont contribué à la santé des consommateurs et aux soins infirmiers.

Prix

Chaque infirmière finira un jour par céder sa place à d'autres, mais tout en laissant sa marque. De nombreuses infirmières n'auraient pas pu se lancer dans la carrière active qu'on leur connaît sans une aide financière. L'AIINB a établi en 1938 son premier fonds de bourses d'études à octroyer à des infirmières inscrites à des *programmes d'études*. En 1939, Mary E. Squibb, de Saint-Jean, fut la première à recevoir le prix. En 1963, l'Association a formé un comité spécial des bourses pour un examen des possibilités d'offrir des bourses annuelles et pour en établir les conditions. Un montant de 2 000 \$ fut prévu à ce sujet. En 1989-1990, l'AIINB a octroyé 9 000 \$ en bourses à des infirmières et étudiantes infirmières pour des fins de recherche et pour la poursuite de leur formation infirmière.

Bourses d'études

L'Association a établi en 1956 un fonds de prêts afin de venir en aide à des étudiantes en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick. En tout, quarante-cinq infirmières ont utilisé ces prêts sans intérêt, qui étaient remboursables sur une période de trois ans, avant que le fonds fut aboli. En 1963, l'Association a ajouté deux nouvelles bourses de 1 000 \$ chacune. L'une de celles-ci, la bourse Muriel Archibald, est en mémoire des

secrétaires-générales de l'Association. En 1991, le comité des bourses d'études de l'AIINB a accordé des bourses d'études à des infirmières ou étudiantes infirmières inscrites à temps plein. Il s'agit des bourses suivantes:

- Bourse Muriel Archibald, de 500 à 1 500 \$;
- bourse de maîtrise ou de doctorat, de 1 000 à 2 000 \$;
- bourses de l'AIINB, de 500 à 1 250 \$;
- bourses pour des études de base à court terme, de 250 à 500 \$; et
- bourses pour étudiantes à temps partiel, de 500 à 1 250 \$.

La Fondation des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick fut créée en 1988 sous la présidence de Jessica Ryan. L'année suivante, elle octroyait des bourses pour la première fois à quatre infirmières du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de bourses accordées à des infirmières ou étudiantes infirmières à temps plein. Le montant décerné chaque année dépend des fonds disponibles et du nombre de requérantes qualifiées. Les bourses se divisent dans les catégories suivantes: bourse de baccalauréat après le niveau de base, bourse de maîtrise, bourse de doctorat et bourse de baccalauréat au niveau de base.

L'AIINB a le mérite d'avoir été la première à accorder un don annuel à la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada, l'organisme national qui s'occupe de promouvoir la formation infirmière. Il s'agit d'un fonds de recherche au Canada, destiné aux infirmières qui travaillent au niveau de leur maîtrise ou du doctorat.

Membres à vie

La reconnaissance de l'excellence des soins infirmiers joue également un rôle important dans le sentiment d'appartenance professionnelle des infirmières. L'AIINB décerne des certificats de membres à vie à des infirmières qui répondent à des critères précis et qui sont choisies pour leur travail infirmier aux niveaux local, provincial ou national. Des lignes directrices formelles furent recommandées en 1970 en ce qui a trait aux membres à vie et

membres honoraires. Le premier comité à étudier les recommandations en question était coprésidé par les infirmières Lois Gladney et Alice Crewdson.

Les certificats de membres à vie sont décernés à des infirmières qui ont consacré sans relâche toutes leurs énergies à leur profession, qui ont su identifier des questions qui doivent préoccuper les infirmières et qui ont eu la persévérance voulue pour respecter les normes. Ces personnes sont les mentors et les modèles de rôle des autres infirmières. Pour devenir membre à vie, l'infirmière doit être ou avoir été membre de l'AIINB, ne doit plus exercer la profession à temps plein, doit avoir beaucoup contribué à la profession infirmière au Nouveau-Brunswick et doit répondre à au moins deux des critères suivants: présidente de l'AIINB pendant au moins deux ans; membre du Conseil de l'AIINB pendant quatre ans ou plus; chef de file éminent au Nouveau-Brunswick dans un domaine infirmier comme l'éducation, le service, l'administration, la santé publique ou un domaine spécialisé; infirmière praticienne au niveau national pendant deux ans ou plus (autre qu'à titre de présidente provinciale); ou toute autre fonction ou circonstance qui, de l'avis du Conseil, honore la profession infirmière.

Membres à vie

1918

Elizabeth Robinson Scovil, Saint-Jean: Elle est l'auteure de plusieurs livres au sujet des soins des enfants.

Arthuretta Branscombe, Beaver Lodge, en Alberta: Mlle Branscombe fut la première présidente de l'Association des infirmières diplômées du Nouveau-Brunswick.

1955

Alma F. Law, de Fredericton: Mlle Law fut la première à recevoir un certificat de membre à vie de l'AIENB. La mention suivante fut inscrite en l'honneur de Mlle Law, qui fut secrétaire-registraire pendant treize ans: *l'Association s'est enrichie du travail accompli par Mlle Law à son service.*

1956

M. Gertrude Jones, Alberta L. Burns, Ada Burns, Margaret Murdoch, Mildred P. Vaughan, Margaret L. McKelvey et Helen B. Hoyt: Les biographies des sept membres à charte de l'AIINB ci-dessus figurent dans les archives provinciales, de même que leur lettre de remerciements remises à ce sujet. Elles ont mentionné par écrit que quarante ans plus tôt, lorsqu'elles ont planté ce petit gland, elles ne pouvaient pas prévoir le grand chêne qu'il était devenu.

1961

Marion Myers, de Saint-Jean: Mlle Myers a travaillé pendant seize ans au service pédagogique de la Saint John General School of Nursing et pendant treize ans à titre de directrice des soins infirmiers de Saint John Tuberculosis Hospital. Elle a exercé des fonctions de première vice-présidente de l'AIIC et fut présidente de l'AIENB de 1944 à 1948. Elle a aussi participé activement aux travaux des comités de l'Association.

1966

Soeur Annette Bujold, de Bathurst: Soeur Bujold a mis à profit sa formation pédagogique à titre de directrice de l'école d'infirmières de Campbellton et de supérieure et directrice générale de l'Hôtel-Dieu de Campbellton, de

1933 à 1946. Elle a occupé divers postes à l'AIENB, notamment comme membre du Conseil d'administration. Elle a occupé plus particulièrement les fonctions de présidente du comité pour l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires de la province.

1963

A. Jean MacMaster, de Moncton: Alina Jean MacMaster fut surintendante et directrice des soins infirmiers à l'hôpital Soldiers Memorial de Campbellton, puis au Moncton Hospital, de 1919 à 1947. Elle fut présidente de l'AIENB. En 1932, la médaille du jubilé d'argent lui fut décernée par Sa Majesté le roi Georges V. Mlle MacMaster fut pionnière de la formation infirmière à Moncton et s'est intéressée tout particulièrement à la normalisation des examens de nursing. Durant ses quarante-quatre années d'exercice de la profession, elle a toujours joué un rôle de chef en administration, en éducation et en service infirmier. Elle a occupé des fonctions au sein d'associations infirmières aux niveaux régional, provincial et national. Une école de formation infirmière anglophones est nommée en son nom.

1966

Soeur Corinne Kerr, de Saint-Jean: Soeur Kerr, des Hospitalières de St-Joseph, figurait parmi les premières infirmières diplômées, en 1922, de l'école de formation infirmière de l'Hôtel-Dieu de Campbellton. De 1927 à 1933, elle fut directrice de la même école, où elle a formé une association des anciennes. Elle a participé au dialogue sur l'immatriculation des employées auxiliaires. Soeur Kerr a également aidé l'Association à guider les infirmières durant la période difficile de la guerre. Elle avait l'habitude de dire: *On peut accomplir de grandes choses avec de nombreuses petites choses.*

1966

Muriel E. Hunter, de Florenceville. À titre de présidente de l'AIENB et de directrice des soins infirmiers de Santé publique, elle a joué un rôle vital au service de la population du Nouveau-Brunswick.

1968

Isabelle Lane, de Fredericton. Elle était conseillère de l'Association auprès des écoles de formation, avec qui elle a contribué à établir des relations positives de 1951 à 1959. L'Association avait avisé Mlle Lane qu'elle recevrait un certificat de membre à vie, mais celle-ci est décédée en 1968 avant la cérémonie qui lui aurait décerné ce titre.

1968

Soeur St-Charles, de Saint-Basile: Elle fut fondatrice de l'école de formation infirmière de Saint-Basile et a contribué aux débuts de celle d'Edmundston.

1968

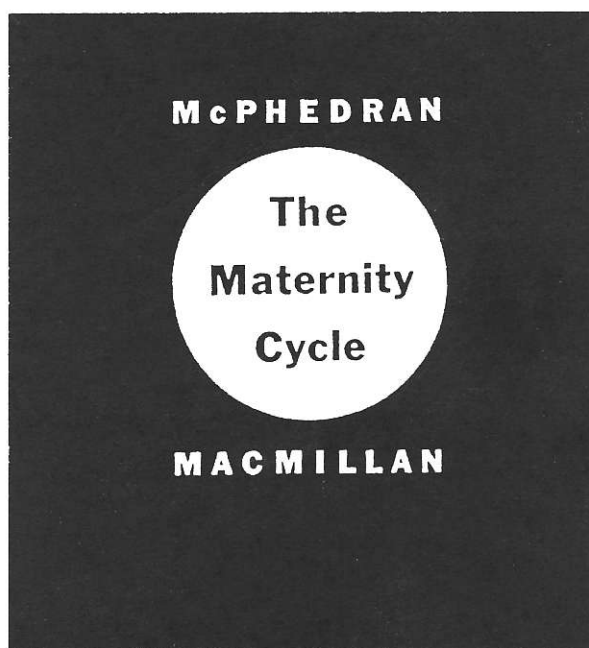
Sarah Miles, de Rothesay: Religieuse infirmière durant la Deuxième Guerre mondiale, soeur Miles a servi en Italie, ainsi que sur des navires-hôpitaux servant à transporter des troupes blessées sur l'Atlantique. Elle fut infirmière intendante de l'hôpital des anciens combattants de Saint-Jean. Elle a également joué un rôle actif auprès des Guides du Canada.

1969

M. Jane Stephenson, de Maugerville: Nommée directrice des soins infirmiers de l'Hôpital général public de Saint-Jean, en 1950, elle fut pionnière de la formation infirmière dans



Margaret McPhedran fut la première doyenne de la faculté des sciences infirmières à l'U.N.-B. en 1968.



Dans son livre *Maternity Cycle*, Margaret McPhedran fait part de sa reconnaissance envers ses collègues, K. MacLaggan et Irene Leckie.

son école. Elle est devenue plus tard présidente de l'Association.

1969

Lois O. Smith, de Saint-Jean: Elle fut présidente de l'AIENB et directrice des soins infirmiers à l'hôpital provincial de Saint-Jean pendant seize ans. Mlle Smith a beaucoup contribué à l'amélioration du statut de la profession infirmière.

1970

Soeur Mary Winslow, de Chatham: soeur Winslow, qui est devenue infirmière en 1934, fut directrice des soins infirmiers à l'Hôtel-Dieu de Chatham.

1970

Soeur Bernice LeBlanc, de Vallée-Lourdes: soeur LeBlanc, appelée également soeur St-Joseph, a servi la profession infirmière aussi bien comme praticienne que comme administratrice. Elle fut secrétaire honoraire de l'Association. Elle a aussi rendu de précieux services de traduction à l'AIENB.

1970

Bertha Gregory MacDougall: Elle a travaillé en soins infirmiers pour le service d'immigration de la Croix-Rouge au port de Québec. En 1921, elle a mérité un ruban pour avoir représenté l'AIENB au Congrès mixte des infirmières qualifiées de l'AIIC et de l'Association canadienne de la formation infirmière, à Québec.

1971

Lois Gladney, de Fredericton. Mme Gladney a joint les rangs de l'AIENB en 1957 à titre d'adjointe à la secrétaire-registraire. Elle a donné onze années d'excellents services à l'AIENB, dont elle fut la première registraire à temps plein.

1973

Soeur Helen Marie (Darrah), de Saint-Jean: Soeur "Darrah" fut secrétaire honoraire de l'AIENB, dont elle a présidé le comité de la formation infirmière. Elle a travaillé aux services alimentaires de plusieurs hôpitaux canadiens. De 1948 à 1967, elle fut directrice de l'école de formation infirmière de l'hôpital St. Joseph où ont eu lieu d'importants changements au niveau des normes de la formation infirmière. Elle fut directrice générale du foyer Mater Misericordiae. Soeur "Darrah" a travaillé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge canadienne et le ministère des Services sociaux du Nouveau-Brunswick.

1973

Grace Stevens, de Fredericton. Ancienne présidente de l'AIENB, elle fut pionnière dans la lutte pour améliorer les conditions de travail des infirmières du Nouveau-Brunswick. Elle fut membre du Corps infirmier de l'armée. Elle a contribué à l'organisation de VON à Edmundston. Grace Stevens fut infirmière industrielle pour la compagnie Fraser avant de passer au service de l'AIENB comme employée, en 1967. Elle a parcouru la province pour visiter les infirmières dans leurs lieux de travail.

1976

Anna Christie, de Fredericton: Après avoir travaillé en soins infirmiers dans plusieurs pays,

Anna est devenue experte-conseil en formation auprès des écoles de formation infirmière, des infirmières auxiliaires immatriculées et des hôpitaux de la province.

1976

Margaret MacPhedran, de Fredericton. Margaret a obtenu en 1968 la médaille de la fête du 25^e anniversaire de la reine. Après avoir beaucoup lutté pour l'établissement de l'école de formation infirmière de l'U.N.-B., elle fut nommée doyenne de celle-ci, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1983. En 1976 elle fut désignée professeure émérite honoraire. Auteure de la publication *The Maternity Cycle* (Cycle de la maternité), elle a aidé l'AIENB surtout dans le domaine de la formation permanente.

1978

Margaret MacLachlan, de Cornwall: Elle fut la première enseignante en santé communautaire de l'école de formation infirmière de l'U.N.-B. Il fut mentionné à son sujet que ... *durant toute sa carrière elle a consacré toutes ses énergies, tout son enthousiasme et tout son temps à enseigner l'évangile de la santé.* Mlle MacLachlan fut secrétaire honoraire de l'AIENB, dont elle a présidé le comité de législation. Elle fut membre du conseil des Infirmières de l'Ordre de Victoria.

1979

Jean Anderson, de Fredericton: Mlle Anderson, qui a reçu la médaille du 25^e anniversaire de la reine, est ancienne directrice des soins infirmiers à l'Hôpital public Victoria de Fredericton. Elle fut secrétaire-générale de l'AIENB de 1968 à 1976 et également présidente de l'Association. Elle fut la première femme à devenir membre du conseil de l'Église presbytérienne Saint-Andrews, à Fredericton.

1979

Doris Grieve, de Fredericton: Doris, qui avait acquis une vaste expérience en administration et en formation infirmières, a contribué aux travaux de l'Association à titre de membre du comité des services infirmiers. Elle a occupé pendant 19 ans les fonctions d'experte-conseil infirmière au ministère de la Santé.

1979

Apolline Robichaud, de Moncton. Elle fut la première présidente acadienne de l'AIENB. Elle a obtenu la médaille du 25^e anniversaire de la reine en raison de ses services éminents et méritoires au profit de la population canadienne. Apolline fut enseignante et éducatrice en matière de santé à l'école normale provinciale. En tant que directrice des soins infirmiers de Santé publique pour le Nouveau-Brunswick, elle a souligné la grande importance de la famille en santé.

1983

Audrey Stanley, de Saint-Jean: Audrey a été secrétaire honoraire de l'Association. Elle a été surveillante de nuit aux services de soins de longue durée de l'Hôpital général de Saint-Jean.

1984

Harriett Hayes, de Moncton: Harriett fut présidente de l'AIENB et la première directrice de la Miss A.J. MacMaster School of Nursing, à Moncton, qui donne un cours de deux ans sanctionné par un diplôme.

1985

Elizabeth Lowe, de Renforth: Elle fut parmi les premières infirmières du Nouveau-Brunswick à servir outre-mer. En 1984, elle a reçu le prix international Florence Nightingale. Sa période de service en santé publique lui a notamment permis de contribuer au premier programme de formation d'infirmières auxiliaires, établi en 1960 à l'école de formation professionnelle de Saint-Jean. À titre de directrice des services infirmiers de la Croix-Rouge du Nouveau-Brunswick (1964-1981), elle a mis en oeuvre des programmes de soins infirmiers à domicile et des programmes pour personnes âgées.

1985

Irene Leckie, de Fredericton: Mlle Leckie a quitté les prairies pour venir s'établir à Fredericton. Elle fut l'un des premiers membres du personnel enseignant de l'école de formation infirmière de l'U.N.-B., à Fredericton. De 1959 à 1978, elle a travaillé plus particulièrement aux soins infirmiers médico-chirurgicaux. Elle fut doyenne de l'école de 1978 à 1983. Ancienne présidente de l'AIENB (1968-1970), Irene a toujours fortement soutenu les causes communautaires.

1986

Anne Thorne, de la Saskatchewan: Anne fut directrice de la première école à sanctionner par un diplôme un cours de deux ans au Nouveau-Brunswick. Elle a assumé la présidence de l'AIENB et aussi contribué à l'étude des rôles et fonctions des infirmières.

1988

Simone Cormier, de Campbellton: Mme Cormier a été présidente de l'AIENB et directrice de l'école de formation infirmière de l'Hôtel-Dieu de Campbellton. Elle a fait partie du

comité de direction chargé d'étudier la transition entre l'école et les lieux de travail pour les diplômées du cours de deux ans.

1988

Margaret Richardson, de Moncton. Mme Richardson a joué un rôle actif auprès de VON, de l'école de formation infirmière de Moncton et du ministère de la Santé. Elle a aussi fait partie de plusieurs comités de l'AIENB.

1989

Katherine Wright, de Sackville: Katherine fut présidente de l'AIENB et directrice des soins infirmiers au Moncton Hospital. Elle a obtenu la médaille du 25^e anniversaire de la reine en témoignage de ses travaux pour l'Ambulance St-Jean.

1990

Soeur Céline Doucet, de Bathurst: Soeur Doucet fut directrice de l'école de formation infirmière de l'Hôtel-Dieu de Campbellton de 1960 à 1963, et aussi de 1965 à 1970. Elle est particulièrement reconnue pour ses services de pastorale à l'Hôpital régional Chaleur de Bathurst.

1990

Soeur Dorina Frigault, de Tracadie: Soeur Frigault a occupé les fonctions de directrice des soins infirmiers à l'Hôtel-Dieu de St-Joseph. Elle a travaillé dans le domaine de l'alcoolisme et a organisé un musée en mémoire des religieuses qui avaient soigné les lépreux.

1990

Nellie Leland, de St. George: Mlle Leland fut pour les jeunes femmes un modèle d'infirmière professionnelle au cours de sa longue carrière en soins infirmiers communautaires dans le comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick.

1991

Shirley MacLeod, de Fredericton: Shirley a beaucoup contribué à la pratique et à la formation infirmières durant sa carrière d'enseignante. Ses activités au niveau de la profession s'étendent aux échelons local, provincial et national.

1991

Zeta Hawkes, de Sussex: Mlle Hawkes a été reçue membre à vie pour ses nombreux services rendus à la profession. Elle a été membre du conseil de l'AIINB pendant six ans et, durant les années 70, elle a contribué à un certain nombre d'importants comités de nursing provinciaux et nationaux.

Certificats de membres honoraires

L'AIINB a toujours bénéficié de l'amitié des nombreuses femmes et nombreux hommes qui l'ont appuyée dans ses efforts et qui ont embrassé la philosophie infirmière. L'Association éprouve beaucoup de reconnaissance envers ceux et celles qui la guident et qui l'aident à atteindre ses objectifs. Les personnes en question, infirmières ou non, qui sont désignées par les membres des sections, sont honorées à des occasions spéciales.

Pour devenir membre honoraire, la personne, infirmière ou non, ne doit pas être ni avoir été membre de l'AIINB, doit avoir rendu de précieux services à la profession au niveau provincial et doit avoir appuyé celle-ci publiquement dans ses efforts pour obtenir la reconnaissance, ou doit

avoir d'une autre manière importante honoré la profession infirmière aux niveaux provincial, national et international.

Membres honoraires

1956

E. Kathleen Russell: Kathleen, instructrice distinguée en soins infirmiers au Canada, a étudié les moyens de réorganiser la formation infirmière au Nouveau-Brunswick. Son rapport, intitulé *A Survey of Nursing Education in New Brunswick*, a été publié en 1956.

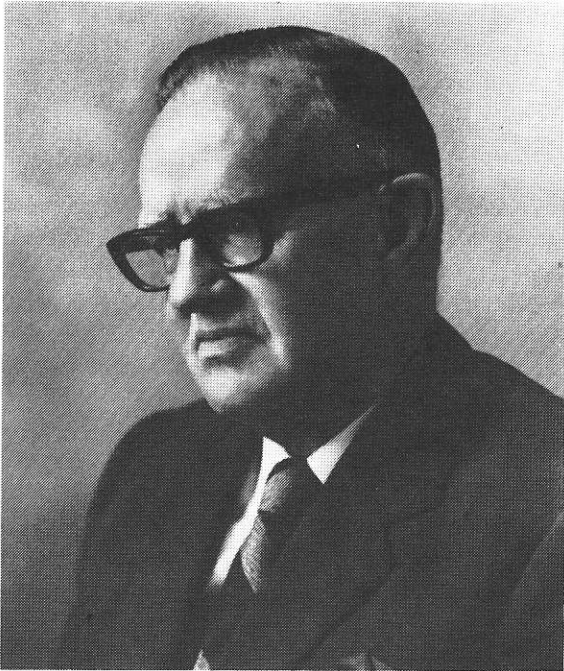
1962

Dorothy Percy, d'Ottawa: Elle fut experte-conseil en chef des soins infirmiers au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Mlle Percy a donné des sages conseils aux infirmières et s'est intéressée sur les plans tant personnel que professionnel au développement de la formation infirmière au Nouveau-Brunswick.

1964

Soeur Anastasia Carroll, de Campbellton: Soeur Carroll fut organisatrice et directrice de l'école des sciences infirmières de l'Hôtel-Dieu de Campbellton, en 1920 et 1921. Elle a contribué à la réorganisation de l'école des sciences infirmières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, ainsi qu'au développement des écoles de sciences infirmières de Bathurst et de Saint-Basile.

1964



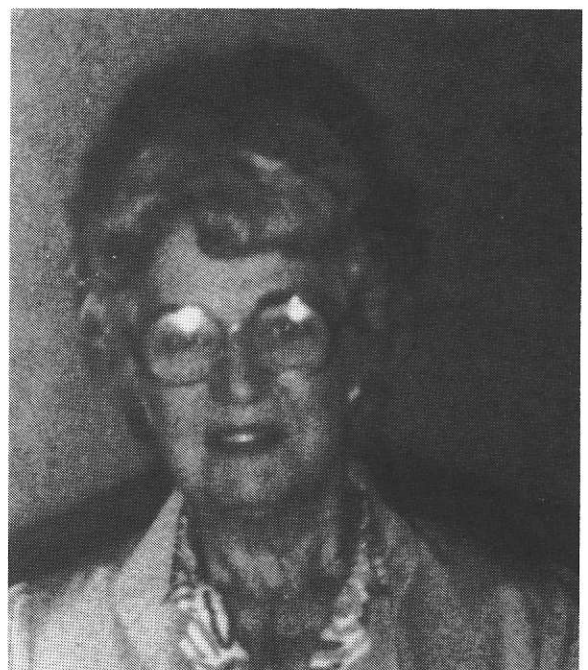
Dr. Austin M. Clarke fut le premier membre du Conseil de l'AIENB n'étant pas infirmier.



Soeur Léa Audet s'est dévouée à la profession infirmière tout au long de sa vie.



Soeur Anastasia Carroll a joué un rôle important dans l'établissement des écoles de formation infirmière dans le nord de la province.



Elizabeth Lowe recevant la médaille Florence Nightingale de IRCS en 1983.

Soeur Léa Audet: Soeur Audet était bien connue dans les Maritimes et au Québec pour sa contribution à la formation infirmière et pour la formation spécialisée qu'elle a fait suivre à de nombreuses infirmières. Pendant vingt-sept ans, elle fut supérieure et directrice générale d'hôpitaux à Campbellton, Sorel, Québec et Bathurst. Elle a été membre d'associations infirmières professionnelles de 1921 à 1963 et a assisté à deux conférences internationales à Rome.

1968

Dr Austin M. Clarke, de Moncton: Le Dr Clarke fut directeur général du Moncton Hospital pendant quinze ans. Il fut le premier non-infirmier élu au Conseil de l'AIENB en 1973 et le premier homme honoré par celle-ci. Il s'intéressait vivement au domaine de la santé, dans lequel il avait acquis de profondes connaissances, et il a occupé plusieurs postes en santé publique au Nouveau-Brunswick.

1970

Dr W. C. Argue, de Fredericton. Professeur émérite, le Dr Argue fut le premier doyen en sciences et chef du département de biologie de l'U.N.-B. Il a consacré beaucoup de temps à la profession infirmière, en particulier en 1958 où il fut l'un des principaux à établir l'école de formation infirmière de l'U.N.-B., à Fredericton.

1980

Dre Helen Mussallem, d'Ottawa: Elle a établi des liens étroits avec l'AIENB. Elle fut directrice générale de l'AIIC et la première infirmière canadienne à recevoir la médaille de l'école normale de l'université Columbia pour ses éminents services. Elle se fait le porte-parole aux niveaux international et national de la

profession infirmière et des questions qui concernent les soins de santé.

1980

Edith B. Pinet, de Paquetville: Pendant des années, Edith a dispensé un service infirmier indépendant dans la péninsule Acadienne, où elle s'est distinguée aux services des autres. Edith est membre de l'Ordre du Canada. Elle est bien connue pour ses services en obstétrique.

1988

Euclide Daigle, de Dieppe. M. Daigle a fait un précieux travail de pionnier dans l'établissement d'un vocabulaire anglais et français des sciences infirmières.

1989

Juge Chaiker Abbis, d'Edmundston: Le juge Abbis s'est beaucoup occupé de la formation infirmière et fut membre du comité d'étude de la formation infirmière en 1970.

1991

Arthur Doyle, de Fredericton. M. Doyle s'est intéressé vivement à la profession infirmière lorsqu'il a représenté le public au Conseil d'administration de l'AIINB, qui compte vingt-cinq membres. Il s'est fortement porté à la défense de la profession infirmière et a souvent fait fonction de conseiller auprès du Conseil d'administration de l'AIINB.

1991

Harvey Malmberg, de Fredericton: M. Malmberg a été reçu membre honoraire pour avoir soutenu la formation future des infirmières

du Nouveau-Brunswick à titre de membre du groupe de travail de l'AINB sur la formation infirmière à l'avenir.

Certificats de mérite

L'Association décerne des certificats de mérite à des infirmières et à d'autres personnes qui ont rendu des services excellents et contribué de façon exceptionnelle au progrès de la profession infirmière au Nouveau-Brunswick. Ces certificats servent à souligner le mérite des personnes qui ont contribué au bien-être de la profession infirmière et de la population du Nouveau-Brunswick. Les premiers certificats ont été décernés à Fredericton en mai 1991, à l'occasion de l'assemblée qui marquait le 75^e anniversaire de l'Association.

1991

Lucille Auffrey, de Fredericton: L'Association lui a décerné un certificat en reconnaissance de ses travaux à titre de directrice générale, de 1985 à 1991. Madame Auffrey a lutté pour l'adoption de normes professionnelles au sein de la profession infirmière et a contribué à façonner la politique des soins de santé et la réforme des soins de santé de la province.

1991

Arlee McGee, de Fredericton: Enseignante et défenseuse des droits des malades, Mme McGee fut la première infirmière ombudsman de la province. Pionnière en traitement infirmier de la toxicomanie, elle a contribué à donner un rôle aux infirmières dans les centres de traitements pour alcooliques de la province. En tant qu'infirmière praticienne indépendante, madame McGee encourage les entrepreneures en soins infirmiers et travaille pour conserver l'histoire de la profession infirmière au Canada.

1991

Madeleine Steeves, de Fredericton: Mme Steeves, qui a présidé le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pendant huit ans, a reçu un certificat pour sa contribution au bien-être socio-économique des infirmières. Elle est agente des relations de travail au Syndicat des infirmières et infirmiers, ainsi que membre du Conseil consultatif de la situation de la femme.

1991

Dre Shirley Alcoe, de Fredericton: La Dre Alcoe a mérité le Prix national du bénévolat pour son travail comme instructrice en soins infirmiers, praticienne et chercheuse dans la lutte contre le cancer. Comme ancienne enseignante des sciences infirmières à l'U.N.-B., elle a beaucoup contribué aux soins infirmiers communautaires.

1991

Bonny Hoyt-Hallett, de Mouth of Keswick: Mme Hallett est ancienne directrice générale de l'Association. Elle a obtenu un certificat en reconnaissance du rôle de leadership qu'elle a joué à l'occasion de l'adoption de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, en 1984. En 1991, elle était directrice générale adjointe à la Division de la planification et de l'évaluation, au ministère de la Santé et des Services communautaires.

1991

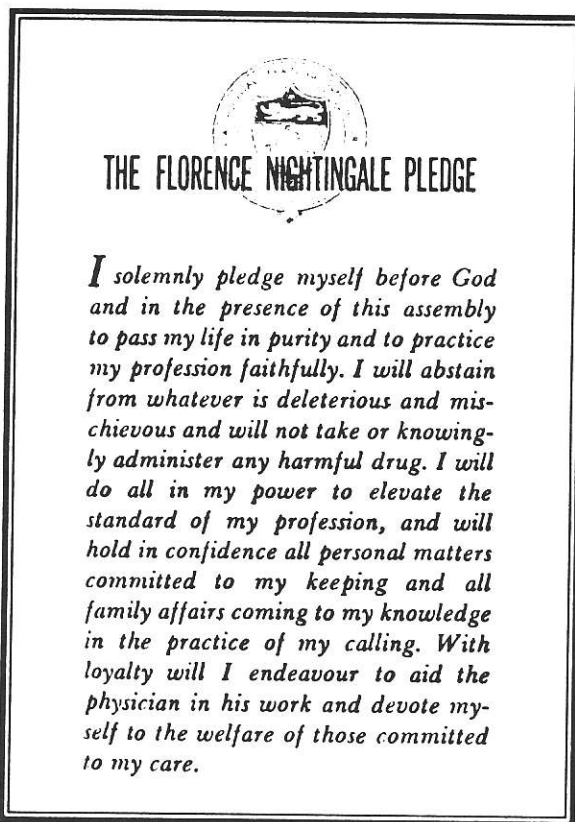
Rachel Bard, de Moncton: Directrice des services primaires à la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick, Mme Bard s'est distinguée pour avoir contribué à faire adopter la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et aussi pour avoir défini les besoins en formation future des infirmières. Elle a coprésidé le groupe

de travail de l'Association sur la formation infirmière à l'avenir.

1991

Pauline Rivard, de Penniac: Mme Rivard a été registraire de l'Association. Elle a également contribué par ses efforts à faire adopter la *Loi sur les infirmières et infirmiers*. À l'heure actuelle, Mme Rivard est directrice de projet à la Société d'aménagement régional.

École de formation infirmière
à la poursuite d'une vision



Le serment de Florence Nightingale fut écrit par Lyster E. Gretter de l'école de formation infirmière Ferrand à Detroit.



Vitrine d'un magasin décorée par le personnel de l'AIENB à l'occasion de la Journée internationale des infirmières le 12 mai.

Le 12 mai, anniversaire de Florence Nightingale, les infirmières du Nouveau-Brunswick célébraient la Journée internationale des infirmières et profitaient de l'occasion pour réfléchir à leurs origines. Le Nouveau-Brunswick comptait à un moment quatorze écoles hospitalières de formation infirmière influencées par les efforts de Mlle Nightingale. Le système en question de formation infirmière assurait aux administrateurs des hôpitaux une source constante d'étudiantes infirmières. Parmi les premières écoles hospitalières de formation infirmière du Nouveau-Brunswick, il faut mentionner celle de l'Hôpital général de Saint-Jean, qui a ouvert ses portes dans cette même ville en 1888, et celle de l'Hôpital public Victoria, de Fredericton.

Mme Jane Higgins fut, à 81 ans, infirmière en chef de l'Hôpital public de Saint-Jean. On raconte à son sujet qu'elle portait une robe noire avec une longue traîne où figurait majestueusement un petit chien. En 1892, Eliza P. Hegan, l'une des premières infirmières diplômées de l'Hôpital général public, établit un hôpital privé dans cette même ville.

Les infirmières diplômées des écoles de formation se lançaient en pratique privée ou en soins infirmiers communautaires. En 1915, soeur Veronica établit une école de formation infirmière, dont les étudiantes s'occupaient de l'infirmier St-Jean. Les Hospitalières de St-Joseph ont organisé des écoles dans le nord de la province. Les hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont restés progressifs grâce à la prévoyance des diplômées et des écoles de formation.

Jusqu'en 1916, les étudiantes infirmières devaient passer deux années de formation de suite dans un hôpital ayant en moyenne quinze lits occupés par jour. La première loi sur les infirmières a porté à trois ans la période de formation requise. L'AIENB insistait beaucoup sur la formation de ses infirmières. C'est ainsi qu'en 1918 les directrices des soins infirmiers hésitaient à envoyer des étudiantes dans des hôpitaux antituberculeux qui n'avaient pas de

surveillantes infirmières. Les directrices voulaient ainsi éviter l'exploitation des étudiantes censées être en stage de formation et elles soutenaient ce qui suit: ... *une infirmière qui travaille trop étudie moins bien et a plus de difficulté à apprendre les éléments théoriques de la profession.* Puisque la protection du public passait en premier lieu, il fallait des infirmières compétentes et immatriculées. L'Association s'est dotée d'un registre et, les 26 et 27 mars 1919, a tenu les premiers examens des infirmières du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean. Dans leurs efforts en vue de normaliser les textes et cours infirmiers, les infirmières ont proposé en 1925 un programme d'études minimum. Le rapport annuel de 1931 de l'Hôpital public Victoria, à Fredericton, fait état des épreuves subies par les étudiantes: *Les locaux des étudiantes infirmières étaient bondés et sur bien des aspects très inacceptables comme lieux de résidence, ce qui nuisait à l'efficacité du personnel infirmier et au bien-être des malades.* Les étudiantes infirmières de l'école de formation infirmière de l'Hôpital général de Saint-Jean n'ont obtenu qu'en 1954 une journée libre complète durant leur semaine de travail.

En 1932, des études publiques ont permis de conclure que la formation infirmière devrait se faire dans des établissements de formation plutôt que dans des hôpitaux, et ce en vue de préparer les infirmières à répondre aux besoins de santé d'une société aux prises à des changements. Afin de donner suite aux recommandations du rapport *Survey of Nursing Education in Canada*, que le Dr George Weir a rendu public en 1932, l'Association a poursuivi ses efforts pour améliorer la formation infirmière et faire dépendre celle-ci du système d'éducation de la province. Elle a appuyé le programme de formation de trois ans dans les hôpitaux, en demandant de jouer auprès de ceux-ci le rôle de conseillère. Les visites dans les écoles ont commencé vers la fin des années 30. Maude Retallick a participé à ce programme. Il fallait surveiller quatorze écoles ayant en tout 175 étudiantes infirmières. En 1938, l'AIENB a demandé au ministère provincial de l'Éducation

d'ajouter la chimie organique au cours de chimie dans les écoles secondaires afin de satisfaire aux exigences du nouveau programme d'études des écoles de formation infirmière. Sa mission s'est précisée en 1947, lorsque la Dre Katherine E. MacLaggan a présidé un comité sur l'éducation, qui comptait aussi des représentants d'autres groupes. Le Dr W. C. Argue, doyen de la faculté des sciences de l'U.N.-B., appuyait fortement la formation infirmière, mais bon nombre des écoles de formation infirmière étaient trop petites pour pouvoir répondre aux normes canadiennes de la formation infirmière. En 1950, on établissait pour la première fois des examens de compétence en vue d'établir une norme provinciale pour les infirmières. Celles-ci ont été maintenues pendant neuf ans. Au milieu des années 50, Isobel Lane s'est occupée de près des étudiantes à titre de conseillère de l'Association auprès des écoles d'infirmières. En 1951, le *Rapport Wright* préparé suite à un examen des conditions infirmières dans la province, recommandait l'établissement d'une école de formation infirmière à l'Université du Nouveau-Brunswick. Il fut demandé à la Dre E. Kathleen Russell d'étudier la formation infirmière au Nouveau-Brunswick. Le rapport de celle-ci, paru en 1956, a servi de guide pour la restructuration des écoles de formation infirmière. Margaret PcPhedran, présidente du comité de la formation infirmière, qui n'était pas soumis au contrôle des hôpitaux, a résumé son rapport en 1963 par les termes suivants: *La profession infirmière a changé, et les écoles devraient également changer*. En 1959, la première école universitaire ouvrait ses portes grâce à une subvention de la Fondation W. Kellog. En 1965, la Dre MacLaggan publiait une étude décrivant un système de formation infirmière, y compris un mode d'application d'un tel système fondé sur l'appui du public. Les programmes furent améliorés dans les écoles. En 1971, soeur Florence Darrah présidait le comité consultatif des écoles. L'AIENB a connu des années difficiles lorsqu'il est devenu évident que les écoles traditionnelles ne suffisaient plus aux besoins de la profession. Anna Christie,

experte-conseil en formation de l'AIINB (1962-1975), a coordonné un cours de recyclage pour les infirmières inactives, puis elle a participé à la transition en faveur des programmes de deux ans sanctionnés par un diplôme à la place des programmes hospitaliers. Celle-ci et Marilyn Brewer ont particulièrement travaillé, en collaboration avec les sections locales, en vue de faire accepter par les autorités des hôpitaux la nouvelle orientation en matière de formation infirmière. Elles poursuivaient deux objectifs: discuter des changements en matière de formation infirmière et obtenir des négociations collectives pour les infirmières. Elles ont dû beaucoup lutter pour convaincre les directeurs généraux des hôpitaux. Au moment où le débat sur les changements battait son plein, il était question de fermer onze écoles de formation. L'école de formation infirmière de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de Campbellton, la première du nord du Nouveau-Brunswick et la première également ouverte dans la province par les Hospitalières, fut l'une des dernières à fermer ses portes.

Écoles hospitalières, cours de trois ans

Soldiers Memorial, Campbellton (anglais)
Fermeture: 1959.

Hôtel-Dieu, Tracadie (français)
Fermeture: 1963.

Hôpital du comté de Charlotte, St. Stephen (anglais)
Fermeture: 1967.

Hôpital St-Joseph, Saint-Jean (anglais)
Fermeture: 1971.

Hôpital commémoratif de Carleton, Woodstock (anglais)
Fermeture: 1971.

Hôpital général de Saint-Jean, Saint-Jean (anglais)
Fermeture: 1972.

Hôpital Miramichi, Newcastle (anglais)
Fermeture: 1972.

Hôtel-Dieu, Chatham (anglais)
Fermeture: 1973.

Hôpital public Victoria, Fredericton
(anglais)
Fermeture: 1974.

Hôtel-Dieu, Edmundston (français)
Fermeture: 1974.

Moncton Hospital, Moncton (anglais)
Fermeture: 1976.

Hôpital régional Chaleur, Bathurst
(bilingue)
Fermeture: 1975.

Hôtel-Dieu de St-Joseph, Campbellton
(bilingue)
Fermeture: 1975.

Hôpital Docteur Georges L. Dumont, Moncton (français)
Fermeture: 1976.

La publication *Reflections*, rédigée par les infirmières Margaret McPhedran, Irene Leckie et Shirley Alcoe, fait l'historique de la formation infirmière, de 1958 à 1983, à la première faculté de sciences infirmières au campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton.

En 1990, l'école de sciences infirmière de l'Université de Moncton publiait *Le premier quart de siècle* à l'occasion de son 25^e anniversaire.

En vertu de sa *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'AIINB autorise les écoles de formation infirmière et approuve leur programme. Une autre mesure législative prévoit l'établissement d'un comité consultatif de la formation infirmière.

La formation infirmière au Nouveau-Brunswick a notamment l'avantage de pouvoir être acquise dans cinq régions différentes de la province. Il existe actuellement

deux écoles universitaires de formation infirmière. La faculté des sciences infirmières de l'Université du Nouveau-Brunswick a reçu son premier groupe d'élèves anglophones en 1959. L'École des sciences infirmières de l'Université de Moncton admettait pour sa part ses premières élèves francophones en 1965. Les deux universités offrent actuellement aux nouvelles recrues ainsi qu'aux infirmières déjà actives un programme intégré de quatre ans conduisant à un baccalauréat en nursing.

Il existe dans la province cinq écoles de sciences infirmières offrant un diplôme après 100 semaines d'études, soit deux en français et deux en anglais. L'école de Bathurst offre ses cours dans les deux langues. L'Association des étudiants, étudiantes, infirmiers et infirmières du Nouveau-Brunswick (AEEIINB) fut établie suite à une séance spéciale des étudiants et étudiantes à l'assemblée annuelle tenue à Woodstock, en 1958. Audrey Cheeseman, de l'Hôpital général de Saint-Jean, en fut la première présidente. L'AEEIINB forme un groupe actif; elle tient son assemblée annuelle conjointement avec l'association mère.

Écoles universitaires

University of New Brunswick School of Nursing (1959)

Première directrice: Dre Katherine MacLaggan

University of New Brunswick Faculty of Nursing (1968)

Première doyenne: Margaret McPhedran
1991: Penny Ericson, doyenne

École des sciences infirmières de l'Université de Moncton (1965)

Première directrice: Jacqueline Bouchard-Léger
Directrice en 1991: Jeannette Doucet

Écoles au niveau du diplôme

En 1973, il fut établi un Centre des demandes d'admission, où sont adressées toutes les demandes de renseignements et d'admission aux

écoles de nursing au niveau du diplôme au Nouveau-Brunswick. C'est l'AIINB qui établit le niveau de scolarité requis pour être admis dans les écoles au niveau du diplôme.

BATHURST (bilingue) — École d'infirmières de Bathurst School of Nursing (1976)

Première directrice: Connie Morrison
Directrice en 1991: Connie Morrison

EDMUNDSTON (français) — École de formation infirmière d'Edmundston (1975)

Première directrice: Olive Mercier
Directrice en 1991: Yolande Lepage-Cyr

MONCTON (anglais) — The Miss A.J. MacMaster School of Nursing (1974)

Première directrice: Harriet Hayes
Directrice en 1991: Gèrene Gautreau

MONCTON (français) — École d'enseignement infirmier Providence (1977)

Première directrice: Soeur Éléonore Chamberlain
Directrice en 1991: Éléonore Chamberlain

SAINT-JEAN (anglais) — The Saint John School of Nursing (1970)

Première directrice: Anne Thorne
Directrice en 1991: Susan Logue Burley

En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'AIINB détermine qui peut exercer la profession infirmière. En 1989, 126 infirmiers exerçaient leur profession dans la province, soit 1,71 % de la population infirmière totale. Ils se répartissaient comme suit: 115 infirmiers soignants et onze infirmiers administrateurs. Certains affirment que si les hommes embrassent moins la profession infirmière, c'est que certaines occupations conviennent à un sexe particulier, selon la société. Malgré un tel parti pris, il semble bien évident qu'après avoir reçu la formation voulue, les hommes peuvent aussi bien que les femmes dispenser d'excellents services de santé. En 1991, les hommes représentaient moins de 2 % des 8 600

infirmières et infirmiers actifs du Nouveau-Brunswick.

Formation infirmière à l'avenir

En 1982, les membres de l'AIINB ont adopté une résolution qu'un comité étudie la possibilité d'établir un système de formation universitaire comme condition minimale d'accession à la profession. Les deux années de discussions intenses qui ont suivi ont conduit à l'adoption du rapport du groupe de travail sur la formation infirmière à l'avenir. Ce fut une décision difficile à prendre; toutefois, parce qu'ils sont des visionnaires, les membres ont su surmonter leurs craintes individuelles et ils ont adopté la résolution sur la planification future.

Les liens se font plus étroits entre les enseignantes infirmières des écoles au niveau du diplôme et des universités. Celles-ci et les administratrices des écoles et facultés des sciences infirmières de la province encouragent fortement la formation permanente des infirmières. Il n'existe aucun programme de maîtrise en sciences infirmières au Nouveau-Brunswick. La présidente Claire LeBlanc s'est appuyée sur le *Rapport du sondage du comité spécial de l'AIINB sur la formation permanente*, publié en 1989, dans son exposé à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Cette dernière a consenti à examiner le besoin de programmes de 2^e cycle pour les infirmières. En mai 1991, le premier ministre Frank McKenna a appuyé un système de formation exclusivement universitaire pour les infirmières d'ici l'an 2000, montrant ainsi à l'AIINB qu'il comprend le parallèle entre la réforme des soins de santé et une formation supérieure pour les infirmières. Le prochain défi que l'AIINB aura à relever pour améliorer la formation infirmière sera d'organiser la formation infirmière pour le XXI^e siècle. En célébrant l'excellence des infirmières et en mettant l'accent sur leurs réalisations possibles, l'AIINB aide les infirmières à se tenir au

diapason des besoins de santé des Néo-Brunswickois — il faut les fonds voulus pour la croissance professionnelle continue des infirmières afin de répondre à la demande croissante de personnel infirmier. La quantité peu élevée de ressources à la disposition de la profession infirmière devra être révisée. Des montants d'argent devront être destinés à l'usage des infirmières si la province veut toucher les avantages. Les réalisations de l'AIINB méritent d'être soulignées, puisqu'à l'heure actuelle partout au Canada les infirmières insistent pour une meilleure formation en nursing.



Eliza Hegan fut une des premières étudiantes diplômée de la première école de formation, c'est-à-dire l'école de formation infirmière de l'Hôpital générale de Saint-Jean, 1890.



Jacqueline Bouchard fut la première directrice de l'école de formation infirmière de l'Université de Moncton.



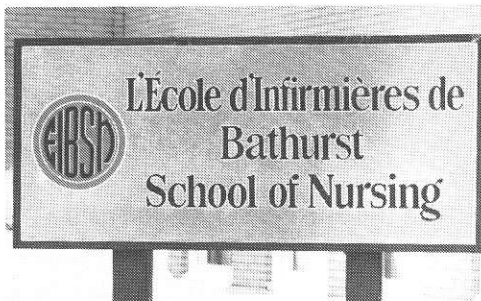
Alena Jean MacMaster (extrémité droite) discute des changements à la profession infirmière avec Katherine Wright (à gauche) et Marion MacLaren en 1975.



1



2



7



3



6



5



4

(Dans le sens des aiguilles d'une horloge, haut à gauche) 1. La Saint John School of Nursing; 2. La Miss A.J. MacMaster School of Nursing; 3. Université de Moncton; 4. École d'enseignement infirmier Providence; 5. École de formation infirmière d'Edmundston; 6. Faculté des sciences infirmières, l'UN-B; 7. École d'infirmières de Bathurst.

Les services administratif
et
de soutien



Personnel de l'AIENB photographié à l'occasion du lancement du livret de l'anniversaire d'or qui fut publié en 1966.



Photo du personnel de l'AIINB prise le 29 mai après l'assemblée annuelle de 1991 qui a eu lieu à Fredericton.

À ses débuts, l'Association des infirmières partageait entre les membres de son personnel ses activités et les services qu'elle offrait à ses membres. Pour des raisons d'économie, l'Association a rejeté en 1919 une motion qu'une secrétaire soit engagée. En 1920, toutefois, elle a engagé une sténographe pour les procès-verbaux. En 1927, elle versait 100 \$ tous les trois mois à l'infirmière Maude Retallick pour ses services à titre de secrétaire de l'Association. Muriel Inch et Marg Allen furent secrétaires de la secrétaire générale (directrice) tout en s'occupant également d'autres activités de tous les jours. Bessie Wightman fut la première comptable (à temps partiel) de l'Association. Jean Maston, ayant vingt-cinq ans de service à son crédit, fut employée en mars 1961 comme secrétaire. Elle a occupé les fonctions de réceptionniste, aidé la registraire dans son travail et accompli d'autres fonctions. L'AIENB a beaucoup profité de ses aptitudes en organisation et de son caractère sociable.

En 1962, l'Association comptait parmi son personnel infirmier une secrétaire générale (directrice), une registraire et une experte-conseil en formation et avait aussi à son service une sténographe, une sténographe junior, une commis-dactylo et une comptable. Toutes ces personnes avaient beaucoup à faire pour refléter l'image d'une profession qui se soucie du sort des autres. Le besoin d'une personne responsable du personnel de soutien était devenu évident. En mars 1980, l'AIENB a retenu les services de Paula Beer à titre de première agente d'administration. Les services de soutien ont fini par se transformer en un département ayant pour mandat général de "tout tenir ensemble". La vieille copieuse cédait la place à un appareil récent et des traiteurs de textes primitifs furent remplacés par des systèmes informatiques. En 1970, l'AIENB engagea une secrétaire bilingue. L'Association compte en 1991 six employées de soutien bilingues à son service. Stephen Colwell, l'agent d'administration actuel, s'appuie sur des fondements administratifs bien établis pour faire bénéficier l'Association de son expérience

variée en affaires et lui offrir une perspective nouvelle. Noreen Richard et Roxanne Tomilson, engagées récemment, forment l'équipe des expertes-conseil en pratique infirmière de l'AIINB.

Dale McLeod s'est jointe à l'équipe administrative en août 1970. Elle a appris à assumer facilement ses nombreuses responsabilités financières. Au cours de ses 20 années de service, le budget a plus que triplé et le nombre de membres a augmenté de 2 % par an. Les membres du personnel de soutien s'entraident pour faire respecter les délais, expédier les envois et s'occuper des messages téléphoniques. Ils occupent de nombreux rôles. Monique George est réceptionniste-commis à la réception et secrétaire de l'agent d'administration. Doreen French, secrétaire, aide la registraire. Les secrétaires de la directrice générale sont Pauline Michaud et Lise Morin. Nancy Demerchant est secrétaire de l'experte-conseil en formation infirmière et de la directrice des affaires corporatives.

Les voix qui vous répondent le plus souvent lorsque vous appelez l'Association sont celles de Monique George et de Dyane Menard, la secrétaire des immatriculations, qui peut fournir des informations sur l'immatriculation d'une infirmière.

Les employés de soutien, qui ont leur propre calendrier de travail, célèbrent le 31 décembre comme dernière journée des immatriculations plutôt que comme dernière journée de l'année. Au cours des années 90, les liens entre le personnel de l'Association et ses membres se sont raffermis et ces derniers considèrent le bureau provincial comme leur Association plutôt que comme un simple endroit à Fredericton.

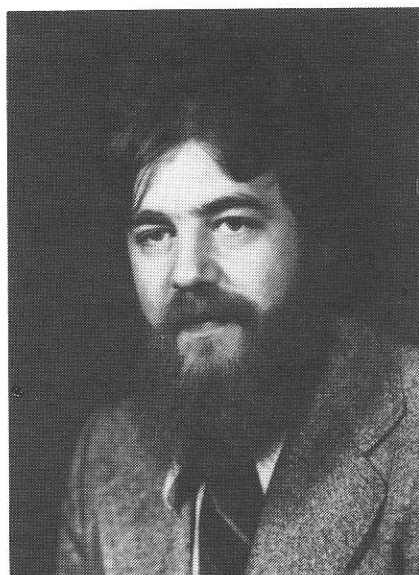
Le 29 mai 1991, des membres de toutes les régions de la province sont venus assister à un gala à l'occasion de l'ouverture officielle du nouveau siège social de l'Association, au 165, rue Regent. Des joueurs d'instruments à cordes avaient été retenus pour les circonstances. Les membres ont profité de l'occasion pour évoquer un tas de souvenirs avec le personnel dans une célébration vraiment partagée.

Les communications

CIRCULAIRE DE L'AIENB



Nancy Rideout, pionnière de la communication à l'AIENB.



George Bergeron

INFO NURSING

À ses débuts, l'Association essayait surtout de se tenir en contact avec ses membres. Même si l'esprit du nursing est constant, l'image de la profession, pour sa part, se trouve constamment en transition. Afin de répondre aux besoins de la société, l'AIINB doit actuellement accomplir deux tâches, soit communiquer au public une image précise de la profession infirmière et tenir ses infirmières au courant.

Il était très difficile pour l'Association de communiquer avec ses membres au début du siècle. À cette fin, elle se servait de lettres communément appelées "communications". Il fallait consacrer une grande partie de chaque réunion à la lecture des "communications", sans compter tout le temps requis pour rédiger des réponses, sécher l'encre et lécher les timbres. En 1978, l'Association a envoyé une carte postale à chaque membre pour l'aviser de sa cotisation annuelle. Elle a acheté des tubes d'envoi pour l'expédition des certificats aux "membres en règle". Parfois, les cotisations envoyées par la poste n'étaient pas encore reçues, ce qui causait des problèmes. À certaines occasions, des lettres furent expédiées par les avocats d'infirmières en vue de convaincre l'Association que telle ou telle infirmière était "en règle de ses cotisations".

L'Association annonçait ses réunions dans le *Saint John Times*, le *Saint John Globe*, le *Moncton Transcript*, et ainsi de suite. Elle se servait de télégrammes pour communiquer ses positions au gouvernement. Les tarifs de la compagnie Telegraph Publishing étaient de 0,25 \$ par ligne. Les journaux annonçaient des taux uniformes pour les infirmières. Exemples: en 1917, une infirmière de garde gagnait 18 \$ par semaine (y compris le droit à huit heures de sommeil par période de 24 heures). Les taux étaient de 21 \$ par semaine pour les cas de quarantaine, de 3 \$ par jour pour les alcooliques, les malades mentaux ou tuberculeux, de 5 \$ par jour pour les cas de petite vérole, et de 18 \$ par semaine pour les soins d'obstétrique.

Le *Canadian Nurses Journal* est devenu une source de communications avec les autres infirmières. En 1917, l'Association des

infirmières et infirmiers du N.-B. a fait parvenir 0,25 \$ par membre pour contribuer au salaire de la rédactrice en chef. Dans l'une de ses premières éditions, le journal mentionne les noms des membres du premier conseil de l'Association. Les infirmières du Nouveau-Brunswick contribuaient une page de nouvelles en matière de santé publique à chaque édition. *The Journal* a publié en 1928 un article préparé par les infirmières Gertrude William Jones et Emma Mitchell sous le nom "New Brunswick Association of Registered Nurses" (Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick). Plus tard, d'autres infirmières ont contribué régulièrement des articles. En 1948, l'Association a recommandé le maintien de la "page française", dans "The Journal". En 1949, la cotisation des membres comprenait un abonnement au *Canadian Nurses Journal*.

L'Association a tôt fait de s'affilier avec le Conseil local des femmes, ce qui lui a fourni un autre moyen de constitution de réseaux. En 1935, l'Association déléguait pour la première fois deux infirmières à une réunion de l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. L'AIENB se faisait de plus en plus connaître. Elle tenait ses membres au courant de ses activités grâce à ses réunions et ce, jusqu'à la naissance des sections. Les fidèles participantes des onze sections de la province ont établi les fondements solides de l'Association. Les groupes en question ont formé des lignes ouvertes entre les membres et leurs représentantes. Leurs communications ont suscité de l'intérêt au niveau local, établi des bases des assemblées annuelles et aussi permis d'établir des programmes d'études et des campagnes de fonds.

L'Association a établi des communications avec les ministères du gouvernement. En novembre 1958, un an avant l'entrée en vigueur du régime d'assurance hospitalisation du Nouveau-Brunswick, Doris Grieve, présidente du comité de service infirmier de l'AIENB, était employée à titre d'experte-conseil en soins infirmiers au ministère de la Santé.

L'Association continuait à établir des liens avec les organismes communautaires et les services gouvernementaux, même si ce ne fut pas toujours sans heurts. En 1962, la directrice générale mentionnait par écrit: *Nous avons une fois de plus demandé, cette fois-ci au ministre de la Santé, de faire des instances auprès du Comité consultatif des services de santé. Sa réponse d'une page se résume en un seul mot: "Non"*. Dix ans plus tard, Myrna Sherrard fut désignée représentante de l'AIENB au Conseil consultatif des services de santé du Nouveau-Brunswick. En 1979, des rapports formels furent établis avec d'autres groupes de santé. Au cours de la dernière décennie, l'AIINB a été représentée auprès de nombreuses autres organisations de l'extérieur avec lesquelles elle avait des liens étroits. Les infirmières qui font actuellement partie du comité consultatif sur les ressources en main-d'oeuvre infirmière font directement rapport au ministre. Des infirmières membres offrent de nombreuses heures de service volontaire à des organismes de santé dans la province. En vertu d'une loi adoptée en 1991, les infirmières peuvent désormais siéger aux conseils des hôpitaux. La nomination de certaines infirmières du Nouveau-Brunswick à des organismes, comme le Conseil consultatif de la situation de la femme et la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance, témoigne de leur expertise. L'ancienne présidente Carroll Ann O'Leary a été nommée tout récemment membre du Conseil du premier ministre en matière de santé.

La croissance et le développement de l'AIINB se fondent essentiellement sur de bonnes communications. L'explosion actuelle des connaissances oblige l'Association à tenir ses membres renseignés. Les infirmières doivent bien communiquer avec leurs malades, leurs collègues de travail, le public et les autres infirmières. Elles consacrent une grande partie de leurs activités à la formation en matière de santé. À titre de protectrices des consommateurs, les infirmières sont conscientes du besoin de s'exprimer d'une manière diplomatique tout en dispensant des

informations précises. L'information aux infirmières est donc devenue l'un des principaux sujets d'intérêt de l'AIINB. En 1989, vingt-sept dollars des 175 \$ de cotisation étaient consacrés aux communications.

De nos jours, l'Association communique avec le public par ses porte-parole et ses bulletins distribués aux médias. Elle utilise du matériel d'enregistrement sur bande vidéo pour des expositions publiques, ou met ce matériel à la disposition des sections ou de membres individuels. Chaque infirmière peut, par une ligne téléphonique 800, communiquer chaque jour avec le personnel de l'Association pour obtenir des conseils ou des réponses à des questions. Des expertes-conseils en pratique infirmière parcourent la province pour venir en aide aux membres. L'Association publie régulièrement des normes de pratique et de formation infirmière. L'AIINB relie également son bureau provincial et ses membres grâce à sa revue *Info Nursing*, son principal organe de formation, de renseignements, de rappels et de partage d'informations avec les membres.

À ses débuts, l'Association faisait publier les noms de ses membres approuvés dans les journaux locaux et la *Gazette Royale*. Elle n'a retenu les services d'une secrétaire qu'à compter de 1945, en la personne de Mlle E. Rayworth. Muriel Inch a travaillé également comme secrétaire pendant un certain nombre d'années. Les employés préparaient des bulletins sur imprimés au pochoir, puis en tiraient des exemplaires sur une machine Gestetner, et distribuaient ceux-ci à chaque membre trois fois par an. Des bulletins étaient envoyés tous les mois à chaque section. La première machine à écrire de l'Association fut louée. En 1933, la vieille machine louée depuis onze ans fut remplacée par une machine de 50 \$ avec clavier moderne, grâce à des fonds fournis par les sections.

Lorna Smith fut engagée comme employée de remplacement durant l'été en 1960. Elle est restée pendant quatorze ans. Elle racontait plus tard avec beaucoup d'esprit ses expériences avec la "machine à adresser", qui fut achetée en 1973

au coût de 5 982 \$, en disant qu'elle était une employée à temps partiel occupée à temps plein. Il fallait être agile et fort et pouvoir utiliser les deux mains à la fois, soit une pour tourner la roue, et l'autre pour maintenir l'approvisionnement en encre. Il fallait relever constamment des défis pour taper des mémoires en français à partir d'une machine à écrire avec caractères anglais.

L'Association a établi un comité consultatif des relations publiques dans un centre provincial, en 1948. En 1952, elle a préparé et imprimé un cahier d'information pour aider les infirmières des sections à recruter des étudiantes infirmières. Dix ans plus tard, le premier bulletin de nouvelles, qui faisait mention des rapports approuvés aux assemblées annuelles, était imprimé sur une nouvelle machine à écrire électrique et distribué aux 3 512 membres de l'Association. On commençait en 1962 à préparer la publication d'une brochure à l'occasion du 50^e anniversaire de l'AIENB. La brochure en question porte le nom *The Golden Years*.

Les bulletins de nouvelles commencèrent à être publiés en français et en anglais en novembre 1970. Fernand Richard fut traducteur de l'AIENB pendant bien des années; autres traducteurs professionnels à temps partiel sont Patrick Tardif, Euclide Daigle et Traduction McLaughlin. Caroline Goguen est maintenant la traductrice à plein temps de l'AIENB. Le bulletin de mai 1971 présentait aux membres des rapports annuels avant leur assemblée annuelle. C'est également en 1971 que l'Association a publié quatre bulletins pour la première fois. L'un de ceux-ci, un bulletin d'urgence sous couverture rouge, alertait les membres du fait que le *Rapport du comité d'étude sur la formation infirmière*, préparé par le gouvernement, compromettait leur avenir. Le document en question proposait des changements à la *Loi* pour que l'immatriculation des infirmières et leur éducation relèvent du gouvernement plutôt que des infirmières. Les infirmières ont su défendre leur position, de telle sorte qu'elles ont maintenu les droits que leur loi leur confère.

Le nom de Katherine MacLaggan figure pour la première fois dans les dossiers de l'Association en 1946, dans son rapport au comité du bulletin. À titre de présidente, elle a demandé en juin 1963 à l'Association de créer un nouveau poste, celui d'agent des relations publiques. Étant donné que Marilyn Brewer répondait aux critères en question (mention écrite à la main par Lois O. Smith dans le compte rendu de 1964), elle fut admise comme première agente des relations publiques de l'AIENB. Nancy Rideout est devenue agente de liaison en 1968, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1977. Professionnelles sur tous les aspects, les deux infirmières en question ont su au fil des années servir l'Association dans de nombreuses activités différentes et importantes. Elles ont appris à répondre brièvement aux mémoires du gouvernement et elles ont occupé à divers titres plusieurs fonctions. En d'autres mots, elles ont porté plusieurs chapeaux — expression qui peut être interprétée selon son sens figuré ou littéral puisque autrefois les infirmières devaient porter un chapeau et des gants lorsqu'elles parlaient devant un auditoire.

L'Association tenait rigoureusement au respect du protocole et, au départ, examinait rigoureusement toute information à communiquer aux médias. En 1968, toutefois, elle communiquait publiquement tout l'exposé de la présidente Katherine Wright sur "le besoin d'un changement". En 1971, l'assemblée annuelle était ouverte aux médias, la traduction simultanée était offerte et les rapports annuels étaient envoyés par la poste à tous les membres.

George Bergeron, originaire de Sherbrooke, au Québec, et bien qualifié en rédaction et en journalisme, s'est joint aux rangs de l'AIENB en 1977 à titre d'agent de liaison, des relations publiques et des communications. Le moyen utilisé par l'Association pour communiquer avec ses infirmières a pris forme en août 1974. *Nouvelles de l'AIENB*, le premier bulletin demi-format de l'Association, comptait douze pages. En 1975, l'organisation lança un concours pour donner un nouveau nom au journal. Parmi les 99 noms proposés, c'est *Info*, proposé par la section de Fredericton, qui fut retenu. Le petit

journal a vraiment été fidèle à son nom. Le rôle important qu'il devait jouer avait été souligné par la présidente Anne Thorne à l'occasion de la 64^e assemblée annuelle: *Les pages de notre organe de diffusion représentent l'histoire de notre passé et la promesse de nos efforts futurs.* En 1978, un programme de relations publiques de trois ans était mis sur pied. L'année suivante, l'Association réservait une page de son bulletin de nouvelles au Syndicat des infirmières et infirmiers; "Ligne ouverte" tenait ses membres au courant des questions en matière de bien-être social. À compter de mai 1986, toutes les éditions d'INFO étaient tapées sur une machine plus moderne de traitement de textes. Le dernier numéro en demi-format fut distribué en 1988.

Les communiqués de l'AIINB sont reliés et conservés comme des bulletins de notes. Il s'agit de moyens de communication qui reflètent vraiment bien l'Association qu'ils représentent. En 1991, *Info nursing* est devenu un document sophistiqué imprimé en couleur sur du papier de qualité. Ses articles soigneusement étudiés sur des questions de formation et de pratique infirmières témoignent bien de son professionnalisme. Les membres du personnel de l'AIINB, les expertes-conseils en pratique infirmière Pam Armitage et Noreen Richard, de même que Nora Hammell, ancienne experte-conseil en formation, devenue depuis membre du personnel de l'AIIC, ont donné de précieux conseils cliniques par l'entremise d'*Info nursing*.

Info nursing est devenu la voix des membres. Selon un sondage effectué en 1983, 74 % des infirmières lisent cette revue. En 1989, *Info nursing* transmettait une profonde communication de la directrice générale Lucille Auffrey: *Ce qui fait la force d'une organisation, écrivait-elle, c'est sa vision de l'avenir.*

La bibliothèque

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick reconnaît que les infirmières ont toujours besoin d'un moyen de se tenir renseignées. Pour exercer leur profession,

elles doivent avoir accès à des données scientifiques et aux publications récentes. À titre d'éducatrices en matière de santé, les infirmières doivent pouvoir consulter un grand nombre de publications en science de la santé. Les auteures et chercheuses en nursing se font de plus en plus nombreuses à suivre l'évolution de la profession. À leurs débuts, avant que la société devienne une association, les infirmières avaient déjà compris la valeur d'une bibliothèque sur les soins infirmiers et la santé. Il a été difficile de garder une collection permanente de documents, notamment en raison du manque d'espace.

En 1959, les membres obtenaient un accès aux ouvrages documentaires du bureau provincial par l'entremise du service de bibliothèque. C'est ainsi que fut formellement établie la bibliothèque de l'AIINB. Les employés, les infirmières membres ainsi que les étudiantes infirmières utilisaient le service de bibliothèque situé d'abord au troisième niveau, et ensuite au sous-sol de l'édifice au 231, rue Saunders. La documentation se composait d'environ 900 livres, trente-cinq titres de journaux, de dossiers-documentation provenant de divers organismes de formation en matière de santé, d'aides audio-visuelles et d'autres sources de référence.

En 1973, Margaret L. Parkin (bibliothécaire de l'AIIC), en s'appuyant sur une étude, a présenté des suggestions sur les ressources documentaires futures. Judy Heron fut engagée bibliothécaire à temps partiel de l'AIENB en 1973. En 1977, Mary Russell, coordonnatrice des comités de l'AIENB, prépara une étude des services de bibliothèque. Les statistiques sur l'emploi par des infirmières depuis 1978 soulignaient le besoin du service. L'AIENB a suivi les *Politiques et Procédures* de l'Association canadienne des bibliothèques, mais sans pouvoir mettre sur place un système complet faute de personnel régulier.

En mai 1981, Barbara Thompson, nommée au poste d'aide-bibliothécaire, entrepris d'aménager une bibliothèque répondant à tous les besoins. Elle a soutenu le service de bibliothèque installé au sous-sol de l'édifice du

231, rue Saunders, et s'est occupée de questions connexes sur une échelle locale et plus élargie. En 1983, l'AIINB fit ses premières acquisitions d'enregistrements vidéos à prêter à ses membres. En 1984, grâce à une subvention fédérale, l'AIINB a engagé deux étudiantes durant l'été à ses services de bibliothèque. En 1985, le poste d'aide-bibliothécaire fut reclassifié en celui de bibliothécaire. À l'heure actuelle, la bibliothécaire de l'AIINB, qui travaille à temps partiel, offre ses services aux membres de l'Association, de même qu'au personnel et aux étudiantes infirmières, en mettant à leur disposition des livres, journaux, rapports, documents audio-visuels et autres sources d'information non imprimées. Étant donné la complexité croissante de la pratique et de la formation infirmières, la bibliothécaire contribue beaucoup aux efforts des infirmières en vue de dispenser des soins de qualité aux malades.

La nouvelle bibliothèque, au 165, rue Regent, se trouve près des archives, une salle réservée pour l'identification et la préservation de l'histoire infirmière de la province.

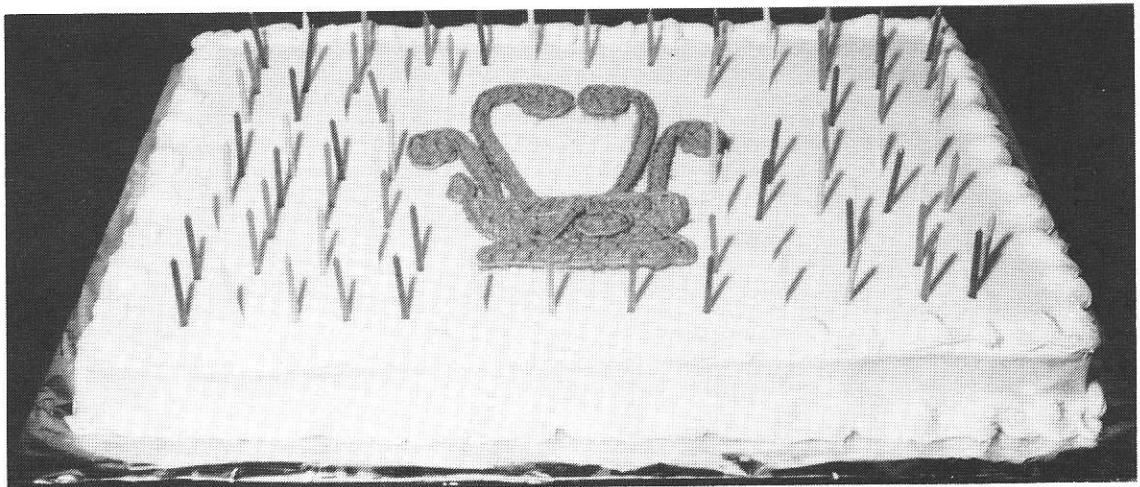


Barbara Thompson, bibliothécaire de l'AIINB, vérifie le contenu d'un livre de référence avec Pam Armitage, directrice des affaires corporatives de l'AIINB.

La vision



DÉMARCHES DE PRESSION — La présidente, Claire LeBlanc, la directrice des affaires corporatives, Anne Marie Atkinson, et la directrice générale, Lucille Auffrey, ont rencontré le premier ministre, Frank McKenna, et le ministre de la Santé et des Services communautaires, Raymond Frenette, au printemps dernier dans le cadre des démarches de pression entreprises pour obtenir une promesse d'appui du gouvernement en matière du baccalauréat en tant qu'exigence au niveau de la formation infirmière. Les démarches de pression des infirmières au niveau de la province ont eu un tel succès que le premier



L'assemblée annuelle de 1991 a donné aux infirmières une occasion de célébrer. La photo ci-dessus montre le gâteau du 75^e anniversaire que les membres se sont partagé le 28 mai 1991 à l'hôtel Lord Beaverbrook.

Le monde et les forces qui forment l'opinion publique ont énormément changé depuis l'époque de Florence Nightingale, mais l'histoire indique clairement que la prédominance technologique, les défis mondiaux, les économies chancelantes et les modes de vie fragiles n'ont changé en rien l'aspect humanitaire de la profession infirmière. Les infirmières soutiennent que les progrès scientifiques et les installations modernes ne rendront pas les gens plus en santé si ces derniers ne reçoivent pas des soins ou ne font pas l'objet d'une attention bienveillante. En reconnaissant qu'au cours des années elles ont toujours voulu se sacrifier, les infirmières apprendront à faire l'équilibre entre la distribution de leurs soins et l'exercice de leurs droits. Les réalisations de l'AIINB ont aidé les infirmières à mettre l'accent sur l'obligation et les soins bienveillants, la version du nursing de Mlle Nightingale.

Les infirmières du Nouveau-Brunswick travaillent dans des milieux divers, où elles sont appelées à exécuter de nombreuses fonctions. Leurs qualités de leadership sont présentes partout. En s'appuyant sur le legs de leurs prédécesseurs et sur une meilleure formation, elles se préparent à s'adapter aux tendances nouvelles. Toutefois, le nursing est aussi un sentiment. Son esprit et sa vision en constituent les éléments essentiels au Nouveau-Brunswick. Le sens communautaire et l'esprit collectif profond des infirmières, par l'entremise de leur Association, forment toujours le cœur de la qualité de leurs services. Les infirmières envisagent peut-être différemment leur profession, mais lorsqu'elles parlent de celle-ci, elles parlent un même langage et se font une idée claire du nursing. Elles apprennent à ne pas tenir compte des différences et à se serrer les coudes comme dispensatrices de soins en formant un front commun. Lorsqu'elles expriment des inquiétudes, c'est pour exprimer le désir de continuer, comme les pionnières, à incorporer les soins de santé primaires dans tous leurs efforts. Lorsqu'elles s'expriment avec certitude, c'est pour soutenir qu'elles

n'accepteront aucun compromis sur les soins compatissants. Tout en tenant compte des réalités de nos jours, elles visent à dispenser des traitements holistiques et humanitaires à tous. L'histoire a enseigné aux infirmières qu'elles doivent s'occuper d'elles-mêmes afin de pouvoir dispenser de bons soins aux autres. Les infirmières savent maintenant qu'elles doivent changer leur propre monde si elles veulent améliorer leurs conditions de vie.

L'histoire de l'Association est une célébration du présent. Elle permet aussi de comprendre la profession infirmière de nos jours à partir d'une connaissance de son héritage. L'histoire des infirmières du Nouveau-Brunswick est une histoire de changements et de continuité — changements dans la croissance professionnelle et continuité dans le sens durable du nursing. L'image de l'infirmière compatissante s'est heureusement maintenue; les vieilles notions romantiques et les vieux stéréotypes sont en train de disparaître. Après avoir jeté un regard sur l'histoire de ses membres pendant 75 ans, l'AIINB s'est donné un objectif précis — une vision qui permet aux infirmières de se montrer à la hauteur de leur potentiel infirmier. Puisse l'avenir continuer de bénir notre Association avec de visionnaires qui sont fortes, déterminées et unies.

Sources Consultées

Livres

- Donahue, M. Patricia. *Nursing the Finest Art*. Toronto: CV Mosby Company, 1985.
- Hanscombe, A. *History of the Saint John General Hospital and School of Nursing*. Saint John, N.-B.: Lingley Printing Co. Ltd., 1955.
- MacLaggan, K. *Portrait of Nursing*. Fredericton, Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick, 1965.
- McGee, A. *The Victoria Public Hospital, Fredericton, 1888-1976*. Fredericton: Centennial Print and Litho Ltd., 1964.
- McPhedran M., et al. *Reflections*. Fredericton: UNB Faculty of Nursing, 1983.
- Nightingale, F. *Notes on Nursing*. Philadelphia: J.B. Lippincott, 1989.
- Robinson, Charlotte G. *Pioneer Profiles of New Brunswick Settlers*. Belleville, Ont.: Mika Publishing, 1980.
- Smith, F. P., *Florence Nightingale: Reputation and Power*. London: Croon Helm, 1982.

Brochures

- Indian and Inuit Nurses of Canada*. 47 Clarence St. 3rd Floor, Ottawa, Ontario, K1N 9K1, nd.
- Le Premier Quart de Siècle: École des sciences infirmières*. Université de Moncton, 1990.
- Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick. *Health Care in New Brunswick 1784-1984*. Fredericton, N.-B.: auteur, 1984.
- Division du Nouveau-Brunswick, Société canadienne de la Croix-Rouge. *Red Cross Outposts in New Brunswick: A history 1922-1975*. Fredericton, N.-B.: auteur, nd.

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. *Golden Anniversary*. Fredericton: auteur, 1966.

St. Joseph's Hospital. *Seventy-five Years of Caring*. Fredericton: auteur, 1989.

Articles

- L'infirmière canadienne*. (66)-(86) inclusivement.
- Hunter, M. "The Public Health Nursing Division of the N.B. Dept. of Health." *Civil Service Digest*. (7) 1961.
- Losier, M.J. "Birth of a Museum." *Atlantic Advocate*. (5) 1977.
- McGee, A. "New Brunswick's Equivalent to Mother Theresa." *Atlantic Advocate*. (3) 1981.
- Mitchell E. and William G. "Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick." *L'infirmière canadienne*. 1928

Documents

- Development of Public Health in New Brunswick 1909-1979*. Par Dr R.W. Tooley, directeur du service de nursing de Santé publique, 1979.
- History of St. Joseph's School of Nursing, Hôtel-Dieu, Campbellton*. Par soeur Corrine Laplante, nd.
- History of Unions*. Exposé sur le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, nd.
- Reverly, Susan. "Double Perspective, Single Purpose: Historian of Nursing and Women's Studies," *The Politics of Caring Conference*. Wellesley College, Boston, Oct. 11-13, 1990.
- Russel, Edith Kathleen. *The Report of a Study of Nursing Education in New Brunswick: Fredericton*. K and W. Enterprises, 1956.

Journaux

The Daily Gleaner, Fredericton, N.-B. Divers articles et coupures non datés.

Info Nursing, 1975 à 1991.

NBARN News Bulletin, 1962 à 1974.

NBARN News Releases, 1971 à 1978.

The Moncton Hospital News. (9) 1975.

The Telegraph Journal, Saint-Jean, N.-B. Divers articles et coupures non datés.

Rapports

The NBARN Collection: Archives provinciales, U.N.-B., Fredericton, N.-B.

Comptes rendus de réunions, y compris celles des Conseils d'administration, de la N.B. Association of Graduate Nurses, de l'Association des infirmières enregistrées du N.-B. et de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick — 1916 à 1991 inclusivement.

Entrevues

- Anciens membres du personnel de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
- Personnel actuel de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
- Histoire orale racontée par les infirmières suivantes: M. Jean Anderson, Anna Christie, Irene Leckie, Muriel Hunter, Elizabeth Lowe, Edith B. Pinet, Genevieve Leighton, et Lisa Dutcher.
- Communications avec les directrices des écoles de formation infirmière et autres sources incluant: Rev. Sr. Corinne LaPlante, historienne du nursing, Bathurst; Lorraine Bourque, directrice des soins infirmiers,

hygiène publique, Province du Nouveau-Brunswick; et Marg Allen, secrétaire, Société de la Croix-Rouge, Division du Nouveau-Brunswick.

Légendes des photos

Légendes des photos

Couverture: Reçue à titre gracieux du Musée du Nouveau-Brunswick.

Page 6: Provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 8: Photo de Julia Purdy reproduite à partir du livre *History of the Saint John General Hospital and School of Nursing*.

Page 8: Photo de Dorina Frigault reçue à titre gracieux du journal *Atlantic Advocate*.

Page 8: Photo d'Amanda Viger reçue à titre gracieux de soeur Corinne LaPlante de Bathurst.

Page 10: Photo d'Edith B. Pinet provenant de la collection d'Arlee McGee.

Page 10: Photo de Muriel Hunter reçue à titre gracieux de Muriel Hunter.

Page 10: Photo au bas de la page reçue à titre gracieux de la Société canadienne de la Croix-Rouge au Nouveau-Brunswick.

Page 12: Photo de Katherine MacLaggan provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 17: Photo de Maude Retallick reproduite à partir du livre *History of the Saint John General Hospital and School of Nursing*.

Page 17: Quatre photos prises en temps de guerre (photos du centre) reçues à titre gracieux de madame Charles E. Fisher de Fredericton.

Page 17: Photo d'Inez Smith reçue à titre gracieux d'Inez Smith et reproduite à partir de son livre *Doing for Themselves*.

Page 21: Photo de Marilyn Brewer prise par Geoffrey Gammon Photography.

Page 21: Photo de Madeleine Steeves provenant de la collection d'Arlee McGee.

Page 24: Deux photos du haut reçue à titre gracieux du ministère de la Santé et des Services communautaires de la province du Nouveau-Brunswick et photo du bas reçue à titre gracieux du journal *The Daily Gleaner*.

Page 26: Photo du haut de la page: dessin du bureau central au 231, rue Saunders, créé par mademoiselle E. Patterson, artiste de Fredericton. Photo du bas de la page: Dessin du bureau central de 1991 créé par Peter Stafford, artiste d'art graphique.

Page 30: Photo de Muriel Archibald provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 30: Photo prise par George Bergeron du service pour le thé en argent offert par Muriel Archibald.

Page 32: Photo des directrices générales provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 38 à 41: Photos des présidentes de l'AIINB reçues à titre gracieux de l'AIINB: photo de soeur Corrine Kerr reçue à titre gracieux de soeur Madeleine Jean des Hospitalières de Saint-Joseph à Bathurst; photo de Grace Stevens reçue à titre gracieux de Grace Stevens; photo de Lois O. Smith reçue à titre gracieux de Ruth Smith de Saint-Jean; et photo de Mario Myers reproduite à partir du livre *History of the Saint John General Hospital and School of Nursing*.

Page 46: Photo du haut reproduite à partir de la publication *Despatch* de la Société canadienne de la Croix-Rouge (automne 1972).

Page 50: Photo de la page titre provenant du livre *Portrait of Nursing* publié par l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick.

Page 55: Photo de la feuille sur laquelle se trouve la pièce musicale jouée pour promouvoir la Biennale de l'AIIC en 1992 provenant de la collection d'Arlee McGee.

Page 62: Photo de Margaret McPhedran reproduite à partir du livre *Reflections*. Photo de

la couverture provenant de la collection d'Arlee McGee.

Page 67: Photo D'Austin Clarke reçue à titre gracieux du Moncton Hospital. Photo des soeurs Audet et Carroll reçue à titre gracieux de soeur Corinne LaPlante. Photo d'Elizabeth Lowe reçue à titre gracieux d'Elizabeth Lowe.

Page 72: Fiche du serment et photo provenant de la collection d'Arlee McGee.

Page 77: Photo d'Eliza Hegan reproduite à partir du livre *History of the Saint John General Hospital and School of Nursing*; photo d'Alena J. McMaster reproduite à partir du journal *The Moncton Hospital News* de septembre 1973; photo de Jacqueline Bouchard reçue à titre gracieux de l'Université de Moncton.

Page 78: Photos des écoles de formation infirmière reçues à titre gracieux des écoles au niveau du diplôme et au niveau universitaire respectives.

Page 80: Photos des membres du personnel provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 84: Photos provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 89: Photo du personnel provenant de la collection de photos de l'AIINB.

Page 92: Photos prises pendant les démarches de pression provenant de la collection de photos de l'AIINB.